



| DOCUMENT DE REFERENCE 2010

SOMMAIRE

1 PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	8
1.2 DECLARATION DU RESPONSABLE	8
1.3 RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES.....	8
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	8
2 PRESENTATION ET ACTIVITES DU GROUPE	9
2.1 LE MARCHE – LA CONCURRENCE	9
2.1.1 Données chiffrées	9
2.1.2 Analyse.....	9
2.1.3 Les acteurs du marché.....	9
2.2 LES METIERS DU GROUPE OSIATIS	10
2.2.1 Vision	10
2.2.2 Les métiers.....	10
2.2.3 les partenaires.....	11
2.3 LA CLIENTELE.....	12
2.4 L'ORGANISATION 2010 DE LA SOCIETE	13
2.5 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	13
2.5.1 Historique	13
2.5.2 Les investissements et les acquisitions.....	14
2.6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE OSIATIS AU 31 MARS 2011	15
2.7 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	15
2.8 RESSOURCES HUMAINES	18
2.8.1 Politique de ressources humaines : une culture qui développe les talents	18
2.8.2 Effectifs.....	18
2.8.3 Sous-traitance	19
2.8.4 Rémunération.....	19
2.8.5 Aménagement du temps de travail.....	19
2.8.6 Formation	19
2.8.7 Hygiène et Sécurité	20
2.8.8 Représentation du personnel	20
2.8.9 Schéma d'intéressement ou de participation du personnel.....	20
2.8.10 Plan d'épargne entreprise	20
2.8.11 Activité.....	20
2.9 DEVELOPPEMENT DURABLE	21
2.9.1 Les valeurs.....	21
2.9.2 Le développement durable.....	21
2.10 RISQUES ET COUVERTURES.....	23
2.10.1 Risques de liquidités	24
2.10.2 Risques de taux d'intérêts.....	24
2.10.3 Risque de taux de change.....	24
2.10.4 Risques liés à la concurrence	24
2.10.5 Risques liés aux contrats et définition	24
2.10.6 Risques clients	25
2.10.7 Risques fournisseurs.....	25
2.10.8 Risques partenaires	25
2.10.9 Risques actions.....	26
2.10.10 Risques technologiques	26
2.10.11 Risques industriels et liés à l'environnement.....	26
2.10.12 Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle	26
2.10.13 Risques juridiques.....	26
2.10.14 Risques de dépendance à l'égard du personnel clé.....	26

2.10.15	Risques pays.....	26
2.10.16	Risques liés aux assurances.....	27
2.10.17	Risques liés aux engagements hors-bilan.....	27
2.11	LITIGES	27
2.12	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	27
3	EXERCICE 2010, EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	29
3.1	ACTIVITE GENERALE DU GROUPE	29
3.1.1	Situation du groupe et de son activité au cours de l'exercice 2010.....	29
3.1.2	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	30
3.1.3	Evénements importants survenus au cours de l'exercice et depuis la clôture de l'exercice.....	31
3.2	ACTIVITE DE R&D	32
4	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GROUPE OSIATIS ET SON CAPITAL	33
4.1	RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES CONCERNANT LA SOCIETE	33
4.1.1	Dénomination sociale.....	33
4.1.2	Date de constitution.....	33
4.1.3	Siège social.....	33
4.1.4	Durée de vie.....	33
4.1.5	Forme juridique	33
4.1.6	Exercice social	33
4.1.7	Objet social (Article 2 des statuts).....	33
4.1.8	Registre du commerce et des sociétés	34
4.1.9	Code d'activité NAF.....	34
4.1.10	Affectation et répartition des bénéfices (article 26.2 des statuts)	34
4.1.11	Assemblées Générales (extrait de l'article 22 des statuts).....	34
4.1.12	Droits de vote (extrait de l'article 22 des statuts).....	35
4.1.13	Forme et transmission des titres (article 10.1 des statuts)	36
4.1.14	Identification des détenteurs (article 10.2 des statuts)	37
4.1.15	Franchissement de seuils de participation (article 10.3 des statuts)	37
4.1.16	Consultation des documents sociaux.....	37
4.1.17	Les membres des organes de Direction et de surveillance de la société.....	37
4.2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	38
4.2.1	Capital.....	38
4.2.2	Evolution du capital	39
4.2.3	Liste récapitulative des autorisations d'augmentation de capital.....	44
4.2.4	Répartition du capital et droits de vote	45
4.2.5	Titres autorisés et émis donnant accès au capital.....	49
4.2.6	Plan d'options ou d'actions gratuites.....	52
4.2.7	Calcul de la dilution potentielle maximale.....	53
4.2.8	Jetons de présence	54
4.3	LA VIE DU TITRE.....	55
4.4	DIVIDENDES	55
5	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS AU 31/12/2010	56
5.1	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES DE LA SOCIETE	56
5.2	COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010.....	56
5.2.1	Principes comptables.....	56
5.2.2	Le compte de résultat consolidé.....	57
5.2.3	Le bilan.....	57
5.2.4	Evolution et résultat social des filiales consolidées sur l'exercice 2010	57
5.3	COMPTES SOCIAUX AU 31/12/10.....	59
5.3.1	Données générales	59
5.3.2	Dépenses non déductibles fiscalement.....	60
5.4	COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIES DES 5 DERNIERS EXERCICES	60
5.5	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	61

6	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE	61
6.1	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	61
6.1.1	Directoire et Conseil de Surveillance.....	61
6.1.2	Historique des mandats sociaux.....	64
6.1.3	Conflit d'intérêt	68
6.2	CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CONTROLE INTERNE	68
6.2.1	Rapport du Président du Conseil de surveillance.....	68
6.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président.....	80
6.3	REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	81
6.4	RAPPORT SPECIAL SUR LES STOCKS OPTIONS ET LES ACTIONS GRATUITES	89
7	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	92
8	PROJETS DE RESOLUTION	95
9	TABLE DE CONCORDANCE	109
9.1	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE	109
9.2	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	112

« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2011 conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son Règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. »

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2009, tels que présentés en annexe 1, et le rapport de gestion de l'exercice 2009 tel que présente chapitre 9 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2010 sous le numéro D.10-0390 ;
- les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2008, tels que présentés aux annexes 2 et 3, et le rapport de gestion de l'exercice 2008 tel que présenté en annexe 1 au document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2009 sous le numéro D09-0371 ;

Les autres informations contenues dans le document de référence visé ci-dessus ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence car sans objet ou couvertes par le présent document de référence.

Le document de référence ci-dessus visé est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.osiatis.com).

CHIFFRES CLEFS CONSOLIDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires (en K€)	243 627	232 819	239 542
Marge Opérationnelle (1)	16 661	12 699	11 963
Marge opérationnelle en %	6,8%	5,5%	5,0%
Coûts des actions gratuites et stocks options	-	39	409
Dotation aux amortissements des relations clients	-	-	4
Résultat opérationnel courant (en K€)	16 661	12 660	11 550
Rentabilité opérationnelle courante en %	6,8%	5,4%	4,8%
Résultat opérationnel (en K€)	15 645	10 542	8 818
Rentabilité opérationnelle en %	6,4%	4,5%	3,7%
Résultat net (en K€)	9 564	7 910	4 695
En % du CA	3,9%	3,4%	2,0%
Résultat net part du Groupe (en K€)	9 491	7 842	4 642
En % du CA	3,9%	3,4%	1,9%
Quantité moyenne d'actions non diluées	14 675 511	15 644 566	15 647 832
Résultat par action en €	0,65	0,50	0,30
Quantité moyenne d'actions diluées	14 675 891	16 316 085	16 425 578
Résultat dilué par action en €	0,65	0,48	0,28

(1) La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR METIER

En 2010 :

Services aux infrastructures (infogérance de transformation) : 213 468 K€ (88%)

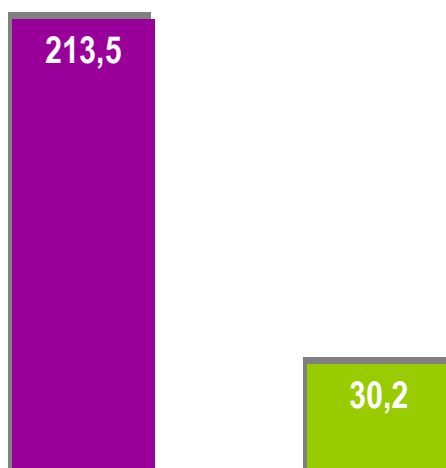
Développements Nouvelles Technologies (ingénierie applicative) : 30 159 K€ (12%)

En 2009 :

Services aux infrastructures (infogérance de transformation) : 199 650 K€ (86%)

Développements Nouvelles Technologies (ingénierie applicative) : 33 169 K€ (14%)

CHIFFRE D'AFFAIRES 2010, EN M€



Services aux infrastructures

Développements Nouvelles Technologies

MARGE OPERATIONNELLE 2010, EN M€



Services aux infrastructures

Développements Nouvelles Technologies

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En 2010 :

France : 208 862 K€ (86%)

Europe hors France : 34 765 K€ (14%)

En 2009 :

France : 198 929 K€ (85%)

Europe hors France : 33 890 K€ (15%)

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE 2010, EN %



CALENDRIER DES PUBLICATIONS

Le calendrier prévisionnel des publications de l'exercice 2011 est le suivant (dates après Bourse) :

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011	: 3 mai 2011
Assemblée Générale des actionnaires	: 9 juin 2011
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2011	: 26 juillet 2011
Résultats semestriels 2011	: 31 août 2011
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011	: 3 novembre 2011
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2011	: 1 février 2012
Résultats annuels 2011	: 20 mars 2012

DOCUMENTS INCLUS PAR INCORPORATION

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- Le rapport financier annuel (déclaration du responsable en § 1.2., rapport de gestion au paragraphe 9.2., comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en annexe 1, comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels en annexe 2) ;
- Les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux (§ 6.10 – Annexe 1 comptes consolidés.) ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions (§ 4.2.4.8.) ;
- Le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (§ 6.2.1.).

Le document d'information annuel tel que demandé par l'article 222-7 du règlement général de l'AMF se trouve au chapitre 7 "Documents accessibles au public".

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Jean-Maurice FRITSCH - Président du Directoire

1.2 DECLARATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont les éléments constitutifs sont référencés au paragraphe 9.2. présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés relatif à l'exercice 2009 contient une observation qui portait sur les nouvelles normes appliquées par le groupe en 2009, qui ont uniquement un impact sur le format de présentation des comptes.»

Fait à Velizy-Villacoublay, le 29 avril 2011

Le Président du Directoire - Jean-Maurice FRITSCH

1.3 RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires

Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry, 92200 Neuilly sur Seine

Peronnet et Associés

21/23, avenue Pierre 1er de Serbie, 75116 Paris

Suppléants

AUDITEX

11, Allée de l'Arche 92400 Courbevoie

Finexsi Audit

111, rue Cardinet, 75017 Paris

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Jean-Maurice FRITSCH – Membre du directoire, coprésident

Contact : Monsieur Jean DEPRez - Directeur de la Communication, jdeppez@osiatis.com

Téléphone : +33.(0)1.41.28.30.00, site Web : www.osiatis.com

2 PRESENTATION ET ACTIVITES DU GROUPE

2.1 LE MARCHE – LA CONCURRENCE

2.1.1 DONNEES CHIFFREES

En France, le marché des services informatiques (IT services), sur lequel opère Osatis, regroupe deux domaines : les services aux infrastructures et ceux aux applications. En 2010, en France, ces deux domaines représentent des volumes quasiment équivalents, de l'ordre de 12 Md€ chacun. Après deux années 2008 et 2009 en repli, ils renouent en 2010 avec une croissance modeste de 0,9% pour les infrastructures et de 1,8% pour les applications. Au niveau des segments qui les constituent et sur lesquels Osatis est positionné, les situations sont contrastées. En services aux infrastructures, le conseil pèse 835 M€, en décroissance de 0,7% par rapport à 2009, la maintenance hardware, à 2,2 Md€, décroît de 1,7%, l'assistance technique et les projets s'affichent à 3,9 Md€, en reprise de 0,1% et l'infogérance reste le segment le plus important et le plus porteur avec une croissance de 3,6%, à 4,5 Md€. Sur les quatre ans à venir, ces segments devraient connaître, à l'exception de la maintenance, une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 4%. Au niveau applicatif, les principaux segments sont le conseil (1,6 Md€ en 2010, -0,3% par rapport à 2009), l'assistance technique et les projets (6,7 Md€, +0,6%), l'infogérance d'application (1 Md€, +5,3%) et la tierce maintenance applicative (2,3 Md€, +5,9%). Quant à l'évolution moyenne annuelle jusqu'en 2014, elle ressort à environ +5% (source : PAC 2011).

Sur son cœur de métier, l'infogérance d'infrastructure, qui représente 86% de l'activité en France, Osatis couvre en 2010 environ 4% de part de marché, ce qui le place parmi les principaux acteurs.

2.1.2 ANALYSE

En 2010 on ne peut à proprement parler de reprise, mais des signes encourageants se sont manifestés en France : en services aux infrastructures, volume d'affaires soutenu tant en infogérance qu'en ingénierie, et stabilisation des prix. En ingénierie applicative, l'assistance technique a freiné sa décroissance en fin d'année et la demande en projets de développements spécifiques est restée soutenue.

La multiplication des annonces des constructeurs, éditeurs et sociétés de services, liées au Cloud Computing a également contribué à créer un contexte marché plus dynamique. Les donneurs d'ordre ont manifesté, au vu des avantages promis, un vif intérêt pour cette évolution qu'il s'agit de traduire, dans les années à venir, en projets de transformation.

Les SSII continuent également à industrialiser de plus en plus leur mode de production des services. Ce qui se traduit par une montée en puissance de leurs centres de service, localisés en France ou à l'étranger, en nearshore ou offshore. Pour ces derniers, la demande en prestations liées aux infrastructures est très variable selon les services délivrés : significative en support, émergente en administration ou supervision.

2.1.3 LES ACTEURS DU MARCHE

Quatre catégories de prestataires majeurs sont présentes sur les services informatiques :

- Les acteurs globaux : IBM, HP, CSC, Cap Gemini, Fujitsu...
- Les sociétés à forte connotation services aux infrastructures : Atos, Sogeti, Steria, Devoteam, Osatis, Neuron...
- Les sociétés à dominante ingénierie applicative : Sopra, Logica, GFI, Groupe Open...
- Les distributeurs et intégrateurs comme SCC, Econocom, Computacenter, APX...

Sur le marché des services informatiques, de nombreux acteurs de taille plus modeste adressent des niches de service ou couvrent des périmètres géographiques plus restreints. Nombre d'entre eux agissent en tant que sous-traitants des acteurs significatifs.

2.2 LES METIERS DU GROUPE OSIATIS

2.2.1 VISION

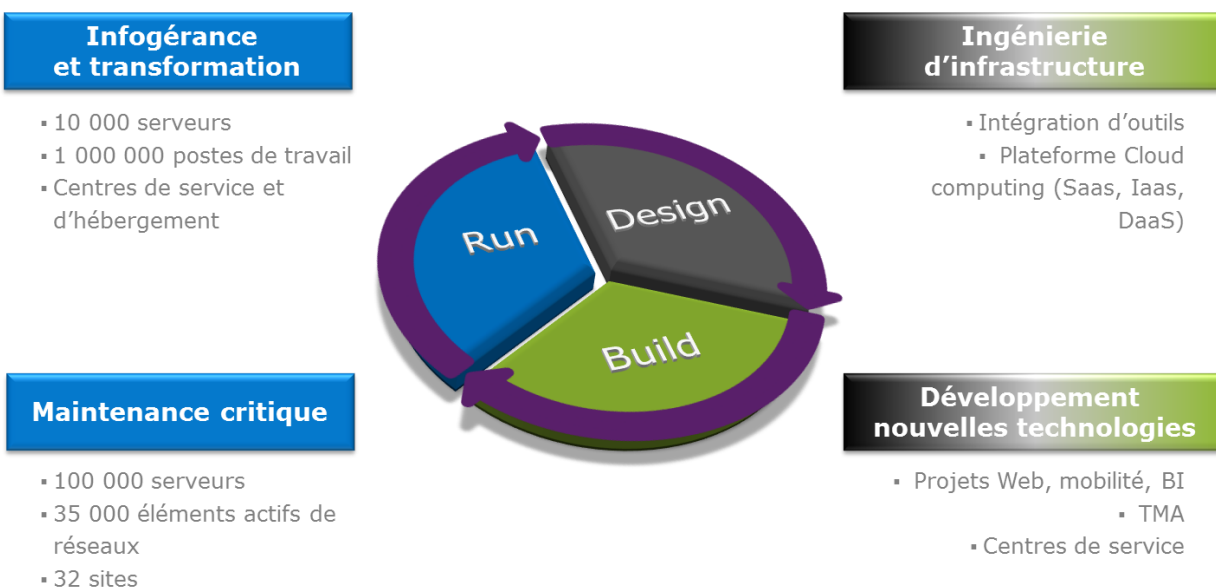
Le système d'information (SI) est un levier au service de la performance et de la compétitivité de l'entreprise. Pour bénéficier des apports concurrentiels des technologies de l'information innovantes, les directions informatiques cherchent à transformer en permanence leurs infrastructures et leurs applications, soit dans le cadre de projets d'ingénierie, soit dans celui de contrats d'infogérance qui intègrent dans leurs engagements la transformation de l'existant.

Grace à son leadership dans les services aux infrastructures et sa spécialisation dans les applications connexes, Osiatis est bien placé pour répondre à cette attente.

2.2.2 LES METIERS

Pour remplir cette mission, Osiatis s'est structuré en deux métiers qui regroupent les ressources et les compétences nécessaires à la production des services associés :

- Les services aux infrastructures (infogérance de transformation) : activité principale en France et à l'international ;
- Les Développements Nouvelles Technologies (ingénierie applicative), et plus précisément les projets de développements et la tierce maintenance applicative, produits par la filiale Osiatis Ingénierie.



L'évolution des effectifs a accompagné la croissance de l'activité. En France, l'effectif moyen opérationnel a cru de 8% dans les services aux infrastructures accompagné d'une légère baisse, sur la même période, de 412 à 405 collaborateurs, dans l'ingénierie applicative. De même, l'effectif moyen à l'international s'est élevé à 422 personnes en 2010, contre 383 l'année précédente.

2.2.2.1 Les Services aux infrastructures : Infogérance de transformation

L'objectif de ces services est le maintien en condition opérationnelle des infrastructures (infogérance) et leur transformation (ingénierie) afin qu'elles accompagnent l'évolution des métiers de l'entreprise. Le périmètre d'intervention couvre les serveurs, les réseaux et les postes de travail.

- Les prestations d'ingénierie regroupent des solutions d'évolution aussi bien des processus de production, pour une meilleure efficacité du SI, que des infrastructures, vers une cible plus performante. Pour améliorer la production informatique, en termes de coûts et d'efficacité, Osiatis propose des prestations d'audit, d'industrialisation avec ITIL, d'implémentation d'outils (IT Service Management...).

Pour améliorer l'usage des serveurs et des postes de travail, les technologies de consolidation et de virtualisation sont mises en œuvre, ainsi que les outils associés (Automation, orchestration, provisioning, VDI...).

- En infogérance, Osiatis propose une démarche d'externalisation sélective et évolutive qui peut, en fonction des objectifs et des priorités client, devenir complète et s'accompagner de reprise d'équipes. La démarche se décline en 5 phases (préparatoire, lancement, opérationnelle probatoire, opérationnelle récurrente et réversibilité). Elle se fonde sur un engagement forfaitaire sur la durée du contrat, un engagement sur des niveaux de service clairs et mesurables, des règles de variation clairement définies, des tableaux de bord mensuels, le maintien des compétences, l'adaptation de la taille de l'équipe et une garantie de réversibilité. Les principaux services proposés sont :
 - Surveillance, exploitation et administration des systèmes et réseaux ;
 - Packaging, masterisation, télédistribution, mise en production ;
 - Service Desk, assistance aux utilisateurs ;
 - Hébergement ;
 - Plateformes Saas et laas ;
 - IMAC (Installation, Mouvement, Ajout, Changement).
- La composante maintenance met à la disposition des entreprises une offre alternative à celle des constructeurs. Elle présente en effet des caractéristiques uniques sur le marché :
 - Un métier, un process, une organisation dédiée
 - Une dimension multi-constructeurs
 - Un large spectre technologique : du grand serveur à la station de travail ou l'élément réseau
 - Des engagements contractuels adaptés.

2.2.2.2 Les Développements Nouvelles Technologies : offres packagées et expertises

Osiatis Ingénierie a construit, à partir de ses processus de capitalisation, un ensemble d'offres packagées répondant aux principales préoccupations de ses clients :

- PBI pour **P**erformance des systèmes **BI** qui traite de l'optimisation des entrepôts de données ;
- PCI pour **P**ortails de **C**ollaboration et d'**I**ntégration qui propose des Solutions collaboratives intégrées
- N2A pour **N**omadisme **A**nytime, **A**nywhere qui adresse l'extension du SI aux solutions mobiles
- MPA pour **M**odernisation du **P**atrimoine **A**pplicatif qui constitue l'offre de TMA d'Osiatis, dans la perspective du portage vers le Cloud
- PIL pour **P**roduction **I**ndustrialisée de **L**ogiciels qui vise la mise en œuvre rapide d'applications à fort contenu métier

D'autre part, Osiatis Ingénierie développe et recrute des expertises technologiques (JEE, .Net, Open Source) et méthodologiques (Agilité, Cartographie et BPM, ITIL, Points de fonctions, Qualification, recette), au service des besoins de ses clients, en renfort de leurs équipes ou au sein de ses propres centres de services..

2.2.2.3 Le conseil à la DSI

Les prestations de conseil sont intégrées, en fonction des domaines adressés (infrastructures ou applications), aux activités concernées. Elles couvrent le terrain de jeu de la gouvernance du SI avec trois offres :

- Le positionnement de la DSI dans l'entreprise (y compris les relations avec les clients et utilisateurs)
- La maîtrise du SI dans ses évolutions (urbanisation et architecture, gestion du patrimoine applicatif, solutions décisionnelles, conduite de projets)
- La performance de la DSI (à la recherche d'efficacité et d'efficience).

2.2.3 LES PARTENAIRES

Pour porter sur le marché les technologies et les services nécessaires à l'exploitation et l'évolution des SI des clients, Osiatis a identifié 6 grands partenaires stratégiques : BMC Software, CA, Citrix, LANDesk Software, Microsoft et VMWare. Une mention particulière pour l'alliance avec Microsoft : Osiatis et l'éditeur ont lancé, fin 2010, une initiative commune nommée DDCR pour Dynamic Datacenter to be Cloud Ready pour accompagner

les directions informatiques dans l'évolution de leur SI vers des plateformes de type Cloud. Fin 2010, Osiatis a également noué un partenariat avec HP, qui fournira les systèmes et stockages ainsi que les outils d'automatisation et d'orchestration de sa future plateforme Cloud.

2.3 LA CLIENTELE

Les clients d'Osiatis regroupent des grands comptes, publics et privés, de tous secteurs d'activité ainsi qu'une large clientèle de moyennes entreprises.

Définie en 2009, la stratégie commerciale de sélectivité dans l'abord des grands comptes et de focalisation sur les entreprises du mid market (équipées de 500 à 3 000 postes de travail) et du secteur public, s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2010. L'impact attendu est une répartition plus équilibrée du chiffre d'affaires entre un nombre élargi de clients.

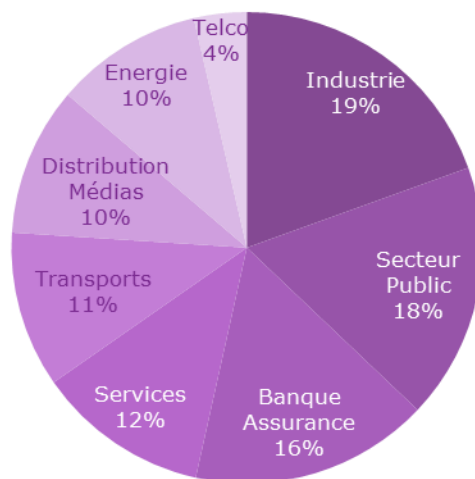
L'effet se mesure dans le chiffre d'affaires 2010. Les grands clients, ceux auprès desquels Osiatis réalise au moins 1 M€ par an, sont désormais 60 et ils pèsent 60,4% du chiffre d'affaires Groupe; à comparer avec, respectivement, 52 clients et 56% du chiffre d'affaires en 2009. Autre élément significatif, le premier client représente 6,6% de l'activité en 2010 à rapprocher de 6,8% l'année précédente.

L'accroissement de la taille moyenne des clients se lit aussi dans le nombre des clients intermédiaires (CA compris entre 100K€ et 1M€ par an) qui progresse de 144 à 154 pour une part de chiffre d'affaires qui croit de 19% à 19,6%.

La focalisation accrue sur le secteur public se matérialise dans le graphe de répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité où sa part progresse de 2 points, de 16% à 18%.

La répartition globale reste équilibrée comme le montre le graphe ci-après :

Chiffre d'affaires Groupe 2010

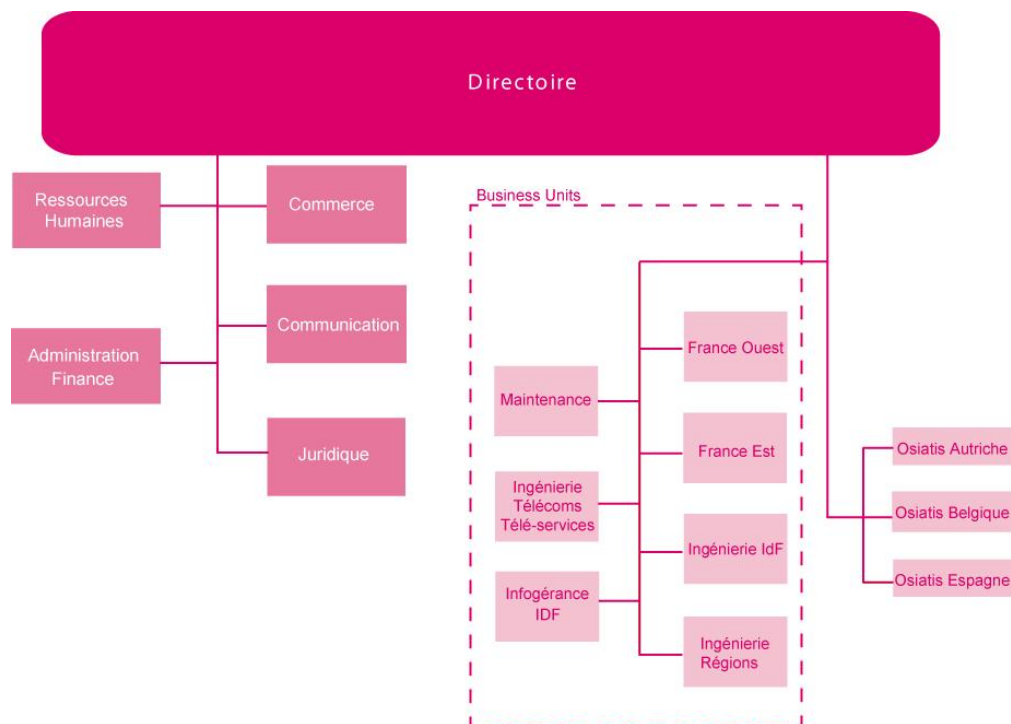


Soutenu par la croissance de l'activité en France, Osiatis y réalise 85,7% de son chiffre d'affaires en 2010 (à comparer avec 85,4% en 2009).

2.4 L'ORGANISATION 2010 DE LA SOCIETE

Du point de vue opérationnel, Osiatis est structuré en Business Units, géographique et/ou métier, elles-mêmes divisées en agences, sectorielle et/ou géographique et/ou métier.

Du point de vue fonctionnel, les directions support, localisées pour la France au siège du Groupe à Vélizy, reportent au Directoire constitué de deux coprésidents.



2.5 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

2.5.1 HISTORIQUE

Osiatis est né, en 1998, de la reprise par WB Finance & Partenaires des principaux actifs du groupe Thomainfor, leader sur le marché européen de la maintenance informatique multi-technologies et acteur important sur le support et l'exploitation des infrastructures informatiques distribuées.

De 1998 à 2004, Osiatis a procédé à une demi-douzaine d'acquisitions qui lui ont permis de compléter son offre de services aux infrastructures, de développer ses compétences en ingénierie et en architecture et d'enrichir son portefeuille client. Sur cette période, et malgré une cession de filiale, le chiffre d'affaires et les effectifs ont cru de plus de 50%.

En 2005 Osiatis franchit une nouvelle étape de son développement en prenant le contrôle de Groupe Focal. Cette acquisition lui permet d'étendre son offre de services aux développements nouvelles technologies et d'être coté en Bourse sur le marché Euronext Paris. L'intégration de Groupe Focal a été rapidement réalisée et, de 2006 à 2009, une demi-douzaine de sociétés et d'entités, spécialisées dans les services aux infrastructures comme en ingénierie applicative, ont été intégrées. Entre 2004 et 2009, le chiffre d'affaires a quasiment doublé. En août 2010 Osiatis a renoué avec les acquisitions en rachetant à la société Astek le fonds de commerce de ses activités de gestion des infrastructures en Ile de France.

Soutenu par sa croissance, organique et externe, Osiatis a consolidé, en France, sa position de spécialiste et de leader des services aux infrastructures et aux applications connexes. A l'international, les filiales autrichienne, belge et espagnole sont des acteurs reconnus sur leur marché.

2.5.2 LES INVESTISSEMENTS ET LES ACQUISITIONS

2.5.2.1 Les investissements

Investissements	2010	2009	2008
Écarts d'acquisitions en France	2,9 M€	0,4 M€	1,7 M€
Immobilisations incorporelles en France	1,0 M€	0,4 M€	0,3 M€
Immobilisations incorporelles en Europe hors France	0,3 M€	0,1 M€	0,3 M€
Immobilisations corporelles en France	0,9 M€	0,5 M€	0,9 M€
Immobilisations corporelles en Europe hors France	0,2 M€	0,2 M€	0,4 M€
Total	5,3 M€	1,6 M€	3,6 M€

Les acquisitions d'immobilisations en 2010;

- Ecarts d'acquisition; Osiatis Systems a acquis pour un prix de 2,9 M€ à la société Astek un fonds de commerce de Gestion d'Infrastructures en Ile de France avec date d'effet au 1er août 2010. Une centaine de personnes sont concernées par cette opération. Le chiffre d'affaires acquis réalisé en 2010 au sein d'Osiatis est de 3 M€ ;
- Immobilisations incorporelles : elles correspondent principalement à la mise en place, du Cloud Computing (licences qui permettent d'administrer un environnement « Cloud ») et dans le cadre de services hébergés pour le compte de nos clients, des logiciels de supervision automatisée ;
- Immobilisations corporelles : elles correspondent à des équipements informatiques, Serveurs, switches, baies en liaison avec l'offre de Cloud Computing et de Supervision automatisée.

2.5.2.2 Les acquisitions et cessions

Les opérations de croissance externe sont généralement financées par emprunts, elles peuvent être financées sur fonds propres en fonction du prix d'acquisition et des disponibilités du Groupe. Le montant des transactions est le plus souvent couvert par des accords de confidentialité.

Les compléments de prix ou « earn out » liés à l'acquisition de sociétés ou de fonds de commerce sont généralement basés sur un objectif d'évolution prévisionnelle d'un ou plusieurs des indicateurs suivants : chiffre d'affaires, marge sur prix de vente, conditions de présence de salariés repris. Ils sont comptabilisés en actif incorporel en fonction d'une estimation prudente d'atteinte des objectifs contractuels et le solde éventuel est pris en compte en engagement hors bilan.

Les acquisitions et cessions effectuées en 2010 et début 2011 :

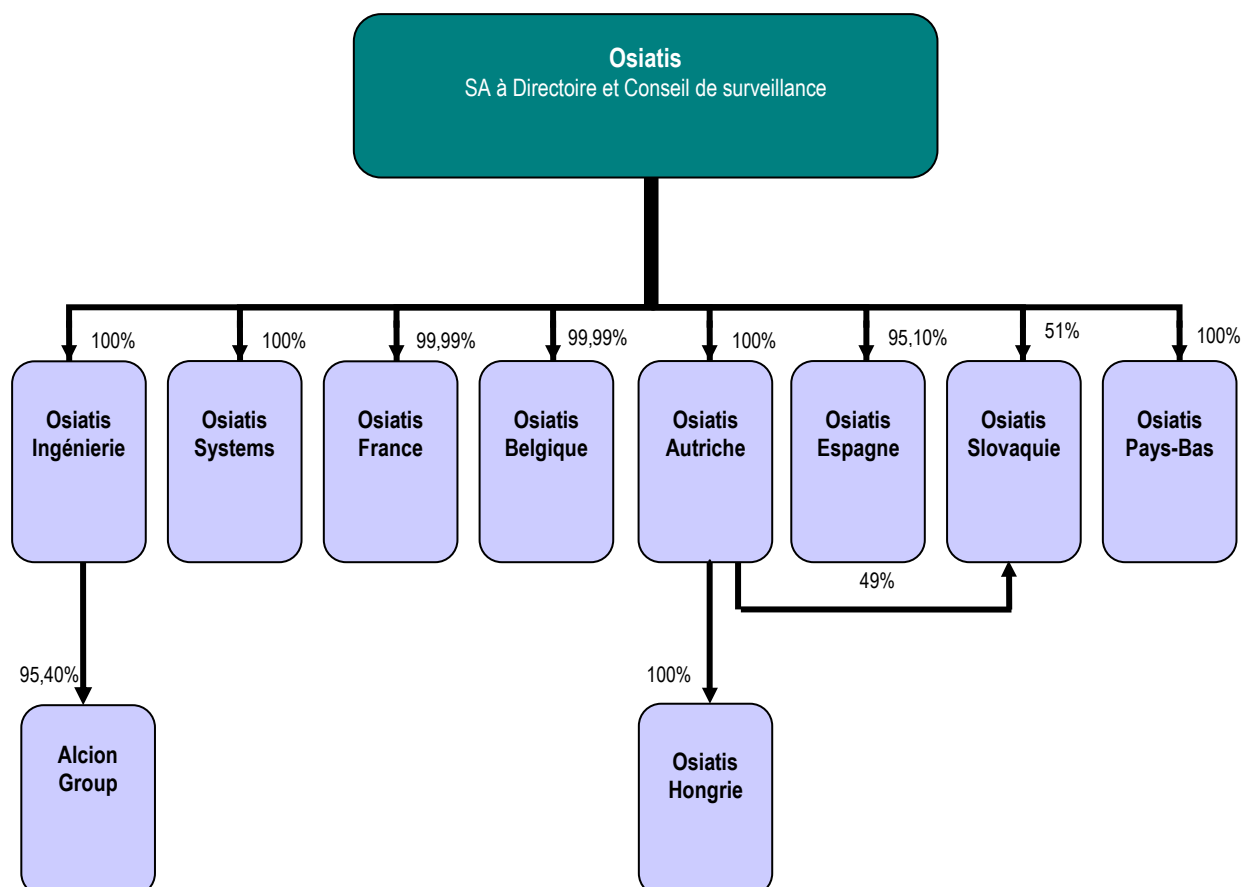
Par acte sous seing privé en date du 20 juillet 2010 avec entrée en jouissance au 1^{er} août 2010, Osiatis Systems s'est porté acquéreur de la branche d'activité du fonds de commerce de la société Astek correspondant à son activité de Gestion d'Infrastructure en Ile de France. Cette activité a réalisé un chiffre d'affaires de 8M€ en 2009 et de 2M€ au titre du premier semestre 2010. Osiatis accueille ainsi une centaine de collaborateurs qui interviennent sur des clients grands comptes et mid-market dans le secteur du transport, de l'industrie, des télécoms et des médias. Avec cette acquisition, le Groupe renforce ainsi sa présence et les compétences de la Direction Ile de France dans le secteur Gestion des Infrastructures.

Osiatis a acheté le 10 février 2011, au travers de sa filiale Osiatis Ingénierie spécialiste des Développements Nouvelles Technologies, 95,4% du capital d'Alcion Group, au prix de 2,147 euros par action. Alcion Group est

une société de services informatiques spécialisée en conception, développement et intégration applicatif notamment dans les domaines de la Business Intelligence et de l'architecture Web.

Aucune autre acquisition significative pour laquelle le Groupe Osiatis aurait pris un engagement ferme n'est actuellement en cours.

2.6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE OSIATIS AU 31 MARS 2011



2.7 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

L'ensemble des bureaux hébergeant le siège social, les agences et filiales du groupe sont loués à des tiers. Il n'existe aucun lien entre les bailleurs et le groupe ou ses dirigeants.

<p>ANGERS (49) Chemin de la Maladrie 49070 SAINT JEAN DE LINIERES Tél : 02.41.39.02.25 Fax : 02.41.28.17.10</p>	<p>NANTES (44) Parc Club du Perray 8 rue de la Rainière 44325 NANTES Tél : 02.51.89.26.26 Fax : 02.51.89.26.27</p>
<p>BREST (29) 1 rue des Néréides 29200 BREST Tél : 02.98.02.82.18</p>	<p>ORLEANS (45) Parc d'activité Les Sables de Sary Ilot V, Bât 2</p>

Fax : 02.98.41.68.71	45770 SARAN
CAEN (14) PAT Europarc de la Folie Couvrechef 12 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN Tél : 02.31.06.17.17 Fax : 02.31.06.17.19	Tél : 02.38.81.89.00 Fax : 02.38.73.07.90
CLERMONT FERRAND (63) ZI du Brezet Est Rue Georges Besse et Boulanger 63100 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.90.52.73 Fax : 04.73.90.51.15	REIMS (51) - Parking 57 rue Clovis Chezél 51000 REIMS Tél : Fax :
DIJON (21) ZA Maison Dieu 21220 FIXIN Tél : 03.83.52.64.62	RUNGIS (94) 9-13 rue Traversière Silic 108 94513 RUNGIS Tél : 01.41.28.30.01 Fax : 01.41.28.30.10
ENTZHEIM (67) Aéroparc d'Entzheim Bat Clément Ader 17 rue Icare 67960 EINTZHEIM Tél : 03.90.29.73.29 Fax :	TOULOUSE (31) Le Zodiaque II Zac du Canal Passage de l'Europe 31400 TOULOUSE Tél : 05.62.19.34.00 Fax : 05.61.73.58.10
EYBENS (38) Miniparc 13 rue Roland Garros 38320 EYBENS Tél : 04.76.04.11.44 Fax : 04.76.04.30.26	VANDOEUVRE LES NANCY (54) 1 allée d'Auteuil 54500 VANDOEUVRE LES NANCY Tél : 03.83.67.60.50 Fax : 03.83.67.60.65
GENNEVILLIERS (92) 94 Avenue du Vieux Chemin de Saint Denis 92230 GENNEVILLIERS Tél : 01.41.21.83.70	VELIZY VILLACOUBLAY (78) 1 rue du Petit Clamart BP 26 78142 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX Tél : 01 41 28 30 00 Fax : 01 41 28 30 30
LE MESNIL ESNARD (76) ZAC Champ Cornu 1 rue du Berry 76240 LE MESNIL ESNARD	VENISSIEUX (69) Parc Club du Moulin à Vent BAT 55-1 33 Avenue Georges Lévy 69631 VENISSIEUX Tél : 04.72.78.87.10 Fax : 04.72.78.75.48
LYON (69) 75 Cours Albert Thomas 69003 LYON Tél : 04.72.13.16.16 Fax : 04.72.34.55.38	VERN SUR SEICHE (35) ZA de la Hallerais Immeuble le Sémiramis 35770 VERN SUR SEICHE Tél : 02.99.86.85.00 Fax : 02.99.51.67.45
MONTPELLIER (34) 21 rue Charles Nungesser ZAC du Mas des Cavaliers 34130 MAUGIO Tél : 04.67.64.04.33 Fax : 04.67.64.04.29	VILLENEUVE D'ASCQ (59) 24 rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 03.20.67.16.20 Fax : 03.20.91.96.94
MERIGNAC (33) Rue Becquerel Immeuble L 33700 MERIGNAC Tél : 05.56.34.22.29 Fax : 05.56.94.90.56	VILLENEUVE LOUBET (06) Logis du Loup 1838 rue des Plans 06270 VILLENEUVE LOUBET Tél : 04.92.02.71.74 Fax : 04.92.02.74.01
METZ (57)	

<p>City Parc BAT D 19 rue du Pré Gondé 57070 METZ Tél : 03.87.79.46.31 Fax : 03.87.79.46.30</p>	<p><u>VILLIERS LE BRETONNEUX (80)</u> 9 route de Peronne 80800 VILLIERS LE BRETONNEUX Tél : 03.22.48.49.64 Fax : 03.22.48.20.47</p>
<p><u>MONT SAINT AIGNAN (76)</u> Pat La Vatine 4 bis rue Anrdei Sakharov 76130 MONT SAINT AIGNAN Tél : 02.32.19.51.31 Fax : 02.35.59.88.90</p>	<p><u>VITROLLES (13)</u> Technoparc Griffon 800 route de la Seds 13127 VITROLLES Tél : 04.42.34.47.00 Fax : 04.42.34.47.29</p>

Liste des filiales étrangères du Groupe au 31/12/10

AUTRICHE

Osiatis Computer Services GmbH
Franzosengraben 12
1030 VIENNA

HONGRIE

Kuny Domokos u 13-15
1012 Budapest

BELGIQUE

Osiatis
Leuvensesteenweg - 573
1930 ZAWENTEM

SLOVAQUIE

Zámocká 30
811 01 Bratislava

ESPAGNE

Osiatis
Aragoneses, 7-A
28108 ALCOBENDAS

PAYS BAS

Osiatis
Lange Dreef
4131 NJ VIANEN

2.8 RESSOURCES HUMAINES

2.8.1 POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES : UNE CULTURE QUI DEVELOPPE LES TALENTS



La politique de ressources humaines est définie et mise en œuvre par la direction des ressources humaines du Groupe. Elle s'adresse à l'ensemble des managers et des collaborateurs, quel que soit leur lieu géographique ou leur métier.

Elle est chargée :

- de définir en fonction des attentes de l'entreprise et des collaborateurs, la politique, les méthodes et les supports de gestion des ressources humaines ;
- de s'assurer de leur bonne application ;
- de gérer la dimension collective de la représentation du personnel ;
- d'apporter le support aux managers et aux collaborateurs pour toute question d'ordre collectif ou individuel ;
- d'être à l'écoute des meilleures pratiques RH, de proposer et de diffuser toute évolution permettant
- d'améliorer la satisfaction globale.

Dans ce cadre, elle ne se substitue pas aux managers qui portent la responsabilité directe de la gestion des collaborateurs dont ils ont la charge, favorisée par un management de proximité. Elle apporte le soutien nécessaire pour que l'activité soit centrée sur le développement de l'entreprise et de ses collaborateurs.

2.8.2 EFFECTIFS

Au 31/12/10, les effectifs du Groupe sont de 3 141 personnes, soit plus 224 personnes par rapport à fin 2009. Sur l'exercice, l'effectif moyen est de 3 008 collaborateurs, 292 démissions ont été enregistrées et il a fallu procéder à 95 licenciements. Le turn-over sur, qui était de 14,8 % sur l'année 2009, est de 8,9% sur l'année 2010.

En France :

L'effectif moyen du Groupe en France au cours de l'exercice 2010 a été de 2 585 salariés (2 568 équivalents temps plein), et représente 2 714 salariés à la fin de l'exercice (2 696 équivalents temps plein), dont 105 contrats à durée déterminée (contrats d'alternance inclus).

La modalité d'embauche des collaborateurs du Groupe reste très largement le contrat à durée indéterminée, le recours à l'emploi précaire restant marginal.

Au cours de l'exercice, en France, le Groupe a enregistré une augmentation de son effectif de 224 salariés, le principal motif de départ étant la démission (236). En 2010 le Groupe a dû procéder à 80 licenciements.

La répartition par sexe des effectifs est de 85,1 % d'hommes et 14,9% de femmes. L'âge moyen des salariés est de 36,17 ans, et l'ancienneté de 7,46 ans. 42,7 % des effectifs ont un statut d'ingénieur ou cadre.

Année	2007	2008	2009	2010
Effectifs de clôture	2 648	2 747	2 518	2 714
Effectif moyen	2 656	2 751	2 628	2 585

A l'étranger :

L'effectif total inscrit des filiales étrangères s'élève à 424 personnes à fin décembre 2010, soit sur l'année une progression de 28 personnes. L'effectif moyen a été de 419 salariés ; il a fallu procéder à 15 licenciements et 56 démissions ont été enregistrées.

2.8.3 SOUS-TRAITANCE

En ce qui concerne la part de l'activité sous-traitée (sous-traitance de moyen), elle représente 15,4% de l'effectif total France (11% en 2009).

2.8.4 REMUNERATION

L'analyse du niveau moyen de rémunération par niveau conventionnel ne révèle pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes. La masse salariale (salaires et charges sociales légales) s'établit à 146 148 K€ sur l'ensemble du Groupe.

En 2010, la rémunération brute moyenne mensuelle s'élève à 2 826 €

2.8.5 AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

En France :

La durée conventionnelle du travail est régie par des accords d'entreprise sur la réduction du temps de travail. Dans la plupart des sociétés du Groupe, le dispositif en vigueur se traduit par un horaire de référence à 37 heures et l'acquisition de RTT ou JRC, ce qui a pour effet de ramener la durée hebdomadaire de travail à 35 heures dans la limite de 1 607 heures ou 218 jours travaillés par an.

Les horaires hebdomadaires s'adaptent en parallèle aux contraintes clients.

A l'étranger :

La gestion du temps de travail s'adapte dans chaque pays à la législation en vigueur et aux contraintes opérationnelles demandées par les clients.

Durée légale de travail par semaine	
Autriche	38,5 heures
Belgique	38 heures
Espagne	40 heures

2.8.6 FORMATION

Pour renforcer sa place de spécialiste des services aux infrastructures, Osiatis propose aux collaborateurs du groupe des cursus professionnalisant adaptés aux différentes fonctions de l'entreprise dans les filières du management humain, du management d'affaires et de projet, ainsi que des accompagnements technologiques et linguistiques permettant de diffuser ses meilleures pratiques, qui lui permettront de construire son modèle profitable.

Dans ce cadre Osiatis a déployé un outil de e-learning « Thotatis » qui offre un catalogue d'environ 5 000 cours dans l'univers technologique et une cinquantaine de cours autour des méthodes, de la relation client, du

management. Cet outil permet de disposer d'une bibliothèque technique de 8 000 ouvrages et d'en partager les contenus. Ces bases de connaissances sont réactualisées en permanence pour s'adapter aux évolutions technologiques.

Ces outils collaboratifs de partage des savoirs permettent plus de souplesse dans l'acquisition de compétences et mesurent plus finement leur acquisition.

En France :

En 2010 soucieux de maintenir un bon niveau d'adaptation de ses ingénieurs et techniciens, le Groupe a continué de maintenir une politique de formation active. Les stages réalisés (tant en interne qu'en externe) représentent une moyenne de 1,4 jour de formation par personne. Le budget de formation 2010 représente 2,24 % de la masse salariale.

Le nombre total d'heures de formation dispensées en 2010 est de 25 511 heures.

1 846 heures au titre du DIF (dispositif légal mis en place en 2004) ont été consommées en 2010. Compte tenu de la politique active menée par le Groupe en termes de formation professionnelle, l'ensemble des droits individuels à la formation représente 182 062 heures au 31 décembre 2010.

2.8.7 HYGIENE ET SECURITE

En France, le type d'activité, essentiellement tertiaire, se traduit par un nombre d'accidents du travail très faible et un nombre de jours d'arrêt limité (828 jours, soit 0,15% du nombre théorique de jours travaillés).

2.8.8 REPRESENTATION DU PERSONNEL

La représentation du personnel est conforme aux règles en vigueur en France et à l'étranger.

Une unité économique et sociale existe entre les sociétés Osiatis Ingénierie et Osiatis Systems.

Le groupe Osiatis est attaché au respect des règles et lois en matière de droit du travail, ainsi qu'aux dispositions fondamentales édictées par l'Organisation Internationale du Travail.

Osiatis est très attaché au maintien et au développement du dialogue social. L'ouverture et la transparence sont avant tout privilégiées dans les relations que la direction entretient avec les Instances Représentatives du Personnel.

2.8.9 SCHEMA D'INTERESSEMENT OU DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas d'accord d'intéressement.

Conformément aux dispositions prévues par la loi française, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'applique à toutes les sociétés du Groupe ayant au moins 50 salariés. Les accords de participation en place sont le résultat de négociations avec les instances représentatives du personnel de chaque filiale.

Les résultats d'Osiatis France et d'Osiatis Systems ont permis l'attribution de participation au titre de l'exercice 2010 aux salariés de ces dernières. Aucune participation n'a été attribuée aux salariés des autres sociétés du Groupe Osiatis au titre de l'exercice 2010.

2.8.10 PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Un Plan d'Epargne Entreprise est associé à chacune des entités françaises du Groupe. En France, un Plan d'Epargne Entreprise et un Plan d'épargne Groupe offrent aux salariés la possibilité d'investir en actions « Osiatis » via les FCPE, mis en place dès 2000 pour Osiatis France.

2.8.11 ACTIVITE

Le taux d'inter contrat permet de mesurer le niveau d'activité relatif des effectifs de production.

L'inter-contrat se définit comme les jours autres que ceux passés :

- sur affaire ;
- en avant-vente ;
- en formation ou jours de délégation ;
- en congés ou RTT ;
- en maternité et maladie courte ou longue.

Le taux d'inter contrat est calculé de la manière suivante : Nb de jour d'inter contrat / Nb de jours facturables.

Le taux d'inter contrat s'est élevé à 3,2% en France en 2010 en forte baisse par rapport à 2009 (-1,5 points).

Le taux d'activité congés exclus (TACE) mesure le taux d'emploi effectif des personnels productifs : il se calcule comme le rapport entre le nombre de jours affectés sur affaires et le nombre de jours théoriquement disponibles (hors congés, RTT et longue maladie).

A 89,5% en 2010 il a progressé de 1,2 point par rapport à 2009.

2.9 DEVELOPPEMENT DURABLE

2.9.1 LES VALEURS

Construite dès 1998, la culture Osiatiss a pour objectif de créer un « esprit de corps » entre les collaborateurs, leur donnant « envie de faire partie de l'équipe », et les incitant à se dépasser par la confiance et la considération qui leur sont accordées.

Cette culture est fondée sur des valeurs partagées et démontrées :

- Transparence : communication directe et franche, reporting précis et ponctuel ;
- Engagement : chacun assure et assume les tâches qui lui sont confiées ;
- Respect : des individus, de leurs opinions et de leurs différences ;
- Progrès : l'indispensable évolution suppose créativité, prise de risque et innovation ;
- Confiance : réciproque et méritée pour réussir une destinée commune.

Ces valeurs donnent du sens aux actions et permettent de maintenir le cap dans un environnement économique et social en mutation.

Ces pratiques évoluent et s'adaptent à la taille, à la diversité des activités, à l'exigence de nouvelles parties prenantes (actionnaires minoritaires, investisseurs, acteurs sociaux et environnementaux) et profitent des savoir-faire externes (issus de recrutements, acquisitions, partenariats, concurrents et clients), en capitalisant sur :

- Le principe de responsabilité :
 - responsabilité client : tenir les engagements promis,
 - responsabilité financière : réalisation des objectifs financiers,
 - responsabilité éthique : intégrité dans les affaires,
 - responsabilité sociale : gestion des personnes, de la diversité et du développement durable.
- Le « sens du service » c'est-à-dire l'aptitude de chaque collaborateur à se mettre à la place du « client », répondre à ses besoins, tout en conservant l'efficacité globale et le coût des prestations à l'esprit.
- L'esprit d'équipe qui démontre la volonté et l'envie de travailler ensemble pour assurer le succès de l'entreprise, de son entité d'appartenance et de sa vie professionnelle.

2.9.2 LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Osiatiss a identifié et mène 7 actions concrètes dans l'esprit d'une démarche sociétale et environnementale :

1. Soutenir le pacte mondial de l'ONU

2. Développer les talents : une culture d'entreprise
3. Consommer moins
4. Polluer moins
5. Recycler plus
6. Faire partager nos engagements par nos fournisseurs
7. Aider nos clients selon les trois axes du développement durable :

- Axe économique : continuer à produire la richesse nécessaire à la population ;
- Axe social : veiller à réduire les inégalités à travers le monde ;
- Axe environnemental : préserver l'équilibre de l'environnement des futures générations.

2.9.2.1 Soutenir le pacte mondial de l'ONU

Osiatis soutient les 10 principes du pacte mondial de l'ONU, que l'on peut consulter sur le site Web : <http://www.un.org/fr/globalcompact/>

Qui s'inspire de :

- La déclaration universelle des droits de l'homme ;
- La déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Organisation internationale du travail) ;
- La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international ;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux ;

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession ;

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables ;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2.9.2.2 Développer les talents des collaborateurs

Le développement est le maître mot de la politique Ressources Humaines d'Osiatis. Il s'illustre en 2010 par :

- le recrutement de plus de 560 collaborateurs en France ;
- la faiblesse du turn-over qui, à environ 8,9%, reste moins élevé que celui du marché ;
- l'importance accordée à la formation qui représente en France environ 2,24% de la masse salariale ;
- la présence au capital d'Osiatis, à hauteur de 5,72%, des dirigeants et collaborateurs.

2.9.2.3 Consommer moins

Trois objectifs quantitatifs sont fixés :

- Réduction de la consommation des véhicules Osiatis, de 5,9 L/100km en 2008 à 5,6 L/100km en 2009 et 4,71 L/100km en 2010 :
 - renouvellement de sa flotte de véhicules société pour bénéficier de moteurs modernes,
- Stabilisation de la consommation d'énergie électrique :
 - Remplacement des écrans cathodiques par des écrans plats ; modernisation des serveurs et des postes de travail
 - Modernisation des climatisations
- Recours à des salles d'hébergement modernes ;
- Poursuite de la réduction de la consommation de papier, (23,4 T en 2007, 21,8 T en 2008 et 18,6 T en 2009 et en 2010) :
 - Centralisation des imprimantes, des fax et des copieurs
 - Informatisation des formulaires – dématérialisation des documents
 - Paramétrage par défaut des imprimantes en mode recto verso, noir et blanc et brouillon
 - Dématérialisation des réponses aux appels d'offres

2.9.2.4 Polluer moins grâce aux normes environnementales

Osiatis a identifié un domaine, connexe à ses activités, sur lequel agir en ce sens : le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Il peut prendre diverses formes :

- Destruction des matériels informatiques par des prestataires certifiés ISO 14001 ;
- Proposition aux clients de prendre en charge la destruction de leurs déchets ;
- Utilisation de RoHS, outil d'accès aux bases constructeurs pour connaître les matériels et pièces détachées autorisés.

2.9.2.5 Recycler plus

Les premières actions identifiées sont :

- Le recyclage des cartouches d'encre usagées ;
- L'utilisation de cartouches recyclées, quand cela est possible ;
- La collecte des batteries et de tubes néons usagés pour les remettre à un centre agréé.

2.9.2.6 Faire partager ces engagements aux fournisseurs

Les contrats qu'Osiatis signe avec des sous-traitants incluent désormais des dispositions sur :

- L'éthique ;
- Le développement durable ;
- Le respect de la législation sociale.

Il en sera de même pour les conditions générales d'achat

2.9.2.7 Aider nos clients

La politique d'évolution du système d'information (choix d'architecture, de technologies, de logiciels, exploitation, maintenance) a un impact important sur l'environnement et des aspects sociétaux qui en découlent. Osiatis peut ainsi accompagner la démarche de développement durable de ses clients. C'est en particulier le cas au travers de nos prestations autour de la virtualisation et de notre nouvelle offre de Cloud Computing.

2.10 RISQUES ET COUVERTURES

Osiatis a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

2.10.1 RISQUES DE LIQUIDITES

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

➡ Cf § 6.9.4 de l'annexe n°1 – Comptes consolidés et annexe au 31/12/2010

2.10.2 RISQUES DE TAUX D'INTERETS

➡ Cf § 6.9.5 de l'annexe n°1 – Comptes consolidés et annexe au 31/12/2010

2.10.3 RISQUE DE TAUX DE CHANGE

➡ Cf § 6.9.6 de l'annexe n°1 – Comptes consolidés et annexe au 31/12/2010

2.10.4 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Le groupe Osiatis fait face sur son marché à de nombreux concurrents et cette concurrence pourrait s'accroître dans l'avenir du fait du regroupement éventuel de compétiteurs. En outre, compte tenu de la nature intellectuelle des prestations fournies par Osiatis, ce marché reste accessible à de nouveaux entrants même si l'accès aux grands et moyens comptes suppose de sérieuses références professionnelles et une offre de services de qualité, ce dont dispose Osiatis.

2.10.5 RISQUES LIES AUX CONTRATS ET DEFINITION

Le Groupe Osiatis identifie trois principales classifications de contrats :

Assistance technique :

Mode contractuel par lequel le Groupe Osiatis s'engage à fournir une compétence qui sera facturée au temps passé.

Forfait avec engagement de résultat :

Mode contractuel par lequel le Groupe Osiatis s'engage à fournir un produit ou une prestation défini pour un prix forfaitaire convenu et indépendant du temps passé pour autant que les contours du produit ou de la prestation n'aient pas été modifiés entre temps.

Forfait avec engagement de service :

Mode contractuel par lequel le Groupe Osiatis s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie également, pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Le contrat peut inclure également des prestations complémentaires en général tarifées à l'unité d'œuvre.

Ces modalités de comptabilisation, qui couvrent la quasi-totalité des contrats, représentent chacune environ 1/3 de l'activité. Elles peuvent le cas échéant être ajustées pour tenir compte des clauses spécifiques de certains contrats.

Enfin, le non-respect des engagements contractuels peut être sanctionné par le non renouvellement des contrats. Dans le cas de contrats à engagement de résultat, des pénalités financières peuvent être prévues au contrat, en général plafonnées à un certain pourcentage du montant annuel du contrat.

Un suivi des contrats à engagements de résultat est mis en place pour mesurer l'atteinte des engagements contractuels (temps passé et reste à faire, indicateurs de qualité de services, délais...).

Ce suivi est destiné à améliorer, d'une part, la maîtrise des risques et des engagements et d'autre part l'anticipation comptable des pertes à terminaison en fonction de l'avancement.

2.10.6 RISQUES CLIENTS

2.10.6.1 Contraintes liées à la réglementation propre à certains clients

La conduite par le groupe Osatis de ses activités de prestataire de services informatiques est soumise à l'obtention d'autorisations légales, réglementaires ou administratives courantes et à des réglementations spécifiques à certains clients.

Par exemple, la réalisation de prestations de services au profit de certaines entités liées au secteur de la Défense requiert des habilitations administratives particulières. Le groupe Osatis réalise une part de son chiffre d'affaires avec de telles entités (2,6% en 2010 ; 2,2% en 2009 sur le secteur Défense). La nécessité de conserver les habilitations requises pour continuer à servir ces clients lui impose de respecter certaines règles notamment en matière de confidentialité, de sécurité et de protection des données. Compte tenu du caractère discrétionnaire de la délivrance et du retrait de ces habilitations, aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe quant à leur conservation dans l'avenir même si aucune difficulté n'est survenue dans le passé.

2.10.6.2 Nature des engagements du groupe Osatis vis-à-vis de ses clients

Les engagements pris par le groupe Osatis vis-à-vis de ses clients consistent généralement à respecter des objectifs contractuels. La sanction du non-respect de ces obligations de résultat peut se traduire par le non-renouvellement du contrat et/ou par le versement de pénalités le plus souvent plafonnées à un pourcentage relativement faible du montant annuel du contrat. Même si le suivi de l'exécution du contrat fait l'objet d'une vigilance particulière d'Osatis, celui-ci ne peut totalement exclure le risque de non-renouvellement d'un contrat ou de versement de pénalités de retard au profit d'un client sans toutefois présenter de risque particulier par rapport à ses concurrents.

2.10.6.3 Confidentialité

Le groupe Osatis a accès dans le cadre de ses activités à certaines informations et données confidentielles de ses clients. A ce titre, le groupe s'engage vis-à-vis de ces derniers à conserver le caractère confidentiel de ces informations et données pendant une certaine durée, variant le plus souvent, selon le contexte du client concerné.

2.10.6.4 Risque de non-paiement

La clientèle du Groupe est constituée pour une part significative par des administrations et d'autre part de grands groupes et de sociétés de taille moyenne dont la solvabilité ne présente pas, a priori, de risque important. Le risque de non-paiement ne peut cependant pas être totalement écarté. Afin de mieux se prévenir contre le risque d'insolvabilité, environ 70% des factures clients sont confiées pour recouvrement à deux factor qui informent et alertent le Groupe sur la santé financière de ses clients et accorde une garantie plafonnée sur leur solvabilité. Les clients non garantis sont analysés au cas par cas. Les créances qui ne sont pas confiées au factor concernent principalement des grands comptes qui ne présentent a priori pas de risque.

2.10.7 RISQUES FOURNISSEURS

En raison de son activité de prestataire de services, le Groupe Osatis n'encourt pas de risque fournisseur particulier. Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Osatis à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Le Groupe ne pratiquant qu'à titre exceptionnel le paiement d'avance à ses fournisseurs, il n'est pas significativement exposé au risque d'illiquidité de ceux-ci.

2.10.8 RISQUES PARTENAIRES

Le groupe Osatis a conclu dans le cadre de son développement de nombreux partenariats qui ne comportent, pour la plupart aucun engagement financier à sa charge.

Même si la poursuite des activités du groupe ne dépend pas de ces partenariats, ceux-ci contribuent à renforcer la qualité et les modalités d'exécution de son offre de services. Par conséquent, la fin d'une relation avec un partenaire pourrait conduire le Groupe à trouver un partenaire de substitution ou à adapter sa politique commerciale.

Le Groupe entretient depuis plusieurs années de très bonnes relations avec ses principaux partenaires. Cependant, le risque de non-renouvellement de ces partenariats ne peut être écarté.

2.10.9 RISQUES ACTIONS

➔ Cf § 6.9.7 de l'annexe n°1 – Comptes consolidés et annexe au 31/12/2010

2.10.10 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les marchés sur lesquels Osiatis intervient sont caractérisés par d'importantes évolutions technologiques. La réussite future d'Osiatis dépend de sa capacité à anticiper ces évolutions technologiques et à les intégrer à son offre.

2.10.11 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Compte tenu de ses activités de prestataire de services informatiques et de conseil, le groupe Osiatis n'est soumis à aucun risque industriel ou lié à l'environnement ni à aucun classement particulier.

Toutefois, le Groupe est sensible à l'importance de son rôle dans le respect de l'environnement.(cf § 2.9.2) Le groupe Osiatis possède une police d'assurance qui couvre sa responsabilité civile, en particulier les risques environnementaux. Aucun dossier de contentieux relatif à l'environnement n'est en cours à ce jour.

2.10.12 RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Osiatis est également propriétaire d'un portefeuille de marques portant sur sa dénomination sociale et sur son offre. Par ailleurs, Osiatis est titulaire d'un portefeuille de noms de domaine. Une surveillance de ces marques et noms de domaine est effectuée de manière régulière pour le compte du groupe par un conseil en propriété industrielle.

2.10.13 RISQUES JURIDIQUES

L'activité du groupe Osiatis, limitée à des prestations de services informatiques, n'implique pas, a priori, de risques juridiques liés à la propriété intellectuelle et au mode de commercialisation des produits (franchises, licences).

2.10.14 RISQUES DE DEPENDANCE A L'EGARD DU PERSONNEL CLE

2.10.14.1 Risque lié au recrutement

Le recrutement est un élément clé de la croissance d'Osiatis. Or, dans le domaine des nouvelles technologies, celui-ci peut, dans certains cas, être confronté à des difficultés de recrutement liées à la pénurie d'ingénieurs ou de techniciens de qualité. Dès lors, le succès futur d'Osiatis dépendra également de sa capacité à attirer, former et retenir des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques. Le groupe Osiatis a donc mis en place une politique de ressources humaines qui vise à faciliter le recrutement de ses collaborateurs et à les fidéliser.

2.10.14.2 Risque de dépendance à l'égard des collaborateurs clés et des dirigeants

Comme pour toute société, le succès d'Osiatis dépend du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés et avec ses dirigeants. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée pourrait affecter le groupe. Néanmoins, celui-ci s'est attaché à bâtir depuis sa création une équipe soudée et structurée et à associer ses collaborateurs clés et dirigeants à la croissance de l'entreprise.

2.10.15 RISQUES PAYS

Le groupe Osiatis exerçant la quasi-intégralité de ses activités dans les pays de la communauté européenne et ayant jusqu'à présent peu d'achats hors de ces pays, le risque pays est très faible.

2.10.16 RISQUES LIES AUX ASSURANCES

A la connaissance du groupe Osiatis, tous les contrats d'assurance nécessités par l'exercice de son activité sont souscrits et les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans son domaine d'activité et pour son chiffre d'affaires. A ce titre, toutes les sociétés françaises du groupe bénéficient ensemble d'une police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation prévoyant une limite générale de 30 millions d'euros par sinistre, ainsi que d'une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle prévoyant une limite de garantie de 20 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance. Les primes de l'exercice 2010 au titre de cette police d'assurance s'élèvent à 113 000 euros. Le groupe Osiatis n'assure donc rien en interne. Il n'existe pas, à notre connaissance, de risques potentiellement significatifs non assurés.

Police	Nature des risques couverts
Assurance véhicules	Assurance des véhicules achetés ou en location longue durée
Assurance commettant	Assurance couvrant les déplacements des collaborateurs utilisant leur propre véhicule dans le cadre d'une mission
Assurance missions	Assurance couvrant les dépenses de rapatriement d'un collaborateur envoyé en mission en France ou à l'étranger
Assurance multirisques professionnels	Assurance couvrant l'ensemble des matériels, mobiliers, bâtiments, risques locatifs, pour l'ensemble de nos sites, ou remisé chez les tiers, ainsi que les marchandises transportées par le groupes ou des tiers
Assurance responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle	Contrat garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité du Groupe Osiatis du fait de ses activités

2.10.17 RISQUES LIES AUX ENGAGEMENTS HORS-BILAN

➔ Cf § 6.8.10 de l'annexe n°1 – Comptes consolidés et annexe au 31/12/2010

2.11 LITIGES

En dehors des litiges provisionnés et, le cas échéant mentionnés dans le présent rapport, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats de la Société ou de ses filiales.

A ce titre, les provisions pour risques et charges (Cf § 6.2.5.8 de l'annexe 1 – Comptes consolidés et annexe au 31/12/10) concernent principalement des coûts de licenciements individuels, des litiges prud'homaux et un litige avec un organisme social.

Concernant le litige client provisionné en 2008 à hauteur de 1,8 M€ et pour lequel Osiatis a été condamné en cour d'appel début 2009, ce jugement étant exécutoire, Osiatis a versé les fonds au cours du premier semestre 2009 et repris la provision correspondante en 2009. Le Groupe a formé un pourvoi en cassation qui a été rejeté en 2010.

Dans le cadre d'un autre litige, Osiatis a procédé au deuxième semestre 2010, au règlement de la somme de 850 000 € entre les mains d'un organisme social, ce qui a permis la radiation de l'inscription de privilège notifiée par cet organisme au cours de l'année 2010 pour ce montant, et la reprise de la provision correspondante. Le Groupe a formé un recours devant la juridiction compétente aux fins de remboursement.

2.12 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) n'est à signaler au cours

des douze derniers mois, pouvant avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

3 EXERCICE 2010, EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

3.1 ACTIVITE GENERALE DU GROUPE

3.1.1 SITUATION DU GROUPE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Au cours de l'exercice 2010, les principales évolutions du Groupe ont porté sur sa gouvernance, ses acquisitions, et son capital.

3.1.1.1 Organes de direction et de surveillance

Afin de mieux répondre aux nouvelles ambitions du Groupe, le conseil de surveillance d'Osatis par décision en date du 12 juillet 2010 a adopté un nouveau système de gouvernance en instaurant une coprésidence à la tête de l'entreprise, avec l'arrivée aux côtés de Jean-Maurice Fritsch de Bruno Grossi, précédemment Partner et Vice Président d'Accenture France où il a mené l'essentiel de son parcours professionnel.

Les expériences complémentaires de Jean-Maurice Fritsch et Bruno Grossi sont pleinement valorisées dans les responsabilités respectives qu'ils assument et chaque coprésident, outre des directions opérationnelles, est en charge de chantiers prioritaires :

- Jean-Maurice Fritsch, dans la continuité de son action depuis plus de 10 ans chez Osatis, conduit l'adaptation des outils de production aux différents marchés et les projets de croissance externe. Il a la responsabilité de directions opérationnelles et des directions finance, ressources humaines, juridique et communication ;
- Bruno Grossi, dans la continuité de son parcours au sein d'Accenture, est en charge de l'évolution du portefeuille des offres, en particulier conseil et ingénierie, ainsi que de l'amplification de la dynamique commerciale et des processus promotionnels. Il a la responsabilité de directions opérationnelles ainsi que des directions commerce, marketing et partenariats.

3.1.1.2 Acquisitions

Cf § 2.5.2.2

3.1.1.3 Augmentation de capital

Les évolutions du capital de la Société figurent au § 4.2.2.2 ci-après.

3.1.1.4 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé de 243,6 M€ est en croissance de 4,6% par rapport à 2009 (232,8 M€) dont 3,3% organique, avec une accélération de la croissance au fur et à mesure des trimestres. Le 2ème semestre est également marqué par l'opération de croissance externe intervenue en août (cf. 2.5.2.2). Ainsi, le deuxième semestre a représenté 50,7% du Chiffre d'affaires annuel, contre 49,3% pour le premier.

Sur l'ensemble de l'année, l'évolution du chiffre d'affaires a été une croissance de 5% en France et de 2,6% dans les filiales européennes dont l'activité représente 14,3% du chiffre d'affaires du Groupe. Les performances de l'Espagne et de la Belgique ont été satisfaisantes tant en termes de croissance que de marge malgré un contexte économique difficile. L'Autriche a mis en œuvre en 2010 un repositionnement stratégique visant à privilégier son activité de maintenance par rapport à l'activité d'achat pour revente d'équipements. Ceci a eu pour conséquence une décroissance de son chiffre d'affaire mais une nette amélioration de sa marge. Les filiales Osatis Hongrie et Osatis Slovaquie n'ont pas d'activité à ce jour.

Au 4^{ème} trimestre 2010, la France a connu une croissance de 10,0% et l'international a été en recul de 4,4%.

La marge opérationnelle s'améliore de 31,2% pour s'établir à 16 661 K€ contre 12 699 K€ en 2009. Cet accroissement s'explique par la croissance du chiffre d'affaires, par les efforts entrepris tant au niveau des coûts

directs qu'indirects, permettant d'améliorer l'efficacité du Groupe, par le reclassement de la CVAE en impôt sur les sociétés en 2010 et par la très bonne performance des filiales européennes.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 16 661K€, identique à la marge opérationnelle du fait de l'absence d'amortissement de marge en carnet et de coûts d'actions gratuites ou stocks options.

Chiffre d'affaires généré par les principaux clients en 2010

CA annuel	Supérieur à 10 M€	Entre 5 et 10 M€	Entre 3 et 5 M€	Entre 1 et 3 M€
Nombre de clients concernés	2	2	8	48

Les 25 premiers clients représentent 41,9 % du chiffre d'affaires et les 15 premiers Clients représentent 32,8% du chiffre d'affaires.

La variation du BFR, tel qu'il ressort du Tableau de Flux de Trésorerie, est négative en 2010, évolution liée à l'accroissement de l'activité en fin d'année (Cf. § 3 de l'annexe n°1 - comptes consolidés)

La dette financière nette du Groupe s'établit à 3,7 M€, en diminution de 0,5 M€. Le gearing (rapport de la dette financière nette sur les capitaux propres) est passé de 7% en 2009 à 6% en 2010, attestant ainsi du faible niveau d'endettement du Groupe. La marge opérationnelle représente près de 5 fois la dette nette.

Les échéances principales de remboursement sont à l'horizon 2012 avec l'arrivée à échéance des ORAN et de la dette in fine de Groupe Focal. Le Groupe dispose à ce jour d'une trésorerie disponible largement excédentaire par rapport aux remboursements à réaliser.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés balance âgée (en M€)

Fournisseurs & comptes rattachés	Total	Echus	Non échus à		
			moins d'un mois	+ d'un mois et à moins de 3 mois	+ de 3 mois
2009	14,2		14,2		
2010	16,6		16,6		

3.1.2 EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une croissance supérieure au marché

Au cours de l'exercice 2010, Osiatis a réalisé un chiffre d'affaires de 243,6 M€ en hausse de 4,6% dont 3,3% en organique. Cette croissance, enregistrée tout au long de l'année, s'est accélérée au 4ème trimestre à 7,9% dont 5,0% en organique.

Sur le marché français l'activité, à 208,9 M€, progresse de 5,0% par rapport à 2009, dont 3,5% en organique. Ce chiffre est à rapprocher de l'évolution du marché estimée à +1% par Syntec Numérique. Cette performance est réalisée grâce aux Services aux infrastructures qui croissent de 7,8% dont 6,0% en organique, et intègre le retrait de l'activité Développement Nouvelles Technologies, 9,1% sur l'année, ramené à 2,6% sur le dernier trimestre 2010.

A l'international, dans un contexte difficile, le chiffre d'affaires s'établit à 34,8 M€ en progression de 2,6% par rapport à 2009.

Une nouvelle amélioration de la rentabilité

La marge opérationnelle s'affiche à 16,7 M€, soit 6,8% du chiffre d'affaires, en hausse de 1,3 point par rapport à 2009, grâce à un effet volume, une stabilisation des prix et une amélioration du taux d'activité en France de 1,2

point. Elle est également impactée par un reclassement en impôts de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit 2,3M€ en 2010.

En France, cette même marge croit de 1,5 point à 5,9% du chiffre d'affaires, soit 12,3 M€. A l'international, à 4,4 M€, elle représente 12,6% du chiffre d'affaires contre 11,8% en 2009. Par métier, la marge opérationnelle des Services aux infrastructures progresse de 1,6 point sur l'année à 7,3% du chiffre d'affaires, soit 15,7 M€, et celle du Développement Nouvelles Technologies à 3,3% du chiffre d'affaires recule de 0,9 point par rapport à 2009, mais progresse au 2nd semestre 2010 par rapport au 1^{er} (5,0% du chiffre d'affaires vs 1,6%). Dans ce contexte, le résultat net s'inscrit en forte hausse de 20,9% à 9,6 M€.

Le Groupe a généré un cash-flow d'exploitation de 11,9 M€, a distribué un dividende de 0,3€ par action soit 4,5 M€ et a réalisé 5,3 M€ d'investissements, en forte hausse du fait des coûts d'acquisition et du financement des nouvelles plateformes de service. Avec une dette nette de 3,7 M€ et un gearing de 0,06 à fin 2010, Osiatis dispose d'une solide structure financière qui lui permet de poursuivre ses investissements et sa stratégie de croissance externe.

Reprise des recrutements

Au 31 décembre, l'effectif du Groupe atteint 3 140 personnes, en augmentation de 7,8% par rapport à l'année précédente. En 2010, 560 recrutements ont été réalisés en France, soit 2 fois plus qu'en 2009.

Perspectives 2011 : poursuite de la croissance et progression de la marge opérationnelle

Pour y parvenir, Osiatis compte sur l'apport de ses activités Services aux Infrastructures et sur le retour à la croissance de son pôle Développement Nouvelles Technologies. Le Groupe entend également poursuivre sa politique de croissance externe pour renforcer ses activités et profiter des zones à fort potentiel de croissance.

3.1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

➤ **ACQUISITIONS**

- Osiatis Systems a acquis pour un prix de 2,9 M€ à la société Astek un fonds de commerce de Gestion d'Infrastructures en Ile de France avec date d'effet au 1er août 2010. Une centaine de personnes sont concernées par cette opération. Le chiffre d'affaires acquis réalisé en 2010 au sein d'Osiatis est de 3M€ ;
- Osiatis Ingénierie a acquis par acte sous seing privé en date du 10 février 2011, 95,40% des titres la société Alcion Group pour un prix global de 3 148 280,74 €, soit 2,14777 € par action. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 9 027 K€ en 2009.

➤ **BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS**

Le Directoire, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte en date du 10 juin 2010 aux termes de sa douzième résolution, après autorisation du conseil de surveillance en date du 8 octobre 2010, a arrêté le principe, le 15 octobre 2010, de l'émission de 1.585.000 bons de souscription ou d'acquisition d'actions maximum (ci-après les « BSA »), au bénéfice de membres des organes sociaux et des principaux cadres de la Société et de ses filiales.

L'exercice de ces BSA est subordonné à des conditions de performance boursière et /ou d'agrégat financier sur les exercices 2012 à 2014. A titre dérogatoire, ils pourront être exercés antérieurement en cas d'offre publique.

A l'issue de la période de souscription, le Directoire a constaté la souscription et l'émission définitive de 1.535.000 BSA, dont 875.000 BSA souscrits par les 2 membres du Directoire et 660.000 BSA souscrits par 10 Directeurs de Business Unit ou de fonctions support.

3.1.3.1 Augmentation de capital

Les évolutions du capital de la Société figurent au § 4.2.2.2 ci-après.

3.2 ACTIVITE DE R&D

Les activités de recherche et développement portent essentiellement sur l'étude de solutions d'industrialisation de processus métier, sur la mise au point de plateforme de service et sur le développement d'outils en mode SaaS. Les coûts associés correspondent à des temps passés et des amortissements qui sont variables d'une année sur l'autre. A ce jour, ils sont constatés en charge sur l'exercice de leur survenance et ne font l'objet d'aucune immobilisation.

4 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GROUPE OSIATIS ET SON CAPITAL

4.1 RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES CONCERNANT LA SOCIETE

4.1.1 DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination « Osiatis ».

4.1.2 DATE DE CONSTITUTION

La société a été constituée le 6 décembre 1982.

4.1.3 SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est situé à Vélizy-Villacoublay (78140) – 1, rue du Petit Clamart.

4.1.4 DUREE DE VIE

L'expiration de la société est fixée au 24 janvier 2082.

4.1.5 FORME JURIDIQUE

Depuis le 21 février 2005, Osiatis est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Avant cette date, il s'agissait d'une société anonyme à Conseil d'administration.

4.1.6 EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.1.7 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet de réaliser des prestations de services dans les secteurs de l'automatisme et de l'informatique.

Ladite Société peut intervenir en tant que conseil.

Dans le cadre de cette mission, il pourra lui être confié des études portant, d'une part sur les aspects techniques de la fabrication, identification de processus, automatisation et optimisation de production, d'autre part sur la gestion de l'entreprise, administration ou organisme.

Notamment, Osiatis a pour vocation d'effectuer des études d'opportunité, d'informatisation des plans informatiques, de concevoir des architectures informatiques, de rédiger des cahiers des charges, d'effectuer des analyses fonctionnelles, de préconiser des choix d'équipements pour l'informatisation et l'automatisation, d'expertiser des systèmes informatiques et des logiciels.

Osiatis a également pour vocation de réaliser des applications d'informatique et des systèmes informatisés.

Elle s'intéresse à la réalisation de logiciel (analyse organique, programmation), et à sa mise en exploitation, et également à la réalisation de systèmes informatiques complets comportant du matériel et du logiciel.

Osiatis est également susceptible de fabriquer des progiciels ou de vendre des licences d'exploitation de progiciels fabriqués par d'autres sociétés.

Osiatis peut tirer profit de la revente de matériels informatiques, ou de l'exécution de travaux exécutés sur ordinateurs.

Osiatis intervient également pour effectuer de la formation dans divers domaines où elle a compétence, notamment l'organisation du travail, la sociologie industrielle, l'informatique et l'automatisme.

L'activité d'Osiatis s'adresse aux clients finaux utilisateurs de l'informatique, ou aux entreprises qui réalisent des installations dans lesquelles entrent en jeu des systèmes informatiques, soit que ceux-ci souhaitent avoir recours à la compétence de spécialistes ou à leurs méthodes de travail, soit qu'ils aient à faire face à un surcroît momentané de charge de travail, soit qu'ils sous-traitent entre autres la réalisation du logiciel et de la mise en service du système informatique.

Pour réaliser cet objet, Osiatis pourra :

- créer, acquérir, exploiter, gérer, vendre, échanger, prendre ou donner à bail tout autre établissement industriel ou commercial ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association, participations ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra acquérir ou détenir sous toutes ses formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères et pourra gérer ses participations.

4.1.8 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 326 242 419. Auparavant, elle était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

4.1.9 CODE D'ACTIVITÉ NAF

Code APE – Code NAF : 6420 Z

4.1.10 AFFECTATION ET REPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 26.2 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Après approbation des comptes, ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

Dans le cas de distribution aux actionnaires, l'Assemblée Générale aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la Société.

4.1.11 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS)

1. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes sociaux de cet exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision de justice. Elle statue également, si la société en établit, sur les comptes consolidés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

2. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire ou éventuellement par le Conseil de Surveillance ou, à défaut, soit par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les assemblées générales sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Trente-cinq jours au moins avant la tenue d'une Assemblée Générale, la société publie au BALO l'avis de réunion visé à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi qu'au BALO, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée sur première convocation et six jours d'avance sur convocation suivante à défaut de quorum et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis. Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, l'insertion pourra être remplacée par une convocation faite dans le même délai, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la fraction du capital social exigée par la Loi et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi ainsi que le Comité d'Entreprise, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu, en France comme à l'étranger, indiqué dans l'avis de convocation.

3. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans la convocation sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion.

Le cas échéant, deux membres du Comité d'Entreprise peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent être entendus, à leur demande, lors de toutes délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

4.1.12 DROITS DE VOTE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Par une Assemblée Générale du 21 février 2005, les actionnaires ont décidé de porter de quatre à deux ans le délai d'inscription en compte nominatif pour bénéficier du droit de vote double aux assemblées d'actionnaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tiendra ses droits, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double sera conféré aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit, et ce, dès leur émission.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Cependant, les actionnaires dont les actions sont démembrées entre nu-propiétaire et usufruitier, peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales.

En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée adressée au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée Générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires ; les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire peut également participer aux débats et voter en séance à distance par visioconférence dans le cas où ce moyen de communication est mis en place.

Limitation des droits de vote :

Aucune limitation des droits de vote n'est prévue dans les statuts.

4.1.13 FORME ET TRANSMISSION DES TITRES (ARTICLE 10.1 DES STATUTS)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Elles sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une partie égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré ou non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

Notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

Sous réserve des dispositions légales relatives au droit de vote dans les assemblées et du droit de communication conféré aux actionnaires, les actions sont indivisibles à l'égard de la société, de sorte que les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique, désigné par justice en cas de désaccord.

Lorsqu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ce droit que s'ils font leur affaire personnelle du groupement correspondant d'actions.

4.1.14 IDENTIFICATION DES DETENEURS (ARTICLE 10.2 DES STATUTS)

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

4.1.15 FRANCHISSEMENT DE SEUILS DE PARTICIPATION (ARTICLE 10.3 DES STATUTS)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder ou cesse de posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 %, 66 2/3 %, 90 % ou 95% du capital social ou des droits de vote, est tenue d'en informer la société, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède, ainsi que les informations visées à l'article L233-7 I alinéa 3 a), b) et c) du Code de commerce. Elle doit également en informer l'Autorité des marchés financiers dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

A l'occasion des franchissements de seuil de 10%, 15%, 20% ou 25% du capital ou des droits de vote, la personne tenue de déclarer les franchissements de seuils est également tenue, dans les conditions légales et réglementaires, de déclarer les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir.

4.1.16 CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés au siège social de la Société, 1 rue du petit Clamart – 78 140 Vélizy-Villacoublay.

4.1.17 LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans et est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le Conseil de surveillance. Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisies en-dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la société.

Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Tout membre du Directoire peut être révoqué par l'Assemblée Générale. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la Société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ne mettra pas fin à ce contrat.

En cas de cessation des fonctions d'un membre du Directoire pour quelque cause que ce soit, le Conseil de surveillance pourra, à son choix, pourvoir le poste vacant ou, si cela n'aboutit pas, réduire le nombre de membres du directoire en dessous du seuil légal, diminuer le nombre de membres du Directoire.

Le Conseil de surveillance pourra par ailleurs procéder à tout moment à la nomination de nouveaux membres du Directoire, sous réserve de ne pas dépasser le maximum légal.

L'acceptation du mandat de membre du Directoire et l'entrée en fonction de chaque membre du Directoire entraînent l'engagement pour chaque intéressé d'affirmer à tout moment qu'il satisfait aux conditions requises par la loi pour l'exercice de ce mandat, en particulier qu'il respecte les textes relatifs au cumul des mandats.

En cas de vacance, le Conseil de surveillance doit pourvoir au remplacement du poste vacant, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, à moins qu'il ne décide de réduire le nombre de membres du Directoire, dans la limite indiquée ci-dessus.

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Il peut désigner un Vice-Président dont les fonctions consistent exclusivement à présider les séances en l'absence du Président.

Le Conseil de surveillance, quant à lui, est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion avec une autre société anonyme.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de six ans. Les membres du Conseil de surveillance sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président, dont il fixe la durée des fonctions sans que cette durée puisse excéder la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

Le Président et le Vice-Président sont chargés de convoquer le Conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

4.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

4.2.1 CAPITAL

Le montant du capital souscrit s'élève, au 31 mars 2011, à 15 864 944 €.

Il est divisé en 15 864 944 actions (d'une valeur nominale de 1 €, chacune entièrement souscrite, libérée et répartie entre les actionnaires en proportion de leurs droits) dont :

- 162 360 actions nominatives en vote simple ;
- 1 852 735 actions nominatives sans droit de vote (dont 1 133 672 actions d'autocontrôle) ;
- 9 644 357 actions nominatives en vote double ;
- 52 370 actions au porteur sans droit de vote (autocontrôle) ;
- 4 153 122 actions au porteur avec droit de vote.

4.2.2 EVOLUTION DU CAPITAL

4.2.2.1 Montant du capital augmenté ou réduit : nombre et catégories de titres à la date d'enregistrement du présent document

Variation du capital								
Date	Nature de l'opération	Devise	Emission en numéraire ou apport en nature		Incorpor. de réserves compensat. de créances	Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale
			Nominal	Prime				
06/12/82	Création de la société	FF	20 000			20 000	200	100
17/12/84	Apport en numéraire	FF	230 000			250 000	2 500	100
29/06/86	Incorporation de réserves	FF			500 000	750 000	7 500	100
29/06/86	Compensation de créances	FF			250 000	1 000 000	10 000	100
28/06/88	Apport en numéraire	FF	500 000			1 500 000	15 000	100
28/06/88	Incorporation de réserve	FF			500 000	2 000 000	20 000	100
08/02/90	Compensation de créances	FF			400 000	2 400 000	24 000	100
08/02/90	Incorporation de primes	FF			1 000 000	3 400 000	34 000	100
29/05/90	Compensation de créances	FF			420 000	3 820 000	38 200	100
27/08/90	Incorporation de primes	FF			630 000	4 450 000	44 500	100
22/03/91	Compensation de créances	FF	4 450 000			8 900 000	89 000	100
14/06/93	Compensation de créances	FF	16 600 000			25 500 000	255 000	100
05/09/94	Diminution valeur nominale	FF				15 300 000	255 000	60
05/09/94	Apport en numéraire	FF	7 200 00			22 500 000	375 000	60
05/09/94	Diminution valeur nominale	FF				19 125 000	375 000	51
27/11/95	Apport en numéraire	FF	10 200 000			29 325 000	575 000	51
16/12/96	Apport en numéraire	FF	3 257 880	5 046 520		32 582 880	638 880	51
25/07/97	Apport fusion	FF	2 346			32 585 226	638 926	51
30/10/97	Apport en nature	FF	2 258 076	11 472 650		34 843 302	683 202	51
30/10/97	Diminution valeur nominale	FF				34 843 302	2 049 606	17
30/10/98	Apport en numéraire	FF	2 903 600	48 063 654		37 746 902	2 220 406	17
22/02/01	Apport en numéraire	FF	167 331	2 770 434		37 914 233	2 230 249	17
22/05/01	Apport en nature	FF	6 031 124	156 869 500		43 945 357	2 585 021	17
22/05/01	Annulation de titres	FF	-3 910 000	-91 624 348		40 035 357	2 355 021	17
28/09/01	Apport en nature	FF	177 378	4 613 840		40 212 735	2 365 455	17
28/09/01	Augmentation du capital par incorporation de réserves	FF			633 367,96	46 549 102,96	2 365 455	19,67871

28/09/01	Capital converti	€				7 096 365	2 365 455	3
31/01/05	Diminution valeur nominale	€				709 636,50	2 365 455	0,3
21/02/05	Apports fusion	€	3 899 244,30			4 608 880,80	15 362 936	0,3
22/12/05	Apport en numéraire ¹	€	750	7 622,10		4 609 630,80	15 365 436	0,3
Du 02/01/06 au 19/12/06	Apports en numéraire ²	€	77 540,10	788 025,60		4 687 170,90	15 623 903	0,3
Du 08/03/07 au 16/07/07	Apports en numéraire ³	€	2 288,70	35 856,30		4 689 459,60	15 631 532	0,3
20/07/07	Augmentation du capital par incorporation de réserves	€			10942072,4	15 631 532	15 631 532	1
Du 24/07/07 au 31/12/07	Apports en numéraire ⁴	€	32 638,00	86 054,01		15 664 170	15 664 170	1
Du 08/01/08 au 03/06/08	Apports en numéraire ⁵	€	11 662,00	22 545,53		15 675 832	15 675 832	1
Du 04/06/08 Au 21/12/08	Apports en numéraire ⁵	€	120	480		15 675 952	15 675 952	1
22/12/08	Augmentation du capital par incorporation de réserves	€			141 749,00	15 817 701	15 817 701	1
Du 23/12/08 Au 28/09/09	Apport en numéraire ⁴	€	5	20		15 817 706	15 817 706	1
29/09/09	Augmentation du capital par incorporation de réserves	€			46 000	15 863 706	15 863 706	1
Du 30/09/09 Au 21/02/2010	Apport en numéraire	€	1 238	4 952		15 864 944	15 864 944	1

4.2.2.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

2008

Lors de sa réunion du 20 mars 2008, le Directoire a constaté la levée, depuis le 24 juillet 2007, de 30 457 options de souscriptions d'actions et de 11 155 BSA ayant donné lieu à la création de 41 612 actions nouvelles

¹ Levée d'options de souscription d'actions.

² Levée d'options de souscription d'actions.

³ Le montant résultant de cette émission s'impute sur le plafond concernant les émissions d'actions avec suppression du DPS

⁴ Exercice de bons de souscription d'actions

⁵ Levée d'options de souscription d'actions ou exercice de bons de souscription d'actions.

de 1 Euro de nominal. Le capital social de la société a été augmenté, depuis le 31 décembre 2007, d'une somme de 8 974 Euros pour s'élever au 31 mars 2008 à 15 673 144 Euros.

Lors de sa réunion du 22 décembre 2008, le Directoire d'Osatis a constaté la levée, depuis le 20 mars 2008, de 2 687 options de souscription d'actions et l'exercice de 7 BSA ayant donné lieu à la création de 2 694 actions nouvelles de 1 Euro de nominal. Le capital de la Société a été, par conséquent, augmenté, de 2 694 Euros pour être porté à 15 675 838 Euros.

A cette même date le Directoire a constaté l'attribution définitive de 196 749 actions gratuites de la société dont 55 000 existantes et 141 749 actions émises pour l'occasion. Par suite de cette constatation, le capital de la société a été augmenté d'une somme de 141 749 Euros pour être porté à 15 817 587 Euros.

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société s'élevait à 15 817 701 €, suite à l'exercice de 114 bons de souscription d'actions, il est divisé en 15 817 701 actions de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

2009

Lors de sa réunion du 29 septembre 2009, le Directoire d'Osatis a constaté l'attribution définitive de 46 000 actions gratuites de la Société dont la totalité a été émise pour l'occasion. Par suite de cette constatation, le capital de la Société a été augmenté d'une somme de 46 000 €.

Au 31 décembre 2009, le capital de la Société s'élevait à 15 863 802 €, suite à l'exercice de 101 bons de souscription d'actions au cours de l'année 2009, il est divisé en 15 863 802 actions de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

2010

Suite à l'exercice de 1 142 bons de souscription d'actions au cours du mois de février 2010, le Directoire d'Osatis du 15 mars 2010 a constaté que le capital de la Société a été augmenté et s'élève à cette date à 15 864 944 €, divisé en 15 864 944 actions de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Le capital d'Osatis n'ayant pas évolué depuis cette date, il s'élevait toujours, au 31 décembre 2010 et au 31 mars 2011, à 15 864 944 € divisé en 15 864 944 actions de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Répartition du capital et droits de vote

Au 31 mars 2011, la Société est contrôlée à 54,03% par le Groupe Walter Butler en termes de droits de vote nets.

Les mesures mises en œuvre pour assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont décrites dans le § 6.1 « Gouvernement d'entreprise » et dans le § 6.2 « Conseil de surveillance et contrôle interne ».

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société :

Période	Actionnaires	Nb d'actions à vote simple	Nb d'actions à vote double	Nb actions sans droit de vote	Total Actions	% Actions	Total droits de vote nets	% Voix en fonction du total de droits de vote nets

31/12/2008	Groupe BUTLER (1):	407470	6426435		6 833 905	43,20%	13 260 340	53,47%
	Dont WB Finance & Partenaires et M.Walter Butler	156280	5 516 948		5 673 228	35,87%	11 190 176	45,12%
	Dont Amstar Entreprises	251190	909486		1 160 676	7,34%	2 070 162	8,35%
	Artemis SA (2)	1253060	0		1 253 060	7,92%	1 253 060	5,05%
	ISD(nominatif) (3)	0	899970		899 970	5,69%	1 799 940	7,26%
	M. Aydabirian Robert	105000	731000		836 000	5,29%	1 567 000	6,32%
	Salariés et management	257186	871739		1 128 925	7,14%	2 000 664	8,07%
	Autres actionnaires au nominatif	7779	220376		228 155	1,44%	448 531	1,81%
	Autocontrôle au nominatif			34700	34 700	0,22%	0	0,00%
	Total actionnaires au nominatif	2 030 495	9 149 520	34 700	11 214 715	70,90%	20 329 535	81,98%
	Actions au porteur hors autocontrôle	4469826			4 469 826	28,26%	4 469 826	18,02%
	Dont ISD porteur	30			30	0,00%	30	0,00%
	Autocontrôle au porteur			133160	133 160	0,84%	0	0,00%
	Total 31/12/2008	6 500 321	9 149 520	167 860	15 817 701	100,00%	24 799 361	100,00%
31/12/2009	Groupe BUTLER (1):	394 104	6 646 034		7 040 138	44,38%	13 686 172	54,31%
	Dont WB Finance&Partenaires et M.Walter Butler	362 513	5 516 948		5 879 461	37,06%	11 396 409	45,22%
	Dont Amstar Entreprises	31 591	1 129 085		1 160 676	7,32%	2 289 761	9,09%
	ArtemisSA (2)	1 253 060	0		1 253 060	7,90%	1 253 060	4,97%
	ISD(nominatif) (3)	0	899970		899 970	5,67%	1 799 940	7,14%
	M. Aydabirian Robert	35 000	801000		836 000	5,27%	1 637 000	6,50%
	Salariés et management	200 886	764 208		965 094	6,08%	1 729 302	6,86%
	Autres actionnaires au nominatif	20 657	419 446		440 103	2,77%	859 549	3,41%
	Autocontrôle au nominatif			90 012	90 012	0,57%	0	0,00%
	Total actionnaires au nominatif	1 903 707	9 530 658	90 012	11 524 377	72,65%	20 965 023	83,19%
	Actions au porteur hors autocontrôle	4 237 085			4 237 085	26,71%	4 237 085	16,81%
	Dont ISD porteur	30			30	0,00%	30	0,00%
	Autocontrôle au porteur			102 340	102 340	0,65%	0	0,00%
	Total 31/12/2009	6 140 792	9 530 658	192 352	15 863 802	100,00%	25 202 108	100,00%
31/12/2010	Groupe BUTLER (1):	312 343	6 114 842	719 063	7 146 248	45,04%	12 542 027	53,41%
	Dont WB Finance&Partenaires et M.Walter Butler	312 343	5 490 468	182 761	5 985 572	37,73%	11 293 279	48,09%
	Dont Amstar Entreprises	0	624 374	536 302	1 160 676	7,32%	1 248 748	5,32%
	ArtemisSA (2)	0	1 230 441		1 230 441	7,76%	2 460 882	10,48%
	M. Aydabirian	0	836 000		836 000	5,27%	1 672 000	7,12%

Robert								
Salariés et management	3 650	903 602		907 252	5,72%	1 810 854	7,71%	
Autres actionnaires au nominatif	49 117	441 228		490 345	3,09%	931 573	3,97%	
Autocontrôle au nominatif			1 133 672	1 133 672	7,15%			
Total actionnaires au nominatif	365 110	9 526 113	1 852 735	11 743 958	74,02%	19 417 336	82,69%	
Actions au porteur hors autocontrôle	4 065 986			4 065 986	25,63%	4 065 986	17,31%	
Autocontrôle au porteur			55 000	55 000	0,35%			
Total 31/12/2010	4 431 096	9 526 113	1 907 735	15 864 944	100,00%	23 483 322	100,00 %	

(1) Le « Groupe Butler » désigne la somme des participations de Walter Butler (Président du Conseil de surveillance de la Société), WB Finance & Partenaires et Amstar Entreprises, sociétés de droit français ayant pour activité la gestion de participation.

www.butlercapitalpartners.com

(2) Structure d'investissement Internet d'Artémis

(3) dont la holding, SCAF, est présidée par Monsieur Yves Bouquerod.

Compte tenu du remboursement par SCAF à Osiatis France des ORAN SCAF émises le 21 février 2005 en 900 000 actions Osiatis, détenues par ISD :

- Osiatis France a déclaré à la Société, par lettre remise en main propre du 17 mars 2010, avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital de la Société le 11 mars 2010 et détenir à cette date 900 000 actions Osiatis, représentant 5,67 % du capital de la Société, dépourvues de droit de vote. Osiatis France a indiqué à la Société avoir adressé la déclaration de franchissement de seuil y relative à l'AMF le 17 mars 2010 ;
- Walter BUTLER a déclaré à la Société, par LRAR du 17 mars 2010, avoir franchi à la hausse le seuil légal de 50 % du capital de la Société le 11 mars 2010 et détenir à cette date, compte tenu de la participation détenue par WBFP, Amstar Entreprises du Groupe BUTLER et par le Groupe Osiatis, en ce compris Osiatis France, 8 096 305 actions et 13 694 669 droits de vote de la Société, représentant respectivement 51,03 % du capital et 55,87 % des droits de vote théoriques de la Société. Walter BUTLER a indiqué à la Société avoir adressé la déclaration de franchissement de seuil y relative à l'AMF le 17 mars 2010.

En outre, Amstar Entreprises a informé la Société, par LRAR du 17 mars 2010, de la régularisation du franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % des droits de vote d'Osiatis par Amstar Entreprises en date du 22 novembre 2005. Amstar Entreprises a indiqué à la Société avoir adressé la déclaration de franchissement y relative à l'AMF le 17 mars 2010.

Enfin, Walter BUTLER a informé la Société, par LRAR du 17 mars 2010, de la régularisation des franchissements de seuils suivants par lui-même, compte tenu des participations détenues par WBFP et Amstar Entreprises :

- Franchissement à la hausse du seuil légal de 50 % des droits de vote d'Osiatis en date du 12 novembre 2006 ;
- Franchissement à la baisse du seuil légal de 50 % des droits de vote d'Osiatis en date du 15 décembre 2006 ;
- Franchissement à la hausse du seuil légal de 50 % des droits de vote d'Osiatis en date du 22 juin 2007.

Walter BUTLER a indiqué à la Société avoir adressé la déclaration de franchissement de seuil y relative à l'AMF le 17 mars 2010.

Depuis le 31 décembre 2010, la société Artémis a déclaré à l'AMF, par courrier reçu le 1^{er} décembre 2010 complété par un courrier reçu le 2 décembre 2010, avoir franchi :

- En baisse, le 31 décembre 2005, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la Société, le seuil de 10% des droits de vote de la Société et détenir à cette date 1 253 060 actions Osiatis représentant 2 506 120 droits de vote, soit 8,16% du capital et 9,96% des droits de vote de la Société ;
- En baisse, le 20 octobre 2010, par suite d'une cession d'actions Osiatis sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir 1 230 441 actions Osiatis représentant autant de droits de vote, soit 7,76% du capital et 4,99% des droits de vote de la Société ;
- En hausse, le 20 novembre 2010, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir 1 230 441 actions Osiatis représentant 2 460 882 droits de vote, soit 7,76% du capital et 9,50% des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, compte tenu du doublement des droits de vote de la société Artémis en date du 20 novembre 2010 impliquant une augmentation du nombre total de droits de vote de la Société :

- Amstar Entreprises a déclaré à l'AMF, par courrier reçu le 2 décembre 2010, complété par un courrier reçu le 7 décembre 2010, avoir franchi individuellement en baisse, le 20 novembre 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir individuellement 1 160 676 actions Osiatis représentant 1 248 748 droits de vote, soit 7,32% du capital et 4,82% des droits de vote de la Société ;
- Walter BUTLER a déclaré, avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 20 novembre 2010, par l'intermédiaire des sociétés WB Finance et Partenaires (WBFP), Amstar Entreprises et Osiatis France qu'il contrôle, le seuil de 50% des droits de vote de la Société et détenir directement et indirectement, 8 029 748 actions Osiatis représentant 12 489 063 droits de vote, soit 50,61% du capital et 48,25% des droits de vote de la Société.

Enfin, Tocqueville Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à l'AMF par courrier reçu le 2 février 2011, complété par un courrier reçu le 3 février 2011, avoir franchi en baisse, le 27 janvier 2011, le seuil de 10% du capital de la Société à la suite d'une cession d'actions Osiatis sur le marché et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 516 417 actions Osiatis représentant autant de droits de vote, soit 9,56% du capital et 5,81% des droits de vote de la Société.

Les principaux actionnaires de la société Osiatis disposent essentiellement de droits de vote double, même si certains des titres qu'ils possèdent disposent de droits de vote simple.

4.2.3 LISTE RECAPITULATIVE DES AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Des autorisations d'émission d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions gratuites et de valeurs mobilières composées sont toujours en vigueur. Elles résultent pour la plupart de l'Assemblée Générale mixte du 10 juin 2010.

Dans l'ensemble, ces autorisations sont doublement plafonnées puisqu'elles sont soumises à un plafond individuel ainsi qu'à un plafond global.

Autorisation d'augmentation du capital social	Montant nominal par Autorisation En Euros	Montant global Maximum En Euros	Nombre maximum d'actions	Assemblée générale	Expiration	Utilisation faite de chaque autorisation
Actions et valeurs mobilières composées - maintien du DPS	7.500.000	12.000.000		10 juin 2010	9 août 2012	Non utilisée

- suppression du DPS, par offre au public	7.500.000			10 juin 2010	9 août 2012	Non utilisée
- suppression du DPS par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20% du capital social de la Société à la date de l'émission et par période de 12 mois			10 juin 2010	9 août 2012	Non utilisée
- en rémunération des titres apportés à une OPE	7.500.000 ⁶			10 juin 2010	9 août 2012	Non utilisée
- en rémunération des apports en nature consentis à l'émetteur	10% du capital social de la société au 10 juin 2010			10 juin 2010	9 août 2012	Non utilisée
- au profit de catégories de bénéficiaires			1 585 000	10 juin 2010	9 décembre 2011	Utilisée
Options de souscription ou d'achat d'actions			500 000 ⁷	10 juin 2010	9 août 2013	Non utilisée
Actions émises dans le cadre d'une augmentation par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	30.000.000			10 juin 2010	9 août 2012	Non utilisée
Actions gratuites	-	-	400 000	05 juin 2008	04 août 2011	Non utilisée

Il n'existe pas d'autres autorisations à ce jour.

4.2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

4.2.4.1 Pacte d'actionnaires

Néant.

4.2.4.2 Nantissement consentis par et à la société et ses filiales

Voir § 6.8.10 Nantissements donnés et reçus de l'annexe 1 – Comptes consolidés et annexe au 31/12/10.

4.2.4.3 Rachat par la société de ses propres actions

1. Conclusion du contrat de liquidité : Sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2005, le Directoire de la Société, réuni le 2 septembre 2005, a décidé de conclure un contrat destiné à assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'animation de marché et de mettre

⁶ Le montant résultant de cette émission s'impute sur le plafond concernant les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du DPS par offre au public et par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

⁷ Le nombre d'options offertes s'impute sur le plafond concernant les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires.

ainsi en œuvre ce projet de rachat d'actions. Conformément aux dispositions statutaires, cette mise en œuvre a fait l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance de la Société en date du 7 septembre 2005.

Dans ce contexte, préalablement à ce programme de rachat, un détail dudit programme avait été établi en application de l'article L.451-3 du Code monétaire et financier et mis en ligne sur le site Internet de l'AMF et sur celui de la Société le 4 novembre 2005. Un avis financier avait aussi été publié dans la presse le 7 novembre 2005.

Parmi les 236 531 actions propres déjà détenues par la Société à la date de conclusion du contrat de liquidité, 21 531 d'entre elles avaient été allouées au contrat de liquidité, étant précisé :

- D'une part que le Conseil de Surveillance du 7 septembre 2005 avait autorisé le Directoire à affecter un maximum de 30 000 titres au contrat de liquidité et ;
- D'autre part, que 215 000 actions étaient nanties au profit d'établissements bancaires depuis une date antérieure au 13 octobre 2004 en contrepartie d'emprunts qui avaient été souscrits par le Groupe Focal. Une partie des sommes empruntées ayant été remboursées, les nantissements correspondants portant sur 195 000 actions au total ont été levés courant 2007. Ces actions d'autocontrôle étant désormais « libres de tout nantissement », elles ont été affectées par décision du Conseil de Surveillance de la Société du 19 décembre 2007, au plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des dirigeants et du management mis en place le même jour.

Lors de l'entrée en vigueur du contrat de liquidité, le 7 novembre 2005, 7 500 actions et 100 000 € en espèces avaient été mis à la disposition du prestataire de services d'investissement. 14 031 titres supplémentaires ont été alloués au contrat de liquidité en mai 2006. Ce contrat de liquidité est toujours en vigueur et il est renouvelable d'année civile en année civile par tacite reconduction.

Depuis, lors de sa réunion du 8 janvier 2007, le conseil de surveillance de la Société a autorisé le directoire à modifier le nombre maximal de titres pouvant être affectés au contrat de liquidité pour le porter de 30 000 à 100 000. Un descriptif de programme a été élaboré en application de l'Article L. 451-3 du Code monétaire et financier.

2. En ce qui concerne le rachat par la Société de ses propres actions au titre des trois derniers exercices :

2008

L'Assemblée Générale des actionnaires du 05 juin 2008 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2007 et a autorisé le Directoire à acheter un maximum de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'Assemblée.

Ces titres pouvaient être acquis, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, en vue de :

- Attribuer des actions aux salariés ou à des mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- Conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées ;
- Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 15 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 04 décembre 2009 et n'a été mise en œuvre, pour l'instant, que pour l'exécution du contrat de liquidité susvisé. Au 31 décembre 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 147 860 actions et 98 060,61 € en espèces.

Le Conseil de surveillance de la Société du 22 juillet 2008 a autorisé le Directoire à modifier le nombre maximal d'espèces pouvant être affectées au contrat de liquidité pour le porter de 100 000 € à 500 000 € et à ajouter un objectif complémentaire dans le cadre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 05 juin 2008 à savoir l'attribution d'actions à des salariés ou mandataire sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement qui lui seraient liés dans les conditions et les modalités prévus par la loi, par voie d'attribution gratuite d'actions.

2009

L'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2009 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 05 juin 2008 et a autorisé le Directoire à acheter un maximum de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'Assemblée. Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 10 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 10 décembre 2010 et a été mise en œuvre, pour l'instant :

- Pour l'exécution du contrat de liquidité susvisé. Au 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 102 340 actions et 211 803,01 € en espèces ; et
- Dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions, dont la conclusion en date du 12 mai 2009 avec un prestataire de services d'investissement a été autorisée par le Conseil de surveillance de la Société du 24 mars 2009. Ce mandat a été modifié par avenant en date du 24 septembre 2009, suite à l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société du 22 juillet 2009 et a pris fin le 31 décembre 2009. Dans le cadre de ce mandat, au 31 décembre 2009, la Société a procédé au rachat en bourse de ses propres actions à hauteur de 70 012 actions au cours moyen de 3,027€.

Le Conseil de surveillance de la Société du 22 juillet 2009 a autorisé le Directoire à ajouter un objectif complémentaire dans le cadre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 11 juin 2009, à savoir remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions.

2010

L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2010 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 11 juin 2009 et a autorisé le Directoire à acheter un maximum de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 10 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 9 décembre 2011 et a été mise en œuvre, pour l'instant :

- Pour l'exécution du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 55 000 actions et 381 937,64 € en espèces ; et
- Dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions, dont la conclusion en date du 30 juillet 2010 avec un prestataire de services d'investissement a été autorisée par le Conseil de surveillance de la Société du 19 juillet 2010. Ce mandat a pris fin le 31 décembre 2010. Dans le cadre de ce mandat, au 31 décembre 2010, la Société a procédé au rachat en bourse de ses propres actions à hauteur de 143 660 actions au cours moyen de 5,02€.

4.2.4.4 Personnes physiques pouvant exercer un contrôle sur la société

Cf § 4.2.2.2 - Répartition du capital et des droits de vote.

4.2.4.5 Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la société

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous rendons compte des opérations effectuées sur les titres de la Société au cours de l'exercice par les dirigeants, les hauts responsables non dirigeants de la Société ou des personnes qui leur sont liées.

Personne concernée	Qualité	Nombre total de titres achetés ou souscrits	Nombre total de titres cédés
WB Finance et Partenaires	Membre du Conseil de surveillance	106 110	0

Sur la base des déclarations faites par les dirigeants et les hauts responsables, la Société n'a eu connaissance d'aucune autre opération de ce type au cours de l'exercice.

Une information rappelant cette obligation de déclaration, son contenu et ses modalités a été effectuée auprès des personnes concernées. Ces mêmes personnes ayant aussi le statut d'initié permanent elles ont été averties des règles à respecter pour se prémunir contre tout risque de délit d'initié.

4.2.4.6 Opérations avec les apparentées

Le détail des opérations avec les apparentées figure au § 6.8.9. de l'annexe 1 "comptes consolidés et annexe au 31.12.10".

4.2.4.7 Actionnariat des salariés

Le pourcentage d'actions de la Société détenues au nominatif par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées, est au 31/12/10 de 5,72% du capital (dont 2,60% correspondant au nominatif faisant l'objet d'une gestion collective).

4.2.4.8 Nombre d'actions achetées ou vendues par la Société au cours de l'exercice

Synthèse des acquisitions et cessions réalisées par la Société sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité

Mois	Acquisitions					Cessions				
	Nombre	Cours moyen d'acquisition en €	Valeur nominale des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en%	Nombre	Cours moyen de cession en €	Valeur nominale des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en%
janv-10	6 900	3.01	1	Liquidité du titre Osiatis	0.04	18 141	3.03	1	Liquidité du titre Osiatis	0.11
févr-10	33 577	3.2	1	Liquidité du titre Osiatis	0.21	56 264	3.33	1	Liquidité du titre Osiatis	0.35
mars-10	49 500	4.2	1	Liquidité du titre Osiatis	0.31	64 741	4.12	1	Liquidité du titre Osiatis	0.41
avr-10	29 236	4.22	1	Liquidité du titre Osiatis	0.18	29 108	4.32	1	Liquidité du titre Osiatis	0.18
mai-10	50 543	3.95	1	Liquidité du titre Osiatis	0.32	31 242	4.02	1	Liquidité du titre Osiatis	0.20
juin-10	29 350	4.2	1	Liquidité du titre Osiatis	0.18	34 183	4.23	1	Liquidité du titre Osiatis	0.22
juil-10	29 631	3.87	1	Liquidité du titre Osiatis	0.19	24 398	3.94	1	Liquidité du titre Osiatis	0.15

août-10	13 999	4.14	1	Liquidité du titre Osiatis	0.09	22 849	4.16	1	Liquidité du titre Osiatis	0.14
sept-10	8 622	4.61	1	Liquidité du titre Osiatis	0.05	32 993	4.58	1	Liquidité du titre Osiatis	0.21
oct-10	12 179	5.25	1	Liquidité du titre Osiatis	0.08	25 058	5.24	1	Liquidité du titre Osiatis	0.16
nov-10	47 727	5.44	1	Liquidité du titre Osiatis	0.30	18 627	5.57	1	Liquidité du titre Osiatis	0.12
déc-10	36 381	5.36	1	Liquidité du titre Osiatis	0.23	37 381	5.38	1	Liquidité du titre Osiatis	0.24
janv-11	27 555	5.47	1	Liquidité du titre Osiatis	0.17	48 900	5.53	1	Liquidité du titre Osiatis	0.31
févr-11	29 526	5.96	1	Liquidité du titre Osiatis	0.19	28 243	5.98	1	Liquidité du titre Osiatis	0.18
mars-11	46 613	5.79	1	Liquidité du titre Osiatis	0.29	29 181	5.87	1	Liquidité du titre Osiatis	0.18

Synthèse des acquisitions réalisées par la Société sur ses propres actions dans le cadre du mandat de rachat d'actions

Mois	Acquisitions					
	Nombre	Cours moyen d'acquisition en €	Frais de négociation en €	Valeur nominal des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en %
janv-10						
févr-10						
mars-10						
avr-10						
mai-10						
juin-10						
juil-10						
août-10	25 549	4.2	321.89	1	Rachat d'actions	0.16
sept-10	28 808	4.69	404.96	1	Rachat d'actions	0.18
oct-10	31 018	5.27	490.68	1	Rachat d'actions	0.20
nov-10	22 823	5.46	373.91	1	Rachat d'actions	0.14
déc-10	35 462	5.38	572.27	1	Rachat d'actions	0.22
Total	143 660	5.02	2 163.71	1	Rachat d'actions	

Osiatis détient au 31 décembre 2010, 1 188 672 de ses propres actions dont 900 000 titres détenus par Osiatis France. Ces titres d'autocontrôle sont éliminés en contrepartie des capitaux propres consolidés. La valeur nette comptable de ces titres dans les comptes sociaux du Groupe Osiatis est de 4 822 K€.

On note qu'il n'a été procédé à aucune annulation de titres depuis le 23 mai 2001.

4.2.5 TITRES AUTORISÉS ET EMIS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

4.2.5.1 Bons de souscription d'actions 2007

Pour limiter la dilution entraînée par la fusion, la Société a procédé, préalablement à la fusion-absorption d'Osiatis, à l'émission de 788 485 bons de souscription d'actions (BSA) au profit de tous ses actionnaires, trois actions de la Société leur donnant droit à un BSA.

Cependant, 78 843 BSA attribués à la Société au titre des actions auto détenues ont été immédiatement annulés et seuls 709 642 BSA sont donc exerçables.

Le prix d'exercice de chaque BSA est de 5 € par action d'une valeur nominale de 0,30 Euro, soit une prime d'émission de 4,7 €. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

Ces BSA sont exerçables à condition que :

- la fusion-absorption d'Osiatis soit réalisée ;
- le cours de l'action atteigne 8 Euros pendant 20 jours de bourse consécutifs.

Ces deux conditions sont réalisées.

Les BSA sont exerçables du 21 février 2007 au 21 février 2010.

Au 31 décembre 2009, 19 006 actions ont été créées suite à l'exercice de bons de souscription d'actions et au 31 mars 2010, 20 148 actions ont été créées suite à l'exercice de bons de souscription d'actions.

4.2.5.2 Bons de souscription d'actions 2010

Début septembre, le Directoire d'Osiatis a présenté un plan stratégique destiné à répondre à la nouvelle ambition du Groupe. C'est dans cette dynamique que le Directoire, après autorisation du conseil de surveillance en date du 8 octobre 2010, a arrêté le principe, le 15 octobre 2010, de l'émission de 1.585.000 bons de souscription ou d'acquisition d'actions maximum (ci-après les « BSA »), au bénéfice de membres des organes sociaux et des principaux cadres de la Société et de ses filiales. Le Directoire agit ainsi sur délégation de l'assemblée générale mixte en date du 10 juin 2010 aux termes de sa douzième résolution.

4.2.5.2.1 Caractéristiques des BSA

Nombre de BSA : 1.585.000 BSA maximum, dont la souscription est réservée à hauteur de 875 000 BSA maximum aux deux membres du Directoire du Groupe et à hauteur de 710 000 BSA maximum à onze Directeurs de Business Unit ou de fonctions support, sans aucun minimum prévu. Le Directoire constatera, à l'issue de la période de souscription, le nombre définitif de BSA à émettre, sur la base des souscriptions effectivement reçues, sans possibilité de réallocation.

Période de souscription : La période de souscription est fixée du 15 octobre 2010 au 24 février 2011 au plus tard. Un communiqué de presse sera publié à l'issue.

Prix de souscription : Le prix de souscription pour chaque BSA a été fixé à vingt-neuf centimes (0,29 €) d'euros, sur la base du rapport du Cabinet ACCURACY, agissant en tant qu'expert indépendant, et désigné le 22 juillet 2010. Ce rapport en date du 24 septembre 2010 est établi avec les principales hypothèses et paramètres suivants : (i) valeur de marché estimée de l'action Osiatis SA égale à 4,17 €, correspondant à la moyenne des 120 derniers cours de clôture à la date du 21 septembre 2010, (ii) volatilité anticipée de l'action de 26,1 %, (iii) distribution de dividendes de 0,20 € par an par action. Il a été appliqué une décote de 22 % afin de tenir compte de la période de blocage de 3 ans. Le rapport de l'expert est disponible sans frais au siège social de la Société.

Parité d'exercice des BSA : Chaque BSA donnera droit au maximum à une action. En conséquence, le nombre maximal d'actions auquel pourrait donner droit l'exercice de la totalité des BSA s'élèverait à 1 585 000 actions, soit 9,99 % du capital social.

Prix d'exercice des BSA : Le prix de souscription ou d'acquisition d'une action existante ou à émettre par suite de l'exercice d'un ou plusieurs BSA sera égal à quatre euros et dix-sept centimes (4,17 €), soit la moyenne pondérée des cent vingt derniers jours de bourse précédents la date d'émission du rapport d'évaluation établi par l'expert indépendant. A titre d'information, la valeur de l'action le jour de l'émission du rapport était de 4,83 €.

Conditions d'exercice : L'exercice de ces BSA sera subordonné à des conditions de performance boursière et /ou d'agrégat financier sur les exercices 2012 à 2014. A titre dérogatoire, ils pourront être exercés antérieurement en cas d'offre publique.

Période d'exercice : Les BSA sont exerçables, sous condition de la réalisation des conditions d'exercice mentionnées ci-dessus, à l'issue d'une période de 36 mois à compter du 15 octobre 2010 et pendant une durée de 2 ans sauf en cas d'offre publique antérieure, déposée après la date de souscription des BSA et au plus tard le 15 octobre 2015, qui pourra déclencher l'exercice anticipé des BSA .

Caducité des BSA : Les BSA seront automatiquement caducs à la première des dates suivantes :

- le trentième jour suivant la date de clôture d'une Offre (ou d'une Offre réouverte, selon le cas).
- le 30 octobre 2015, sauf si à cette date une Offre est en cours, auquel cas les BSA seront caducs à la date indiquée au paragraphe ci-dessus.

Cependant, le directoire pourra prolonger la période d'exercice des BSA pour une durée maximum de deux (2) mois supplémentaires.

Cotation : Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé. Les actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé NYSE-Euronext.

Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA : Le montant potentiel de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, réalisée suite à l'exercice de la totalité des BSA s'élèverait à 7 069 100 euros, produit d'émission des BSA inclus.

Dilution : L'incidence de la présente émission de BSA sur la situation de l'actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission serait la suivante :

Participation de l'actionnaire	Base non diluée	Base diluée ⁸
Avant émission des 1.585.000 actions nouvelles issues de l'exercice de la totalité des BSA	1%	0,92 %
Après émission des 1.585.000 actions nouvelles issues de l'exercice de la totalité des BSA	0,91 %	0,84 %
En cas d'acquisition d'actions existantes (et non d'émission d'actions nouvelles)	1 %	0,92 %

En cas d'utilisation des actions auto-détenues par le Groupe à la date de ce jour (soit 1.084.148 actions au 30 septembre 2010), l'effet dilutif serait limité à 0,97 % pour un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société.

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-5, R.225-116 et R. 225-117 du Code de commerce, le directoire a établi un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération (périodes d'exercice, droits attachés aux BSA) ainsi que l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action. Ce rapport sera à disposition des actionnaires au siège social et sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

A la clôture de la période de souscription, le Directoire a constaté la souscription de 1.535.000 BSA, soit 97 % du nombre maximum autorisé de 1.585.000 BSA, et a décidé en conséquence l'émission de 1.535.000 BSA, par délibération en date du 28 février 2011.

⁸ Intègre les 1.333.400 ORAN F, émises par l'AGE du 21 février 2005 et arrivant à échéance le 31 décembre 2012.

Le produit de l'émission s'élève à 445.150 euros, soit 1.535.000 BSA multipliés par vingt-neuf centimes (0,29 €) d'euros.

Le montant potentiel de l'augmentation de capital, prime d'émission comprise, qui pourrait se réaliser si les conditions d'exercice de la totalité des BSA émis étaient remplies, s'élèverait à 6.846.100 euros, produit d'émission des BSA inclus.

4.2.5.3 Obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN F)

Aux termes d'un protocole bancaire en date du 7 décembre 2004, la Société s'est engagée à l'égard de ses banques créancières et de W. B. Finance et Partenaires à convertir une partie de sa dette (14.890.439 €) en 1.333.400 obligations remboursables en actions ou en numéraire (ci-après « ORAN F »), d'une valeur nominale de 7,50 €, pour un montant total de 10.000.500 €, le solde étant réaménagé en une dette remboursable in fine au 31 décembre 2012.

Les ORAN F viennent à échéance au 31 décembre 2012, revêtent la forme nominative et ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Elles ont été émises à un prix égal à leur valeur nominale, soit 7,50 € par ORAN.

Ces ORAN ont été intégralement souscrites et libérées à leur date d'émission et produisent un intérêt annuel au taux :

- Euribor 6 mois pour la période courant de la date d'émission au 31 décembre 2006,
- Euribor 6 mois + 0,75% pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008 ;
- Euribor 6 mois +1% pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010 ;
- Euribor 6 mois + 1,20% à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date d'échéance.

Leur remboursement se fera en numéraire ou par émission d'actions ordinaires nouvelles ou par attribution d'actions existantes détenues par la Société.

Les droits à recevoir le remboursement des ORAN F seront prescrits à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date de leur exigibilité.

Pour garantir le remboursement des ORAN F et de la dette, la Société s'est engagée, dans le cadre d'une convention de nantissement de compte d'instruments financiers, à maintenir au profit de ses banques créancières et de la société W. B. Finance et Partenaires, le nantissement de 63 504 actions qu'elle détient dans le capital de sa filiale Osiatis Ingénierie et de 2 500 actions qu'elle détient dans sa filiale Osiatis Systems.

4.2.6 PLAN D'OPTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES

4.2.6.1 Plan d'options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001 a autorisé le Directoire de la société Osiatis - aujourd'hui dissoute - à mettre en place un plan d'options de souscription d'actions et à attribuer 120 000 options au maximum.

Après autorisation du Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions a été mis en place par le Directoire le 21 décembre 2001 : 80 000 options ont été attribuées le 21 décembre 2001 et le solde, le 22 octobre 2003, étant précisé qu'un membre du Directoire s'est vu attribuer des options. Suite au départ d'un des bénéficiaires, 116 500 options étaient effectivement attribuées au 21 février 2005, jour de la fusion absorption d'Osiatis.

Lors de cette opération, la Société a repris les engagements d'Osiatis à l'égard des bénéficiaires en appliquant le rapport d'échange retenu pour la fusion, soit 43 actions de la Société contre 12 actions Osiatis. Par conséquent, après application de ce rapport d'échange et arrondissement, 274 118 options sont exerçables au titre de l'attribution faite en 2001 et 143 325 au titre de l'attribution faite en 2003, soit 417 443 au total.

Le récapitulatif des options de souscription d'actions post-fusion figure au tableau n°8 du § 6.3 ci-après.

Le récapitulatif des options consenties durant l'exercice à des mandataires sociaux figure au tableau n°4 du § 6.3 ci-après.

Le récapitulatif des options levées durant l'exercice par les mandataires sociaux figure au tableau n°5 du § 6.3 ci-après.

Le récapitulatif des options consenties et/ou levées durant l'exercice par les 10 salariés dont le nombre d'options ainsi consenties et/ou levées est le plus élevé figure au tableau n°9 du § 6.3 ci-après.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2010 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Osiatiss pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée. Au 31 mars 2011, cette autorisation n'a pas été utilisée.

4.2.6.2 Plan d'actions gratuites

L'Assemblée Générale extraordinaire du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire de la Société, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 5% du capital de la Société au 30 juin 2005, les émissions réalisées pour les besoins d'attribution d'actions ordinaires nouvelles ne pouvant excéder 5% du capital social à cette même date.

Le Directoire de la Société, après autorisation du conseil de surveillance, a décidé de mettre en place plusieurs plans d'actions gratuites. Au titre de ces plans, 650 000 actions gratuites ont été attribuées à des managers et salariés dont 565 000 le 21 décembre 2005 et 85 000 le 24 mai 2006.

Il est précisé que trois mandataires sociaux de la société sont concernés par ces plans.

Actions gratuites	Plan Dirigeants	Plan management	Plan management
Date d'attribution	21/12/05	21/12/05	24/05/06
Nombre total d'actions gratuites attribuées	140 000	425 000	85 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	140 000	210 000	85 000
Fin de la période d'acquisition	21/12/07	21/12/08	24/05/09
Fin de la période de conservation	21/12/09	21/12/10	24/05/11

En ce qui concerne le plan management du 24/05/06, pour lequel la période d'acquisition s'est achevée le 24 mai 2009, les conditions de performance liées à l'EBIT et à la dette financière pour les exercices 2006 et 2007 ont été remplies mais les conditions de performance liées à l'EBIT et à la dette financière pour l'exercice 2008 ainsi que les conditions liées au cours du titre de la Société n'ont pas été atteintes. En conséquence, le Directoire, par application des dispositions de l'article L225-197-1 du Code de commerce, des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2005 et de celles du Règlement du plan, a constaté en date du 29 septembre 2009 l'attribution de 46 000 actions gratuites de la Société.

4.2.7 CALCUL DE LA DILUTION POTENTIELLE MAXIMALE

Dilution potentielle maximale	31/12/2010	En % du nombre d'actions total	31/03/2011	En % du nombre d'actions total
Nombre d'actions total	15 864 944		15 864 944	
Autocontrôle	-1 188 672	-7,49%	- 1 186 042	- 7,48%
BSA actions			1 535 000	9,68%

ORAN	1 333 400	8,40%	1 333 400	8,40%
Total	16 009 672		17 547 302	

4.2.8 JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale du 05 juin 2008, dans sa neuvième résolution, a fixé le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 75 000 € pour l'exercice 2008 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Cette résolution n'avait pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2008. Au cours de l'exercice 2009, la Société a versé des jetons de présence pour un montant total de 60 000 €. Au titre de l'exercice 2010, la Société a versé des jetons de présence pour un montant total de 30 000€. La répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de Surveillance figure au tableau n° 3 du § 6.3 ci-après.

4.3 LA VIE DU TITRE

	Cours moyen (ouverture)	Cours moyen (clôture)	Plus haut	Plus bas	Volume	Capitaux en €	Jours	Date + haut	Date + bas
janv-10	3,02	3,17	3,14	2,81	68 350	206 498	20	27/01/2010	04/01/2010
févr-10	3,29	3,32	3,65	3,07	238 758	781 508	20	26/02/2010	05/02/2010
mars-10	4,06	4,08	4,80	3,65	348 910	1 482 581	23	24/03/2010	01/03/2010
avr-10	4,27	4,71	4,45	4,06	131 038	559 411	20	06/04/2010	29/04/2010
mai-10	3,99	3,97	4,19	3,81	201 850	800 766	21	10/05/2010	28/05/2010
juin-10	4,18	4,19	4,50	3,92	210 031	882 556	22	21/06/2010	01/06/2010
juil-10	3,94	3,94	4,02	3,80	99 452	389 092	22	01/07/2010	02/07/2010
août-10	4,19	4,20	4,28	3,96	127 330	531 017	22	11/08/2010	02/08/2010
sept-10	4,66	4,68	4,90	4,30	161 922	749 614	22	28/09/2010	01/09/2009
oct-10	5,28	5,32	5,61	4,88	177 468	934 702	21	29/10/2010	01/10/2010
nov-10	5,53	5,51	5,74	5,15	148 190	815 121	22	08/11/2010	30/11/2010
déc-10	5,37	5,38	5,51	5,16	167 827	901 025	23	02/12/2010	01/12/2010
					2 081 126	9 033 891	258		
janv-11	5,37	5,40	5,99	5,25	192 823	1 074 377	21	28/01/2011	05/01/2011
févr-11	5,97	5,96	6,15	5,75	225 564	1 347 352	20	14/02/2011	03/02/2011
mars-11	5,91	5,91	6,10	5,50	161 817	945 150	23	23/03/2011	15/03/2011

4.4 DIVIDENDES

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 324 635,09 € de la manière suivante :

- Imputation en réserve légale : 266 231,75 €
- Dividende revenant aux actionnaires : 0,20 € par action
- Le solde du bénéfice distribuable sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'un dividende de 0,30€ par action a été distribué en 2009 soit un montant total de 4 711 680 € et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2007 et 2008.

5 SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS AU 31/12/2010

5.1 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES DE LA SOCIETE

Titulaires	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat
Ernst & Young et Autres 41, rue Ybry 92200 Neuilly sur Seine	AG du 21 février 2005	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Peronnet et Associés 21/23, avenue Pierre 1 ^{er} de Serbie 75116 Paris	AG du 21 février 2005	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Suppléants	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat
Finexsi Audit 111, rue Cardinet 75017 Paris	AG du 21 février 2005	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Auditex Faubourg de l'Arche 11 Allée de l'Arche 92400 Courbevoie	AG du 10 juin 2010	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010

Honoraires versés aux commissaires aux comptes : Cf Annexe n°1 : comptes consolidés au 31/12/2010, paragraphe 6.10

5.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010

Cf Annexe n°1 : comptes consolidés au 31/12/2010, rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

5.2.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- Décision du Groupe, en liaison avec la prise de position du Syntec Informatique

En ce qui concerne la composante CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) de la CET (Contribution Economique Territoriale), nouvel impôt introduit en France par la Loi de finances pour 2010, le Groupe a décidé de la qualifier d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

- Fondement de la prise de position
 - Cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers
 - La base de calcul de la CVAE est conforme à la définition donnée par l'IFRIC pour qu'un impôt entre dans le champ d'application d'IAS 12 : elle est calculée sur un montant net de produit et de charge et ce montant net peut être différent du résultat net comptable
 - Cohérence avec le traitement reconnu par les US GAAP

Les filiales hongroise, slovaque et hollandaise n'ont pas été intégrées car elles n'ont pas d'activité à ce jour.

5.2.2 LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Nous nous limiterons à faire ici quelques commentaires sur les comptes consolidés qui vous sont présentés :

- Les sociétés dans lesquelles la société Osiatis exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale ;
- le chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle et le résultat opérationnel courant font l'objet de commentaires en § 3.1.1.4. A noter qu'aucune dépréciation de survaleur n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -1,0 M€ pour -2,1 M€ en 2009 qui avait vu la constitution d'une provision de 0,9 M€ pour litige avec un organisme social. En 2010 cette provision a été utilisée pour régler l'organisme social bien que le litige soit toujours en cours ;
- le résultat financier ressort à +0,3 M€ alors qu'il était à l'équilibre en 2009. Il bénéficie de la reprise de la provision pour dépréciation des ORAN SCAF de 0,8 M€ contre 0,5 M€ en 2009 ;
- la charge d'impôts dans les comptes consolidés s'élève à 6,4 M€ incluant 2,3 M€ de CVAE ;
- le résultat net part du groupe de 9,5 M€, s'améliore de 1,7 M€. Il s'établit à 3,90% du chiffre d'affaires, en 2009 il était de 7,8 M€ soit 3,37% du chiffre d'affaires.

5.2.3 LE BILAN

Le total du bilan s'établit à 166,5 M€ (plus 2 M€ par rapport à fin 2009).

L'actif non courant se situe à 64,8 M€ et augmente de 1,3 M€ par rapport à fin 2009, cette évolution étant principalement liée à l'acquisition de fonds de commerce intervenu en août et à la consommation d'impôts différés actifs suite à l'utilisation de reports déficitaires.

L'actif courant se situe à 101,6 M€, en augmentation de 0,7 M€, ce qui correspond pour l'essentiel à l'augmentation du poste client ainsi qu'à la disparition des actifs financiers à court terme (ORAN SCAF remboursées en mars).

Les dettes non courantes diminuent (1,1 M€), principalement du fait de la diminution des provisions pour risques et charges (reprise de la provision de 0,9 M€ pour litige avec un organisme social) et de la diminution des dettes financières consécutive aux remboursements d'emprunts en 2010, partiellement contrebalancée par l'augmentation des provisions pour pensions et retraites.

Les dettes courantes augmentent de 2,6 M€ à 77,6 M€ traduisant en cela l'augmentation des dettes fournisseurs, fiscales et sociales, partiellement compensée par la baisse des dettes financières à court terme et des autres dettes.

Le Gearing (Dettes financières nettes sur Capitaux propres) s'établit à 0,06 (0,07 en 2009).

Le ratio de Dettes financières nettes sur Marge Opérationnelle s'établit à 0,22 (0,33 en 2009).

5.2.4 EVOLUTION ET RESULTAT SOCIAL DES FILIALES CONSOLIDEES SUR L'EXERCICE 2010

5.2.4.1 Osiatis France

5.2.4.1.1 Synthèse en chiffres

Cette société a pour activité principale la maintenance et l'infogérance des systèmes distribués.

Le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 154,8 M€ sur l'exercice 2010.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 6,6 M€.

Le résultat financier est à +1,1 M€, conséquence de la revalorisation des ORAN SCAF, et le résultat exceptionnel est de -0,5 M€ (il était de -1,1 M€ en 2009, impacté par la constitution d'une provision de 0,9 M€ pour litige social).

Après impôts et participation (0,6 M€), le résultat net s'établit à 5,1 M€.

A fin 2010, la société employait 827 collaborateurs et 852 en effectif moyen.

5.2.4.2 Osiatis Systems

5.2.4.2.1 Synthèse en chiffres

Cette société a pour activité la gestion des infrastructures. Elle travaille pour partie en sous traitance d'OSIATIS France.

Le chiffre d'affaires 2010 de la société s'est élevé à 75,9 M€.

Le résultat d'exploitation ressort à 3,4 M€.

Le résultat financier représente -0,1 M€ et le résultat exceptionnel s'élève à -0,1 M€ lié à des coûts de départ.

Après impôt et participation (0,4M€), l'exercice se solde par un résultat net de 1,8 M€.

A fin 2010, la société employait 1 501 collaborateurs, son effectif moyen a été de 1 329 collaborateurs.

5.2.4.2.2 Evènements marquants de l'exercice

Osiatis Systems a acquis pour un prix de 2,9 M€ à la société Astek un fonds de commerce de Gestion d'Infrastructures en Ile de France avec date d'effet au 1er août 2010. Une centaine de personnes sont concernées par cette opération. Le chiffre d'affaires acquis réalisé en 2010 au sein d'Osiatis est de 3M€.

5.2.4.3 Osiatis Ingénierie

5.2.4.3.1 Synthèse en chiffres

Cette société a pour activité l'ingénierie des applications.

Le chiffre d'affaires 2010 de la société s'est élevé à 33 M€ contre 36 M€ en 2009. Le recentrage progressif de l'activité a permis de contenir la baisse de volume d'affaire en fin d'année et l'activité en région est répartie en croissance.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 1,1 M€.

Le résultat financier est de -0,2 M€ et le résultat exceptionnel représente -0,4 M€, correspondant essentiellement à des coûts de départ.

L'exercice se solde par un résultat net de 0,5 M€.

A fin 2010, la société employait 386 collaborateurs, son effectif moyen a été de 405 collaborateurs.

5.2.4.3.2 Evènements marquants de l'exercice

Osiatis Ingénierie a acquis par acte sous seing privé en date du 10 février 2011, 95,40% des titres la société Alcion Group pour un prix global de 3 148 280,74 €, soit 2,14777 € par action. Il s'agit d'une société de services informatiques spécialisée en conception, développement et intégration applicatif notamment dans les domaines

de la Business Intelligence et de l'architecture Web. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 9 027 K€ en 2009.

5.2.4.4 Osiatis Belgique

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'est élevé à 11,3 M€ (contre 10,6 M€ en 2009).

Le résultat d'exploitation ressort à 1,9 M€.

Le résultat financier est légèrement positif (+0,02 M€).

L'exercice n'enregistre aucun produit ou charge exceptionnelle.

L'exercice se solde donc par un bénéfice 1,9 M€ net d'impôt compte tenu de l'utilisation d'une partie des déficits antérieurs.

A fin 2010, la société employait 78 collaborateurs (+7).

5.2.4.5 Osiatis Autriche

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'est élevé à 8,4 M€ contre 9,8 M€ en 2009. La filiale a vu la fin de plusieurs projets. Ceci a eu pour conséquence une décroissance de son chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation ressort à 0,4 M€

Le résultat financier représente +0,01M€ et le résultat exceptionnel est quasi nul.

L'exercice se solde donc par un résultat net à 0,4 M€ compte tenu de l'utilisation de déficits antérieurs.

A fin 2010, la société employait 67 collaborateurs (+1).

A noter, les filiales slovaque et hongroise n'ont pas d'activité.

5.2.4.6 Osiatis Espagne

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'est élevé à 16,1 M€, en croissance de 15,9%.

Le résultat d'exploitation ressort à 2,2 M€.

Le résultat financier représente +0,04 M€.

L'exercice se solde par un résultat net de 1,6 M€ contre 1,4 M€ en 2009.

A fin 2010, la société employait 282 collaborateurs (+23).

5.3 COMPTES SOCIAUX AU 31/12/10

Cf Annexe n°2 : comptes sociaux au 31/12/2010, rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

5.3.1 DONNEES GENERALES

En tant que société holding, Osiatis n'a pas d'activité opérationnelle.

Il ressort des comptes annuels de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, que le chiffre d'affaires s'élève à 1,6 M€ (vs 1 M€ en 2009).

Le résultat d'exploitation représente 36 K€ (vs 8 K€ en 2009).

Le résultat financier est positif à 4,0 M€ contre 6,2 M€ en 2009, lié principalement aux dividendes reçus par ses filiales net des dotations / reprises de provision sur titres de participation.

Le résultat net est de 5,3 M€, principalement en raison du résultat financier et des bonis d'impôts liés à l'intégration fiscale.

La Dette financière nette au 31 décembre 2010 s'élève à -2,5 M€ (y compris comptes courants).

Aucune modification sur la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues n'est intervenue au cours de l'exercice 2010.

5.3.2 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice ne comprennent aucune dépense non déductible fiscalement selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

5.4 COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIES DES 5 DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice en K Euros					
Capital social en K Euros	4 638	15 664	15 818	15 864	15 865
Nombre d'actions ordinaires existantes	15 458 525	15 664 170	15 817 701	15 863 802	15 864 944
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	3 004 745	2 624 600	2 109 137	2 024 036	1 333 400
par conversion d'obligations (en 2012 et en l'absence de remboursement en numéraire des ORAN)	1 333 400	1 333 400	1 333 400	1 333 400	1 333 400
par exercice de droit de souscription	1 671 345	1 291 200	775 737	690 636	
Opérations et résultats de l'exercice en K Euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 021	1 836	1 084	977	1 608
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 934	1 929	2 007	281	5 216
Impôts sur les bénéfices (Produit + / Charge -)	1 434	1 544	1 131	1 196	1 263
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 346	2 983	720	7 366	5 325
Résultat distribué					4 712
Résultat par action en Euros					

Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,35	0,20	0,20	0,09	0,41
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotation aux amortissements et provisions	0,22	0,19	0,05	0,46	0,34
Dividende attribué à chaque action (net)					0,30
Personnel en K Euros					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0,4
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	147
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	0	0	0	0	61

5.5 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Le détail des opérations avec les apparentées figure au § 6.8.9. de l'annexe 1 "Comptes consolidés et annexe au 31.12.10".

6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

6.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme aux dispositions légales en vigueur quant à son fonctionnement.

Par ailleurs, ainsi que cela a été décidé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 24 octobre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 31 décembre 2008, la Société se réfère pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-68 alinéa 8 du Code de commerce au code de gouvernement d'entreprise de l'Afep / Medef, tel que modifié par les recommandations de l'Afep / Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance n'ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'aucune condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, ni d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de Monsieur Yves BOUQUEROD pour lequel l'AMF a prononcé une sanction pécuniaire de 400 000 € le 25 octobre 2007 suite à des griefs relatifs à l'information financière et au marché du titre de Groupe Focal, confirmée par la Cour d'appel de Paris en date du 29 janvier 2009.

Ces mêmes membres n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

6.1.1 DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.1.1.1 Directoire

Composition du Directoire au 31/12/10

Les membres du Directoire ne sont pas tenus de détenir des actions Osatis.

Les dirigeants de la Société se sont réunis à sept reprises au cours de l'exercice 2010. La plupart de ces réunions a réuni la totalité de ses membres.

Au 31 décembre 2010, la composition du Directoire est la suivante :

Membre du Directoire coprésident	Jean-Maurice FRITSCH Né le 30 mai 1959 Nommé pour la 1 ^{ère} fois dans cette fonction le 22 avril 2008 avec effet au 1 ^{er} mai 2008, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2012
Membre du Directoire coprésident	Bruno GROSSI Né le 1 ^{er} juin 1958 Nommé pour la 1 ^{ère} fois dans cette fonction le 12 juillet 2010 avec effet au 12 juillet 2010, pour une durée de 1 ans, soit jusqu'au 11 juillet 2011

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osiatis au 31/12/2010

Nom	Mandat	Société
J.M FRITSCH		
France	Membre du directoire et coprésident Membre et Président du Directoire Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Étranger	Administrateur Président du Conseil d'administration	Osiatis Belgique Osiatis Espagne
Bruno GROSSI		
France	Membre du Directoire et coprésident Membre du Directoire et Directeur Général Directeur Général Directeur Général	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Étranger	Néant	Néant

Liste des mandats sociaux hors du Groupe Osiatis au 31/12/2010

Nom	Mandat	Société
J.M FRITSCH	Néant	
Bruno GROSSI	Néant	

6.1.1.2 Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance au 31/12/10

Les membres du Conseil de surveillance sont tenus de détenir au minimum une action Osiatis.

Président :	Walter BUTLER Né le 16 août 1956 Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 Fonction : Président Directeur Général de Butler Capital Partners et de WB Finance & Partenaires
Vice-Président :	Laurent PARQUET Né le 27 juillet 1965 Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Il a été nommé Vice-président du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 19 mars

	2010. Fonction : Directeur associé de WB Finance & Partenaires
Membre :	WB Finance & Partenaires , représentée par Pierre Costes (né le 22 juillet 1969) depuis le 16 juin 2006 en remplacement de Michel Védrines Nommée pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 Fonction de Pierre Costes : Directeur associé de Butler Capital Partners
Membre	Robert AYDABARIAN Né le 9 septembre 1944 Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 05 juin 2008 pour un mandat prenant effet le 1 ^{er} juillet 2008 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013
Membre	Gérard JOUSSET Né le 28 janvier 1944 Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 05 juin 2008 pour un mandat prenant effet le 1 ^{er} juillet 2008 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013 Fonction : Gérant de Jousset Conseil

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osiatys au 31/12/10

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Osiatys Osiatys France
Laurent PARQUET	Vice-Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatys Osiatys France
WB Finance et Partenaires	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	Osiatys Osiatys France
Pierre COSTES	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance	Osiatys Osiatys France
Robert AYDABIRIAN	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatys
Gérard JOUSSET	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatys

Liste des mandats sociaux hors du Groupe Osiatys au 31/12/10

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, dans ses fonctions de président de SAS Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration Gérant	WB Finance et Partenaires Butler Capital Partners CESAR Groupe Flo SA Financière Accès Industrie Colfilm SAS Holding Sports et Evènements (HSE) Amstar Entreprises

	Gérant Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, dans ses fonctions de président de SAS Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	SCI 30 Albert 1 ^{er} VSSA Holding Accès Industrie Accès Investissement Virgin Stores SA
Laurent PARQUET	Représentant permanent d'Amstar Entreprises au Conseil d'Administration Président du Conseil de surveillance Président du Conseil de surveillance	WB Finance et Partenaires VSSA Holding Virgin Stores SA
WB Finance et Partenaires	Administrateur	Butler Capital Partners
Pierre COSTES	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Vice-président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de surveillance	Press Index Giraud International Accès Industrie CESAR Financière Giraud International Virgin Stores SA Christian Bernard
Gérard JOUSSET	Membre du Conseil de surveillance Président du Conseil d'administration Gérant Vice-Président du Conseil de surveillance Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	SAPREM Institut Supérieur d'électronique et du numérique Brest Jusset Conseils Fédéris Epargne Salariale FGA Holding Sodifrance Sycomore Asset Management Malakoff Médéric Prévoyance CMAV Association Sommitale Malakoff Mederic Association de Moyens Malakoff Mederic Fédéris Prévoyance CS Systèmes d'informations
Robert AYDABIRIAN	Néant	Néant

6.1.2 HISTORIQUE DES MANDATS SOCIAUX

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osiatis au 31/12/09

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France

Yves BOUQUEROD*	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis
Laurent PARQUET	Membre du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France
WB Finance et Partenaires	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France
Pierre COSTES	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France
Robert AYDABIRIAN	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis
Gérard JOUSSET	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis

* * Membre et Vice-président du Conseil de surveillance jusqu'au 11 mars 2010

Liste des mandats sociaux hors du Groupe Osiatis au 31/12/09

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration Gérant Gérant Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	WB Finance et Partenaires Butler Capital Partners CESAR Groupe Flo SA Champiloire Financière Accès Industrie Colfilm SAS Holding Sports et Evènements (HSE) Amstar Entreprises SCI 30 Albert 1 ^{er} VSSA Holding Accès Industrie Accès Investissement Virgin Stores SA
Yves BOUQUEROD	Président Directeur Général	SCAF
Laurent PARQUET	Président du Conseil de Surveillance Représentant permanent d'Amstar Entreprises au Conseil d'Administration Président du Conseil de surveillance Président du Conseil de surveillance	Champiloire WB Finance et Partenaires VSSA Holding Virgin Stores SA
WB Finance et Partenaires	Administrateur	Butler Capital Partners
Pierre COSTES	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Vice-président du Conseil de Surveillance	Press Index Giraud International Accès Industrie CESAR Financière Giraud

	Membre du Conseil de Surveillance	International Virgin Stores SA
Gérard JOUSSET	Membre du Conseil de surveillance Président du Conseil d'administration Gérant Vice-Président du Conseil de surveillance Membre du comité d'orientation Administrateur Administrateur Président du Conseil d'Administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	SAPREM Institut Supérieur d'électronique et du numérique Brest Jousset Conseils Fédérés Epargne Salariale Holding FGA Sodifrance Sycomore Asset Management URR PIMMEC CMAV Association Sommitale Malakoff Mederic Association de Moyens Malakoff Mederic Fédérés Prevoyance CS Systèmes d'informations
Robert AYDABIRIAN	Néant	Néant

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osiatis au 31/12/08

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France
Yves BOUQUEROD	Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Laurent PARQUET	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Osiatis France
WB Finance et Partenaires	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Pierre COSTES	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Robert AYDABIRIAN	Membre du Conseil de Surveillance Vice président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Gérard JOUSSET	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis

Liste des mandats sociaux hors du Groupe Osiatis au 31/12/08

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration Gérant Gérant Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	WB Finance et Partenaires Butler Capital Partners CESAR Groupe Flo SA Champiloire Financière Accès Industrie Colfilm SAS Holding Sports et Evènements (HSE) Amstar Entreprises SCI 30 Albert 1 ^{er} VSSA Holding Accès Industrie Accès Investissement Virgin Stores SA
Yves BOUQUEROD	Président Directeur Général	SCAF
Laurent PARQUET	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Représentant permanent d'Amstar Entreprises au Conseil d'Administration Président du Conseil de surveillance Président du Conseil de surveillance	Press Index Champiloire WB Finance et Partenaires VSSA Holding Virgin Stores SA
WB Finance et Partenaires	Administrateur	Butler Capital Partners
Pierre COSTES	Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Vice-président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	Press Index Giraud International Accès Industrie CESAR Financière Giraud International Virgin Stores SA
Gérard JOUSSET	Membre du Conseil de surveillance Président du Conseil d'administration Gérant Vice-Président du Conseil de surveillance Membre du comité d'orientation Administrateur Administrateur Président du Conseil d'Administration Administrateur Administrateur	SAPREM Institut Supérieur d'électronique et du numérique Brest Jousset Conseils Fédérés Epargne Salariale Holding FGA Sodifrance Sycomore Asset Management URR PIMMEC CMAV Association Sommitale

	Administrateur Administrateur Administrateur	Malakoff Mederic Association de Moyens Malakoff Mederic Fédérés Prevoyance CS Systèmes d'informations
Robert AYDABIRIAN	Membre du Conseil d'Administration	Syntec informatique

6.1.3 CONFLIT D'INTERET

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'est en conflit d'intérêt potentiel au 31 décembre 2010, à l'exception de Monsieur Walter BUTLER, Président du Conseil d'administration de la société WB Finance & Partenaires, liée avec la Société par une convention de prestations de conseil. Aucune prestation n'a été rendue en 2008, 2009 et 2010 au titre de cette convention. Ladite convention a d'ailleurs fait l'objet d'une convention réglementée (cf. § 5.5).

Aucune autre convention de service n'a été conclue entre la Société et ses dirigeants.

6.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CONTROLE INTERNE

6.2.1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport joint du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société Osiatis (rapport adopté par le conseil de surveillance lors de sa séance du 20 avril 2011).

En application de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, dans le présent rapport joint au rapport de gestion :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de la Société Osiatis au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Osiatis.

Ainsi que cela a été décidé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 24 octobre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 31 décembre 2008, notre Société se réfère pour l'élaboration du présent rapport au code de gouvernement d'entreprise de l'Afep / Medef, tel que modifié par les recommandations de l'Afep / Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, lequel code peut être consulté sur le site internet du Medef.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

I) COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1) Composition du Conseil de surveillance

L'article 16.1 des statuts prévoit que le Conseil de surveillance de la Société « est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion avec une autre société anonyme ».

A l'heure actuelle, le Conseil de surveillance de la Société comprend cinq membres, dont le Président et le Vice-président.

A ce jour, un seul des membres est une personne morale, tous les autres membres du Conseil de surveillance étant des personnes physiques.

Les membres du Conseil de surveillance de la Société sont nommés pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les fonctions d'un membre du Conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les membres du Conseil de surveillance sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le membre du Conseil de surveillance nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le Conseil de surveillance de la Société est actuellement composé de cinq membres :

- Monsieur Walter Butler
Début du mandat : 21 février 2005
Fin du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Monsieur Laurent Parquet
Début du mandat : 21 février 2005
Fin du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- La société WB Finance et Partenaires, représentée par Monsieur Pierre Costes
Début du mandat : 21 février 2005
Fin du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Monsieur Robert Aydabirian
Début du mandat : 1^{er} juillet 2008
Fin du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- Monsieur Gérard Jousset
Début du mandat : 1^{er} juillet 2008
Fin du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Les autres mandats exercés par chacun d'entre eux figurent au paragraphe 6.1 du présent document.

Le Président du Conseil de surveillance de la Société Osiatis est Monsieur Walter Butler et son Vice-président est Monsieur Laurent Parquet, lequel a été nommé Vice-président par le Conseil de surveillance du 19 mars 2010, en remplacement de Monsieur Yves Bouquerod qui a démissionné de son mandat de membre et de sa fonction de Vice-président du Conseil à compter du 11 mars 2010.

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance prévoit, notamment dans les Sociétés Anonymes dont les actions sont admises en négociation sur un marché réglementé, que la proportion de femmes au sein du Conseil de surveillance ne peut être inférieure à 40% dans un délai de six ans à compter de la promulgation de la loi.

Le Code Afep/Medef recommande dans ses articles 6.3 et 15.2.1, que les conseils soient composés d'au moins 20% de femmes à compter du 19 avril 2013 et d'au moins 40% de femmes à compter du 19 avril 2016.

Si à la date de la promulgation de la loi l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du conseil, au moins un représentant de ce sexe doit alors être nommé lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur la nomination des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance d'OSIATIS ne comprenant aucune femme à ce jour en son sein, il conviendra de nommer, lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur la nomination des membres du Conseil de surveillance, au moins un représentant de ce sexe.

L'Assemblée Générale du 05 juin 2008, dans sa neuvième résolution, a fixé le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 75 000 € pour l'exercice 2008 et les exercices

ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Au cours de l'exercice 2010, le Conseil de surveillance du 19 juillet 2010 a réparti un montant de 30 000 € de jetons de présence entre ses membres, comme suit :

- pour Monsieur Robert AYDABIRIAN : 15 000 € ;
- pour Monsieur Gérard JOUSSET : 15 000 €.

Il est précisé que Messieurs Walter BUTLER, Laurent PARQUET ainsi que la société WB Finance et Partenaires ne bénéficient d'aucun jeton de présence. Les membres du conseil ne bénéficient pas d'autres rémunérations.

Walter Butler : Walter Butler a débuté sa carrière en 1983 comme Inspecteur des Finances au Ministère des Finances. De 1986 à 1988, il a été conseiller du Ministre de la Culture et de la Communication, de 1988 à 1990, il a occupé la fonction de directeur exécutif au sein de la banque d'affaires Goldman Sachs à New York puis Londres. En 1990, il fonde Butler Capital Partners. Walter Butler est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration.

Laurent Parquet : Laurent Parquet a débuté sa carrière professionnelle en 1992 chez Andersen Consulting, cabinet de conseil au sein duquel il exerce les fonctions de Directeur du groupe Medias et Communications jusqu'en 1997, date à laquelle il rejoint Butler Capital Partners. Laurent Parquet est diplômé de l'ESSEC.

Conformément aux préconisations du code Afep / Medef, le Conseil de surveillance du 26 janvier 2009 a débattu de la qualité de membre indépendant du Conseil de surveillance. Un membre du Conseil de surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères examinés par le Conseil de surveillance afin de qualifier un membre du conseil de surveillance d'indépendant et de prévenir les risques de conflits d'intérêts ont été les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur / membre du Conseil de surveillance de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle (i) la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle (ii) un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur / membre du Conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Après analyse par le Conseil de surveillance, il est apparu que Monsieur Gérard Jousset remplit ces critères, de sorte qu'il est retenu à son égard la qualité de membre indépendant du Conseil de surveillance. La proportion de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance était donc d'1/6^{ème} de ses membres au 26 janvier 2009. Au 31 mars 2011, compte tenu de la démission de Monsieur Yves BOUQUEROD de son mandat de Membre du Conseil de surveillance et de sa fonction de Vice-président du Conseil de surveillance à compter du 11 mars 2010, la proportion de membres indépendants au sein du Conseil est d'1/5^{ème} de ses membres.

2) Rôle du Conseil de surveillance de la Société

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A cet effet et à toute époque de l'année, le Conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il peut se faire assister à cet effet par tous conseils extérieurs qu'il jugera utile.

En application de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil de surveillance de la Société présente chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires un rapport énonçant ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

De plus, le Conseil de surveillance exerce notamment les attributions suivantes :

- nomination des membres du Directoire et proposition à l'assemblée générale de leur révocation, nomination du Président du Directoire et de ses éventuels Directeurs Généraux, fixation de leur rémunération, révocation du Président et des Directeurs Généraux,
- cooptation des membres du Conseil de surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire,
- nomination parmi ses membres personnes physiques d'un Président et d'un Vice-président,
- octroi à un ou plusieurs de ses membres de tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés,
- convocation de l'assemblée générale des actionnaires en cas de défaut de convocation par le Directoire – à cet égard, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent dans les articles 22 et 23 des statuts de la Société –,
- transfert du siège social de la Société dans tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire et possibilité de modifier les statuts de la Société en conséquence,
- contrôle des conventions conclues en application des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.

Enfin, les décisions du Directoire ci-après énumérées doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et autres garanties,
- les opérations énumérées à l'article 15.3 des statuts de la Société.

3) Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum quatre fois par an (c'est-à-dire une fois par trimestre pour statuer sur le rapport trimestriel du Directoire établi en application de l'article L.225-68 alinéa 4 du Code de commerce). Dans la mesure du possible, l'ensemble des points à traiter tout au long de l'année est concentré sur ces quatre réunions. Cependant, le Conseil de surveillance peut se réunir aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La durée des réunions varie selon le contenu de l'ordre du jour mais elles durent rarement moins de deux heures compte-tenu de la richesse et de la diversité des échanges qu'elles peuvent occasionner.

Le Président est chargé de la convocation du Conseil de surveillance, ou à défaut, le Vice-président. Comme mentionné dans l'article 18.2 des statuts de la Société, les convocations sont effectuées par écrit moyennant le respect d'un délai minimum de trois jours. En revanche, si tous les membres du Conseil de surveillance sont d'accord, le Conseil peut être convoqué verbalement et/ou sans délai.

Il est à noter que le Président doit convoquer le Conseil de Surveillance dans un délai de quinze jours lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance présente au Président une demande écrite en ce sens. Si la demande est demeurée sans effet, ses auteurs peuvent convoquer eux-mêmes le Conseil de surveillance en précisant l'ordre du jour.

Pour l'exercice 2010, aucune demande écrite n'a été déposée en ce sens.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions qui examinent les comptes annuels ou intermédiaires, le cas échéant.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent en principe au siège social de la société WB Finance et Partenaires.

Préalablement aux réunions, dans les délais prévus par la loi et les statuts le cas échéant, les documents nécessaires sont remis aux membres du Conseil de surveillance afin de leur permettre de prendre connaissance des points qui vont être abordés (rapport trimestriel du Directoire, comptes annuels et consolidés, rapport de gestion, rapports du Directoire aux assemblées générales d'actionnaires, rapports des Commissaires aux comptes, budget commercial, projets de résolution...). En cas de besoin, comme mentionné ci-avant, le Conseil de surveillance peut à toute époque de l'année se faire communiquer l'ensemble des documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les délibérations du Conseil de surveillance ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions du Conseil doivent être prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre du Conseil de surveillance dispose d'une seule voix. En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante. Un membre du Conseil de surveillance peut donner par écrit mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil. Ce dernier ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui, au début de chaque séance, est signé par les membres participant à la réunion.

Après chaque réunion du Conseil de surveillance, un procès-verbal est établi. Il est signé par le président de séance et un membre du Conseil. En cas d'empêchement du président de séance, il est alors signé par deux membres du Conseil au moins.

L'article 18.3 des statuts de la Société prévoit la faculté pour le Conseil, selon les dispositions légales et réglementaires, d'établir et d'adopter un règlement intérieur fixant les modalités et conditions « selon lesquelles sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil de surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur ». Pour le moment, aucun règlement de ce type n'est en place.

Au cours de l'année 2010, sept réunions du Conseil de surveillance ont eu lieu et les principaux sujets traités ont été :

- Approbation des rapports trimestriels présentés par le Directoire,
- Examen des comptes annuels et consolidés,
- Contrôle des conventions conclues en application des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce,
- Autorisations données au Directoire afin d'effectuer les opérations prévues aux articles 15.2 et 15.3 des statuts de la Société,
- Mise en place d'un nouveau système de gouvernance en instaurant une coprésidence à la tête de l'entreprise,
- Autorisation d'émission de Bons de souscription d'actions.

Aucun règlement intérieur ou comité n'a été mis en place au sein du Conseil de surveillance.

4) Exclusions de vote

Aucune exclusion de vote n'a eu lieu lors des réunions du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2010.

5) Limitations des pouvoirs du Directoire par le Conseil de surveillance

1. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts de la Société au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutes autres limitations des pouvoirs du Directoire sont inopposables aux tiers.

2. La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et autres garanties font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.
3. Sont en outre soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance les opérations et décisions suivantes :
 - l'approbation du budget annuel,
 - la constitution en une ou plusieurs fois, ou l'augmentation en une ou plusieurs fois, de tous engagements hors bilan, à l'exclusion de ceux visés à l'article 15-2, portant sur un montant unitaire supérieur à 500 000 euros par an, ou sur un montant total annuel supérieur à 1 500 000 euros,
 - toute prise de participation dans une société ou un groupement existant ou à créer d'un montant supérieur à 1 000 000 d'euros,
 - tout investissement d'un montant unitaire supérieur à 1 000 000 d'euros, et en particulier les acquisitions ou cessions de quelque nature que ce soit, notamment de fonds de commerce et de tous actifs corporels ou incorporels,
 - tout emprunt ou engagement financier d'un montant unitaire supérieur à 1 000 000 d'euros,
 - toute décision de restructuration, fusion, cessation d'activité, dissolution ou liquidation de filiales,
 - tout recrutement de cadres dirigeants impliquant pour la Société une charge annuelle supérieure à 220 000 euros,
 - toute attribution d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions ainsi que toute attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre,
 - toute mise en œuvre d'une autorisation d'émission de valeurs mobilières ou de rachat d'actions de la Société ou d'annulation d'actions de la Société donnée par l'assemblée générale au Directoire.

6) Informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Ces informations figurent dans le rapport de gestion d'Osatis.

II) PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE

1) Procédures de contrôle interne

L'objet du présent paragraphe est de rendre compte des procédures de contrôle interne du Groupe Osatis, c'est-à-dire de les décrire et les expliquer.

Les objectifs du contrôle interne se concentrent essentiellement sur :

- le contrôle du respect des choix stratégiques du Groupe,
- le contrôle de l'activité, des performances et des résultats du Groupe,
- la fiabilité des comptes consolidés.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est aussi de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le Groupe Osiatis est constitué des sociétés suivantes :

- Osiatis (ex Groupe Focal), holding du Groupe,
- Osiatis France,
- Osiatis Systems,
- Osiatis Ingénierie,
- Osiatis Belgique,
- Osiatis Espagne,
- Osiatis Autriche,
- Osiatis Slovaquie (sans activité),
- Osiatis Hongrie (sans activité),
- Osiatis Pays-Bas, étant précisé que cette société a été créée en mars 2010,
- Alcion Group, filiale depuis le 10 février 2011 de la société Osiatis Ingénierie.

Le présent chapitre vise essentiellement les procédures de contrôle interne mises en place dans les sociétés françaises du Groupe.

Le présent rapport a été élaboré sur la base d'entretiens avec les membres du Conseil de surveillance et les principaux acteurs du contrôle interne.

a) Le contrôle interne : description générale

i) Les principaux acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- La Direction Générale,
- Les Directeurs des filiales,
- La Direction comptable,
- Le Contrôle de gestion,
- Le Conseil de surveillance de la Société.

ii) Rôle de certains acteurs

1er) La Direction Générale

La Direction Générale fixe annuellement les objectifs à atteindre pour le Groupe, déclinés pour chacune des sociétés. La Direction Générale s'assure que les moyens nécessaires sont mis en œuvre par chacun des dirigeants des sociétés du Groupe pour permettre la réalisation des objectifs.

2e) Les Directeurs des filiales

Chaque Directeur de filiale définit et conduit ses actions en cohérence avec les objectifs du Groupe. Il décline en objectifs pour ses collaborateurs les niveaux à atteindre fixés par la Direction Générale.

3e) La Direction comptable

Elle est garante de l'application des règles en matière de consolidation, de la fiabilité, de la comparabilité et de la qualité de l'information fournie tant en interne qu'en externe.

Elle établit et met en forme les états financiers (bilan, compte de résultat, notes annexes et commentaires) destinés périodiquement ou occasionnellement aux actionnaires, aux dirigeants ou aux tiers intéressés.

4e) La Direction du contrôle de gestion

Elle est garante de l'application des règles en matière de reporting et de suivi budgétaire. Elle établit et met en forme le budget et le reporting mensuel à destination des directions opérationnelles et des organes de direction. Elle assure des missions de contrôle et de conseil sur les activités des opérations.

5e) Le Conseil de surveillance

Il contrôle les actes accomplis par le Directoire selon les modalités mentionnées aux § 1.2 et 1.5. Il approuve le budget du Groupe et des différentes filiales présenté annuellement.

b) Le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières

i) Principes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Ces principes sont décrits dans le manuel de procédure d'établissement des comptes consolidés qui est transmis tous les ans à chaque filiale du Groupe.

Les principes comptables sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe. Chaque changement dans les normes comptables est également décrit dans l'annexe précitée et est validé par les Commissaires aux comptes. Par ailleurs, dans l'hypothèse où les pratiques comptables du Groupe Osiatiss devraient être modifiées, leur changement serait soumis à l'approbation du Directoire.

Les engagements hors bilan en France font l'objet d'une double analyse par la Direction juridique et la Direction financière et leur contractualisation respecte les règles générales de délégation. Dans les filiales, les engagements hors bilan sont pris par les Directeurs et respectent les règles de délégations du Groupe. Un état récapitulatif est établi chaque semestre.

Les engagements hors bilan mettant en jeu une garantie bancaire font l'objet d'un rapport annuel des banques.

ii) Retraitements de consolidation

Les actifs, passifs, charges et produits sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes. En conséquence, des retraitements sont opérés dès lors que des différences matérielles existent entre les méthodes comptables retenues pour les comptes individuels, et celles retenues pour les comptes consolidés.

iii) Mise en œuvre de la consolidation

La consolidation est établie sur un logiciel spécialisé et certifié IFRS. Ce produit est conforme aux exigences concernant les normes comptables internationales.

Les données intégrées proviennent des comptes sociaux des filiales.

Les retraitements d'homogénéisation, le calcul des impôts différés, la prise en compte des provisions retraites aux normes du Groupe, les tests de dépréciation des actifs non amortis sont effectués par la Direction comptable du Groupe.

Les déclarations fiscales de chaque pays sont contrôlées avec les données intégrées dans les comptes consolidés.

iv) Budget

Tous les ans, la France d'une part, et chaque filiale étrangère d'autre part, établissent leur budget annuel. Celui-ci est présenté aux membres du Directoire de la Société qui, après analyse, discussion et éventuellement modification, approuve celui-ci.

Ce budget est ensuite présenté, détaillé et de façon consolidée, au Conseil de surveillance qui après analyse, discussion et éventuellement modification l'approuve conformément aux statuts de la Société.

Les budgets comprennent toutes les données nécessaires à la compréhension de l'activité future, les hypothèses envisagées, les risques et opportunités.

v) Construction du budget

Les budgets sont établis sur la base des comptes consolidés pour le secteur géographique France et sur la base des comptes sociaux de chaque société pour les filiales internationales. Un retraitement d'homogénéisation est effectué en central concernant le calcul des impôts différés, la prise en compte des provisions retraites aux normes du Groupe.

En règle générale, ce budget comprend les éléments suivants :

- des hypothèses de construction (évolution du marché, des prix, des salaires, des taux d'intérêt...),
- un budget commercial prévisionnel comprenant des hypothèses de prises de commandes, de chiffre d'affaires et de marge par pays,
- une estimation des frais de fonctionnement hors production (commerce et marketing communication, finances, ressources humaines, services généraux, informatique, direction générale),
- une prévision d'effectif avec taux de charge, embauches, turn over...,
- un compte de résultat prévisionnel,
- un bilan et un tableau de financement prévisionnels.

vi) Suivi du budget

Un tableau de bord est établi sur la base du manuel de procédure d'établissement des comptes consolidés qui décrit les principales règles et modalités à utiliser pour l'établissement de celui-ci.

Il est établi mensuellement par le contrôle de gestion et comprend :

- un compte de résultat estimé du mois et en cumul ;
- un comparatif par rapport aux prévisions budgétaires de l'année et aux réalisations de l'année précédente ;
- un tableau de bord synthétisant les principaux résultats du Groupe (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, trésorerie, prises de commandes, effectifs) ;
- un suivi par société ;
- une analyse des données et des principaux événements du mois.

Ces résultats sont présentés trimestriellement par le Directoire au Conseil de surveillance.

vii) Fiscalité

Le contrôle de la détermination du résultat fiscal et du calcul de l'impôt sur les sociétés ainsi que les formalités et le suivi fiscal en matière de fusions et acquisitions sont effectués par un cabinet d'avocat spécialisé en fiscalité. Celui-ci est régulièrement consulté sur l'évolution de la fiscalité et de ses impacts éventuels sur la Société.

Les liasses fiscales de la holding et des sociétés françaises sont établies à partir de balances extraites du progiciel comptable sur un progiciel spécialisé et agréé par l'administration fiscale. Ce dernier effectue des contrôles de cohérence avant d'assurer la transmission informatisée des liasses au centre des impôts.

c) Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

L'Afep / Medef a émis en date du 06 octobre 2008 des Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, qui intègrent le code Afep / Medef.

A ce titre, l'Afep / Medef rappelle que les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux doivent prendre en compte six principes à caractère fondamental, à savoir l'exhaustivité, l'équilibre, le benchmark, la cohérence, la lisibilité et la mesure.

Ces six principes ont donné lieu à la mise en place de cinq recommandations :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social : cette recommandation ne s'applique qu'aux mandats confiés ou renouvelés postérieurement à sa publication, soit après le 6 octobre 2008, elle ne s'applique donc pas à ce jour aux mandats existants dans la Société ;
- mettre définitivement un terme aux indemnités de départ abusives : cette recommandation précise notamment que des conditions de performance doivent être liées au bénéfice d'indemnités, qui ne pourront être versées notamment qu'en cas de départ contraint de la société. Le conseil de surveillance du 19 décembre 2007 ainsi que l'Assemblée générale du 05 juin 2008 ont autorisé le bénéfice de ce type d'indemnité dans les seuls cas de licenciement, en dehors des licenciements pour faute grave ou lourde et ont conditionné leur versement à une condition de performance consistant en l'atteinte par la Société d'un niveau annuel moyen de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation au moins équivalant à celui constaté pour l'année de nomination du dirigeant mandataire social concerné ;
- renforcer l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires : aucun régime de ce type n'existe à ce jour au sein de la Société ;
- fixer des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : cette recommandation précise notamment qu'une attribution ne bénéficiant pas à l'ensemble des salariés nécessite de prévoir un autre dispositif d'association de ces derniers aux performances de l'entreprise (intéressement, accord de participation dérogatoire, attribution gratuite d'actions...). Les plans mis en place au sein de la Société datent pour les options de 2001 et 2003 et pour les actions de 2005. Ces plans sont aujourd'hui terminés et les recommandations à cet égard n'ont pas vocation à s'y appliquer. Néanmoins, les prochains plans qui seront éventuellement mis en place tiendront compte des recommandations de l'Afep / Medef à cet égard ;
- améliorer la transparence sur tous les éléments de la rémunération : à cet égard, l'Afep / Medef propose une présentation standardisée des éléments de rémunération des dirigeants, reprise dans une recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux du 22 décembre 2008. Cette présentation est adoptée par la Société dans son rapport de gestion et les éléments de rémunération des dirigeants seront désormais rendus publics après les réunions des Conseils les ayant arrêtés.

La rémunération variable des mandataires sociaux est fixée sur la base d'objectifs fixés annuellement.

2) Gestion des risques

Différents organes concourent à la prévention des risques :

- le Directoire,
- le Conseil de surveillance,
- le Service Juridique,
- la Direction Administrative et Financière (Direction comptable et Direction du contrôle de gestion),
- la Direction des Ressources Humaines,
- les Directions Opérationnelles,
- l'audit interne,
- le Comité Ressources,
- le Comité APRA.

Le rôle de certains de ces organes est défini au II) 1) a) ii).

Le Service Juridique assure la régularité et la sécurité des activités de la Société. Notamment, il évalue les risques propres à ces activités et négocie les aspects contractuels impliquant la Société en conséquence.

La Direction des Ressources Humaines est garante de la bonne application des règles sociales légales et conventionnelles. Dans ce cadre, elle prévient les risques afférents, que ce soit au niveau collectif ou au niveau individuel. Pour ce faire, elle définit, diffuse et s'assure de la bonne application des accords d'entreprise et des méthodes RH.

Les Directions fonctionnelles et Opérationnelles, assistées de leurs conseils, veillent à la conformité aux lois et règlements, ainsi qu'à la mesure et au respect des engagements pris vis-à-vis des tiers.

Des normes et procédures reflétant les instructions et orientations fixées par le Directoire sont définies dans le Système de Management mis en place au sein du Groupe. Des audits internes et externes ont lieu régulièrement dans le cadre de la certification ISO 9001.

Le Comité Ressources hebdomadaire s'applique à réduire au minimum le nombre de collaborateurs en inter contrats et veille à l'utilisation optimale des ressources.

Le Comité APRA (Amélioration des Processus et des Ressources Associées) s'applique à analyser les difficultés rencontrées et à faire évoluer les méthodes, outils et procédures mis en place au sein du Groupe pour une meilleure efficacité de l'activité de chacun.

La Direction financière et le contrôle de gestion qui lui rapporte, fournissent toute information demandée par le Directoire et le Conseil de surveillance et veillent à préserver le Groupe des risques financiers.

Le chapitre 2.10 du présent document la Société fait état des principaux risques auxquels elle est soumise.

3) Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales sont prévues aux articles 22 à 25 des statuts de la Société.

III) APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP / MEDEF PAR LA SOCIETE OSIATIS

Ainsi que cela a été décidé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 24 octobre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 31 décembre 2008, la Société se réfère pour l'élaboration du présent rapport au code de gouvernement d'entreprise de l'Afep / Medef.

Conformément aux préconisations du code Afep / Medef, le Conseil de surveillance du 26 janvier 2009 a débattu de la qualité de membre indépendant du Conseil de surveillance.

Ces préconisations recommandent qu'1/3 des membres du Conseil de surveillance soient « indépendant » dans les sociétés contrôlées.

Un membre du Conseil de surveillance est « indépendant » lorsqu'il n'entretient aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères examinés par le Conseil de surveillance afin de qualifier un membre du conseil de surveillance d'indépendant et de prévenir les risques de conflits d'intérêts ont été les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur / membre du Conseil de surveillance de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle (i) la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle (ii) un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur / membre du Conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Après analyse par le Conseil de surveillance, il est apparu que seul Monsieur Gérard Jousset remplit ces critères, de sorte qu'il est retenu à son égard la qualité de membre indépendant du Conseil de surveillance. Au 31 mars 2010, compte tenu de la démission de Monsieur Yves BOUQUEROD de son mandat de Membre du Conseil de surveillance et de sa fonction de Vice-président du Conseil de surveillance à compter du 11 mars 2010, la proportion de membres indépendants au sein du Conseil est d'1/5^{ème} de ses membres et non du 1/3, dans la mesure où ces mandats ont été confiés avant que la Société ait décidé de se référer à ce code.

L'article 13 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef préconise que chaque conseil soit doté de comités spécialisés. Compte tenu du nombre de membres au Conseil de surveillance, il n'a pas été jugé opportun de mettre en place de tels comités.

Cependant, compte tenu des nouvelles dispositions de l'article L 823-19 du Code de commerce, créé par l'ordonnance du 8 décembre 2008, qui rend légalement obligatoire « *un comité spécialisé (qui) assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières* », le Conseil de surveillance du 27 octobre 2009 a examiné l'opportunité de remplir lui-même les fonctions de ce comité selon les dispositions prévues par l'article L 823-20 du Code de commerce. A ce titre, le comité rendu obligatoire par les dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce précité est nommé « Comité des comptes » par l'article 14 du code de gouvernement d'entreprise de l'Afep / Medef.

Au regard de l'article L823-19 Code de commerce et des dispositions du Code Afep/Medef, ce Comité des comptes a pour mission d'assurer notamment :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'examen des comptes et la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour les comptes consolidés et sociaux de l'entreprise
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes.

Dans la mesure où les missions du Comité des comptes sont similaires à celles du Conseil de surveillance, le Conseil de surveillance du 27 octobre 2009 a décidé que c'est lui-même qui assumera en pratique cette fonction.

Il est en outre recommandé que, sans affecter celle des mandats en cours, la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance n'excède pas quatre ans afin que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection. Les mandats des membres du Conseil de surveillance ayant été confiés avant que la Société ait décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise Afep /Medef, la durée des mandats des membres du Conseil de surveillance est de six ans.

Par ailleurs, aucun mécanisme d'évaluation du Conseil de surveillance n'a été mis en place au sein de cet organe, dans la mesure où il est composé d'un nombre limité de membres.

Walter BUTLER

Président du Conseil de surveillance

6.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

PERONNET ET ASSOCIES

21-23, avenue Pierre-1er-de-Serbie

75116 Paris

S.A. au capital de € 240.085

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Osiatis

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Osiatis

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Osiatis et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Péronnet

Pierre Jouanne

6.3 REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2010, à chacun des mandataires sociaux de la Société par (i) la Société et/ou (ii) des sociétés contrôlées par la Société, et/ou (iii) des sociétés qui la contrôlent sont répertoriés dans le présent paragraphe selon la présentation définie par la Recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux (tableaux 1 à 7), qui reprend les recommandations de l'Afep / Medef du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, qui intègrent le code Afep / Medef.

Tableau n°1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (membres du Directoire)

Jean-Maurice FRITSCH – Membre du directoire, coprésident	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	264 200 €	304 686 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (3)	Néant	
TOTAL	264 200 €	304 686 €

Bruno GROSSI – Membre du directoire, coprésident	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)		77 651 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (3)		Néant
TOTAL		77 651 €

Alain ROUMILHAC - Directeur Général Exécutif	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	244 560 €	326 815 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (2)	Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (3)	Néant	
TOTAL	244 560 €	326 815 €

(1) détaillées au tableau n°2

(2) détaillées au tableau n°3

(3) détaillées au tableau n°5

Tableau n° 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (membres du Directoire)

Jean-Maurice FRITSCH Membre du directoire Coprésident	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240 000 €	239 976 €	244 166 €	244 062 €
Rémunération variable (1)	60 000 €	20 000 €	60 000 €	56 400 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (2)	4 224 €	4 224 €	4 224 €	4 224 €
Jetons de présence	Néant			
TOTAL	304 224 €	264 200 €	308 390 €	304 686 €

Bruno GROSSI Membre du directoire Coprésident	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe			104 166 €	77 651 €
Rémunération variable (1)			0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle			Néant	0 €
Avantages en nature (2)			Néant	0 €
Jetons de présence			Néant	
TOTAL			104 166 €	77 651 €

Alain ROUMILHAC(3) Directeur Général Exécutif	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	220 000 €	220 564 €	165 000€	178 618€
Rémunération variable 2009 (1)	80 000 €	20 000 €	80 000 €	65 200 €
Rémunération variable 2010			80 000 €	80 000 €
Avantages en nature (2)	3 996 €	3 996 €	2 997 €	2 997 €
Jetons de présence	Néant			
TOTAL	303 996 €	244 560 €	327 997 €	326 815 €

(1) Les montants versés en année (n) sont ceux dus au titre de l'année (n-1)

(2) Véhicule de fonction

(3) Hors convention conclue avec la société (cf. 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale)

**Tableau n°3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants
(membres du Conseil de surveillance)**

Membres du Conseil de surveillance	2009	2010
Walter BUTLER - Président		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Yves BOUQUEROD* - Vice-président		
Jetons de présence	15 000 €	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Robert AYDABIRIAN – Membre		
Jetons de présence	15.000 €	15 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Laurent PARQUET – Membre et Vice-président **		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
WB Finance et partenaires, représenté par Pierre COSTES - Membre		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Gérard JOUSSET – Membre		
Jetons de présence	30.000 €	15 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	60 000 €	30 000 €

* Membre et Vice-président du Conseil de surveillance jusqu'au 11 mars 2010

** A compter du 19 mars 2010

**Tableau n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant
mandataire social (membres du Directoire)**

Membres du Directoire	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options(1)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-Maurice FRITSCH				Néant		
Bruno GROSSI				Néant		
Alain ROUMILHAC				Néant		

(1) selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (membres du Directoire)

Membres du Directoire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Jean-Maurice FRITSCH			Néant	
Bruno GROSSI			Néant	
Alain ROUMILHAC			Néant	

Tableau n°6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social (membres du Directoire et du Conseil de surveillance)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Membres du Directoire					
Jean-Maurice FRITSCH			Néant		
Bruno GROSSI			Néant		
Alain ROUMILHAC			Néant		
Membres du Conseil de surveillance					
Walter BUTLER			Néant		
Yves BOUQUEROD*			Néant		
Laurent PARQUET			Néant		
WB Finance et partenaires, représenté par Pierre COSTES			Néant		
Robert AYDABIRIAN			Néant		
Gérard JOUSSET*			Néant		

(1) selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

* Membre et Vice-président du Conseil de surveillance jusqu'au 11 mars 2010

Tableau n°7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social (membre du Directoire et du Conseil de surveillance)

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles (1)	Conditions d'acquisition
Membres du Directoire			
Jean-Maurice FRITSCH			Néant
Bruno GROSSI			Néant
Membres du Conseil de surveillance			
Walter BUTLER			Néant
Yves BOUQUEROD(3)			Néant
Laurent PARQUET			Néant
WB Finance et partenaires représenté par Pierre COSTES			Néant
Robert AYDABIRIAN			Néant
Gérard JOUSSET			Néant

(1) Il est à noter que les actions attribuées le 24 mai 2006 sont devenues disponibles durant l'exercice le 24 mai 2009 mais sont soumises à une période d'obligation de conservation de deux ans pendant laquelle elles ne pourront être cédées, soit jusqu'au 24 mai 2011.

Le coût théorique des actions gratuites devenues disponibles, calculée selon la méthode Cox-Ross-Rubinstein sur la base d'un cours de l'action à la date d'attribution de 7,20 € est de 39 K€ en 2009.

(2) Initialement, 85 000 actions avaient été attribuées le 24 mai 2006 mais les conditions relatives aux niveaux du cours du titre n'ayant pas été atteintes et les conditions de performance liées à l'EBIT et à la dette financière pour l'exercice 2008 n'ayant pas été remplies, seulement 46 000 actions sont devenues disponibles au 24 mai 2009.

(3) Membre et Vice-président du Conseil de surveillance jusqu'au 11 mars 2010

Tableau n° 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat		
Date d'assemblée		21/12/2001
Date du Directoire	21/12/2001	22/10/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	274 118	143 325
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	71 666	39 416
Membres du Directoire		
Robert AYDABIRIAN	Néant	Néant
Jean-Maurice FRITSCH	71 666	39 416
Alain ROUMILHAC	Néant	Néant
Bruno GROSSI	Néant	Néant
Membres du Conseil de surveillance		
	Néant	
Walter BUTLER	Néant	
Yves BOUQUEROD (1)	Néant	
Laurent PARQUET	Néant	
WB Finance et partenaires représenté par Pierre COSTES	Néant	
Robert AYDABIRIAN	Néant	
Gérard JOUSSET	Néant	
Point de départ d'exercice des options	21/12/05	21/10/07
Date d'expiration	21/12/06	21/10/08
Prix de souscription ou d'achat en €	3,34884	2,93023
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	260 967	33 144
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009	Néant (2)	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	13 151	110 181
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	0

(1) Membre et Vice-président du Conseil de surveillance jusqu'au 11 mars 2010

(2) Aucune action n'a été souscrite au titre de l'exercice 2010, le dernier plan d'option ayant expiré au 21/10/2008

Tableau n°9 : Option de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Option de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant			

Tableau n°10 : Avantages reçus par les dirigeants mandataires sociaux (membres du Directoire)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Maurice FRITSCH* (1) Membre du directoire Coprésident Début du mandat : 01 mai 2008 Fin du mandat : 30 avril 2012	X			X	X			X
Bruno GROSSI Membre du directoire Coprésident Début de mandat : 12 juillet 2010 Fin du mandat : 11 juillet 2011		X		X	X			X
Alain ROUMILHAC* (2) Directeur Général Exécutif Début du mandat : 01 mai 2008 Fin du mandat DGE : 12 juillet 2010	X			X	X			X

Fin du mandat Membre du Directoire : 20 juillet 2010								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

* Compte tenu du fait que l'ASSEDIC considère que le contrat de travail de Jean-Maurice FRITSCH est suspendu en raison de son mandat social, Jean-Maurice FRITSCH et Alain ROUMILHAC par analogie bénéficient des avantages suivants : souscription auprès de GSC (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise) d'une convention d'assurance au régime de base classe 6 et au régime complémentaire classe H pour leur permettre une indemnisation similaire à celle qu'ils auraient perçue si leur contrat de travail respectif n'avait pas été suspendu,

- prise en compte de l'ancienneté du contrat de travail et de la période de suspension pour Jean-Maurice FRITSCH et Alain ROUMILHAC, pour le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement dont ils bénéficieront, en cas de licenciement (au-delà du mois d'avril 2009 pour Alain ROUMILHAC), hors cas de faute grave ou lourde,
- prise en compte d'une indemnisation équivalente à celle dont ils auraient bénéficié de la part de l'ASSEDIC comme si les rémunérations versées au titre des mandats l'avaient été au titre d'un contrat de travail, avec déduction des sommes attribuées par la GSC, en cas de révocation des mandats au sein du Groupe Osiatis (au-delà d'avril 2009 pour Alain ROUMILHAC) pour un motif autre qu'une violation caractérisée de leurs obligations en qualité de mandataire social, dans l'hypothèse où ces révocations seraient accompagnées d'un licenciement (non motivé par une faute grave ou lourde).

Le bénéfice de la reprise d'ancienneté et de l'indemnisation susvisées est subordonné au respect de la condition de performance suivante, telle qu'appréciée sur la période allant de la mise en place du dispositif à celle de l'expiration du mandat : atteinte par Osiatis d'un niveau annuel moyen de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation au moins équivalent à celui constaté pour leur année de première nomination, à savoir l'exercice 2005 pour Monsieur Jean-Maurice FRITSCH et l'exercice 2006 pour Monsieur Alain ROUMILHAC.

La condition de performance sera appréciée à périmètre constant à celui d'Osiatis au 21 février 2005 pour Monsieur Jean-Maurice FRITSCH et au mois d'avril 2006 pour Monsieur Alain ROUMILHAC.

Compte tenu du caractère limité des avantages consentis et de la suspension du contrat de travail ainsi que de la durée limitée de l'indemnisation prévue par la GSC, l'objectif de performance n'est pas fixé en considération des objectifs de la société mais en fonction d'un seuil de performance en deçà duquel les avantages consentis ne se justifieraient plus.

(1) Monsieur Jean-Maurice FRITSCH est titulaire d'un contrat de travail au sein d'Osiatis France, en date du 27 février 1997, assorti d'une reprise d'ancienneté au 24 mars 1986. Son mandat de Président du Directoire lui a été confié avant la publication des Recommandations du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, publiées par l'AFEP/MEDEF en complément du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise, celles-ci peuvent donc ne pas lui être appliquées.

(2) Monsieur Alain ROUMILHAC est titulaire d'un contrat de travail au sein d'Osiatis Ingénierie en date du 6 avril 2006. Son mandat de Directeur Général Exécutif lui a été confié avant la publication des Recommandations du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, publiées par l'AFEP/MEDEF en complément du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise, celles-ci peuvent donc ne pas lui être appliquées.

6.4 RAPPORT SPECIAL SUR LES STOCKS OPTIONS ET LES ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial concernant les opérations réalisées en vertu des articles L.225-177 à L.225-186 (options de souscription ou d'achat d'actions) et L.225-197-1 à L.225-197-3 (actions gratuites) du Code de Commerce lors de l'exercice social 2010.

Nous vous rappelons que :

1. Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2001, le Directoire de la société Osiatis - aujourd'hui dissoute - a été autorisé à mettre en place un plan d'options de souscription d'actions et à attribuer 120 000 options au maximum.

Après autorisation du Conseil de surveillance, un plan d'options de souscription d'actions a été mis en place par le Directoire le 21 décembre 2001 : 80 000 options ont été attribuées le 21 décembre 2001 et le solde (soit 40 000), le 22 octobre 2003. Suite au départ d'un des bénéficiaires, 116 500 options étaient effectivement attribuées au 21 février 2005, jour de la fusion absorption de l'ancienne Osiatis par votre Société.

Lors de cette opération, votre Société a repris les engagements de l'ancienne Osiatis à l'égard des bénéficiaires en appliquant le rapport d'échange retenu pour la fusion, soit 43 actions de votre Société contre 12 actions de l'ancienne Osiatis. Par conséquent, après application de ce rapport d'échange et arrondissement, 274 118 options étaient exerçables au titre de l'attribution faite en 2001 et 143 325 au titre de l'attribution faite en 2003.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire de votre société, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de votre société, dans la limite de 5 % du capital de celle-ci au 30 juin 2005, les émissions réalisées pour les besoins d'attribution d'actions ordinaires nouvelles ne pouvant excéder 5 % du capital social à cette même date.

Suite à cette décision, le Directoire a mis en place trois plans d'actions gratuites (plans A, B et C) et procédé, après autorisation préalable du Conseil de surveillance, à l'attribution de 565 000 actions gratuites le 21 décembre 2005 et de 85 000 le 24 mai 2006.

3. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 juin 2008 a autorisé le directoire de votre Société, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de votre société, dans la limite de 400 000 actions.

Le Directoire de la société n'a pas, à ce jour, mis en œuvre cette autorisation.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions

Plan d'options « Osiatis » (Options de souscription d'actions)

Au titre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 décembre 2001, nous vous informons que :

- au cours de l'exercice 2006 et au titre de l'attribution faite en 2001 :
 - un mandataire social de la société, en levant 71 666 options détenues, a souscrit 71 666 actions de la société, au prix unitaire de 3,34884 € ;
 - 19 salariés, appartenant à une société contrôlée au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ont souscrit 186 801 actions, au prix unitaire de 3,34884 € ;
- au cours de l'exercice 2007 et au titre de l'attribution faite en 2003, étant précisé que l'exercice desdites options était possible du 22 octobre 2007 au 22 octobre 2008 :
 - aucun mandataire social de la société n'a levé d'options,
 - seuls 3 salariés, appartenant à une société contrôlée au sens de l'Article L.233-16 du Code de commerce et ont ainsi souscrit 21 499 actions, au prix unitaire de 2,93023 € ;
- au cours de l'exercice 2008 et au titre de l'attribution faite en 2003, étant précisé que l'exercice desdites options était possible du 22 octobre 2007 au 22 octobre 2008 :
 - aucun mandataire social de la société n'a levé d'options,
 - seuls 2 salariés, appartenant à une société contrôlée au sens de l'Article L.233-16 du Code de commerce et ont ainsi souscrit 11 645 actions, au prix unitaire de 2,93023 € ;
- aucun mandataire social de la Société, en levant une ou plusieurs options détenues, n'a souscrit ou acheté des actions des sociétés liées à la société au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce ou des sociétés contrôlées au sens de l'Article L.233-16 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2010 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la

Société et des sociétés du Groupe Osiatys pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée. Au 31 mars 2011, cette autorisation n'a pas été utilisée.

Actions gratuites

L'assemblée générale des actionnaires de Groupe Focal du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites en faveur du management et des salariés dans la limite de 5 % du capital de la société.

Au titre des plans mis en place, 650 000 actions gratuites ont été attribuées à des managers et salariés dont 565 000 le 21 décembre 2005 et 85 000 le 24 mai 2006.

L'attribution gratuite d'actions effectuée au cours de l'exercice 2005 ;

- en faveur de deux mandataires sociaux est devenue définitive en date du 21 décembre 2007, à hauteur de 70 000 actions pour chacun, la condition de présence à cette date ayant été remplie, étant précisé que les bénéficiaires sont tenus de respecter un délai de conservation de deux ans à compter de l'attribution définitive ;
- en faveur de mandataires sociaux, du management et des salariés est devenue définitive en date du 21 décembre 2008, à hauteur, pour les collaborateurs ayant satisfait la condition de présence, de 196 749 actions, les conditions de performance liées à l'EBIT et à la dette financière pour les exercices 2005, 2006 et 2007 ayant été remplies et les conditions liées au cours du titre de la société n'ayant pas été atteintes, étant précisé que les bénéficiaires sont tenus de respecter un délai de conservation de deux ans à compter de l'attribution définitive.

L'attribution gratuite d'actions effectuée au cours de l'exercice 2006, en faveur d'un mandataire social est devenue définitive en date du 24 mai 2009, à hauteur de 46 000 actions, les conditions de performance liées à l'EBIT et à la dette financière pour les exercices 2006 et 2007 ayant été remplies et les conditions de performance liées à l'EBIT et à la dette financière pour l'exercice 2008 ainsi que les conditions liées au cours du titre de la société n'ayant pas été atteints, étant précisé que le bénéficiaire est tenu de respecter un délai de conservation de deux ans à compter de l'attribution définitive.

Aucune action gratuite n'a été attribuée en 2010, l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 juin 2008 n'ayant pas été mise en œuvre.

Actions concernant les salariés non mandataires sociaux

Au titre de l'attribution gratuite d'actions effectuée au cours de l'exercice 2005 en faveur du management et des salariés, 34 salariés ou anciens salariés (ayant néanmoins satisfait à la condition de présence imposée) non mandataires sociaux de la Société, d'une société qui lui est liée au sens de l'Article L. 225-197-2 du Code de commerce ou d'une société contrôlée au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, ont bénéficié d'un total de 83 499 actions gratuites réparties entre chacun.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice 2010 à des salariés de la Société, des sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L. 225-197-2 du Code de commerce ou des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Le Directoire

7 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Date	Type de document	Référence
02/02/10	Chiffre d'affaires 2009 : 232,8 m€, en retrait limite a 2,8%	www.amf-france.org www.osiatis.com
16/02/10	Déclaration d'actions et droits de vote (janvier 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
15/03/10	Déclaration d'actions et droits de vote (février 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
22/03/10	Comptes annuels 2009	www.amf-france.org www.osiatis.com
21/04/10	Déclaration d'actions et droits de vote (mars 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
03/05/10	Mise à disposition du document de référence 2009	www.amf-france.org www.osiatis.com
05/05/10	Osiatis souhaite initier une politique de distribution régulière de dividende.	www.amf-france.org www.osiatis.com
06/05/10	Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 10 juin 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
11/05/10	Chiffre d'affaires t1 2010 : 60 m€	www.amf-france.org www.osiatis.com
25/05/10	Déclaration d'actions et droits de vote (avril 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
01/07/10	Déclaration d'actions et droits de vote (mai 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
13/07/10	Osiatis adopte une nouvelle gouvernance pour sa nouvelle ambition	www.amf-france.org www.osiatis.com
21/07/10	déclaration d'actions et droits de vote (juin 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
21/07/10	Osiatis : bilan semestriel du contrat de liquidité contracte avec Oddo Corporate finance - 1er semestre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
22/07/10	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2010 : 120,0 m€	www.amf-france.org www.osiatis.com
09/08/10	Osiatis acquiert les activités de gestion des infrastructures Ile de France du groupe Astek	www.amf-france.org www.osiatis.com
11/08/10	Osiatis : déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 2 août 2010 au 6 août 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
19/08/10	Osiatis : déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 09 août 2010 au 18 août 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
31/08/10	Osiatis : 1er semestre 2010 : retour de la croissance, forte amélioration de la rentabilité, une ambition nouvelle pour 2012	www.amf-france.org www.osiatis.com
02/09/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 19 août 2010 au 27 août 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
02/09/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 19 août 2010 au 27 août 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
10/09/10	Osiatis : déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 30 août 2010 au 6 septembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
15/09/10	Osiatis : déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 6 septembre au 10 septembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
24/09/10	Déclaration d'actions et droits de vote (aout 2010)	www.amf-france.org

		www.osiatis.com
24/09/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13 septembre au 17 septembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
28/09/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 20 septembre au 24 septembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
6/10/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27 septembre au 1er octobre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
12/10/10	Rapport financier semestriel au 30 juin 2010 - erratum	www.amf-france.org www.osiatis.com
12/10/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 4 octobre au 8 octobre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
26/10/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11 octobre au 15 octobre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
26/10/10	Déclaration d'actions et droits de vote (septembre 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
26/10/10	Descriptif du programme de rachat d'actions	www.amf-france.org www.osiatis.com
26/10/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 18 octobre au 22 octobre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
09/11/10	Poursuite de la dynamique de croissance - chiffre d'affaires du 3eme trimestre 2010 : +6,2% a 58,8m€	www.amf-france.org www.osiatis.com
10/11/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 1er novembre au 5 novembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
10/11/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 25 octobre au 29 octobre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
10/11/10	Osiatis lance une souscription de BSA réservée a ses principaux managers	www.amf-france.org www.osiatis.com
23/11/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 15 novembre au 19 novembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
23/11/10	Déclaration d'actions et droits de vote (octobre 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
23/11/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 8 novembre au 12 novembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
07/12/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 29 novembre au 3 décembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
07/12/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 22 novembre au 26 novembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
21/12/10	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13 décembre au 17 décembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
22/12/10	Déclaration d'actions et droits de vote (novembre 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
22/12/10	DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES REALISEES DU 6 DECEMBRE au 10 DECEMBRE 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
06/01/11	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 20 décembre au 24 décembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
06/01/11	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27 décembre au 31 décembre 2010	www.amf-france.org www.osiatis.com
19/01/11	Déclaration d'actions et droits de vote (décembre 2010)	www.amf-france.org www.osiatis.com
01/02/11	Chiffre d'affaires 2010 : 243,6m€, +4,6% / Accélération de la croissance au 4eme trimestre : +7,9%	www.amf-france.org www.osiatis.com
17/02/11	Déclaration d'actions et droits de vote janvier 2011	www.amf-france.org www.osiatis.com
17/02/11	BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE	www.amf-france.org

	AVEC ODDO CORPORATE FINANCE – 2 ^{ème} semestre 2010	www.osiatis.com
01/03/11	Lancement d'une offre volontaire de rachat d'actions Alcion group	www.amf-france.org www.osiatis.com
09/03/11	Déclaration d'actions et droits de vote février 2011	www.amf-france.org www.osiatis.com
11/03/11	Osiatis procède à l'émission de 1.535.000 BSA souscrits par ses principaux managers	www.amf-france.org www.osiatis.com
22/03/11	Osiatis - résultats 2010 : croissance et amélioration des résultats	www.amf-france.org www.osiatis.com

8 PROJETS DE RESOLUTION

I : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport spécial du président du conseil de surveillance prévu par l'article L 225-68 alinéa 7 du Code de commerce,
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport spécial du président,
- Lecture du rapport de gestion établi par le directoire,
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Lecture du rapport du conseil de surveillance prévu par l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Lecture du rapport du Directoire et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes prévus aux articles L.225-129-5, R.225-116 et R.225-117 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux membres du directoire,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Affectation du résultat social de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation de la convention conclue avec Monsieur Alain ROUMILHAC, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Approbation de la convention conclue avec Monsieur Bruno GROSSI, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Lecture des rapports spéciaux du directoire prévus par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Autorisation consentie au directoire en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la société de ses propres actions,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil de surveillance,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en application des dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011,
- Questions diverses.

II : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification de l'article 16 des statuts sociaux,
- Mise en conformité des statuts avec le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 relatif aux droits des actionnaires de sociétés cotées,
- Autorisation pour le directoire de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société,
- Autorisation pour le directoire de réduire le capital social de la société par voie de rachat d'actions.
- Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de catégories de bénéficiaires,
- Limitation globale des autorisations,
- Autorisation au directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce.

III : Pouvoirs

I : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux membres du directoire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport établi par le directoire, les rapports du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne aux membres du directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport établi par le directoire, les rapports du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 5.324.635,09 euros, de la manière suivante :

- Imputation en réserve légale : 266.231,75 €
- Dividende revenant aux actionnaires : 0,20 € par action
- Le solde sera affecté au compte « report à nouveau ».

Le dividende de 0,20 € par action sera mis en paiement le 30 juin 2011.

Il est précisé que les actions qui seront détenues directement par la société à la date de mise en paiement du dividende, ou qui auront été annulées avant cette date, ne donneront pas droit au dividende.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire à l'effet de déterminer le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du Code général des impôts, calculé sur la totalité de son montant.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués aux actionnaires au titre des trois exercices précédents :

- Au titre de l'exercice 2007 : néant
- Au titre de l'exercice 2008 : néant
- Au titre de l'exercice 2009 : un dividende de 0,30 € par action

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce dont il a été donné lecture.

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation de la convention conclue avec Monsieur Alain ROUMILHAC, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

Conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la convention spécifique conclue avec Monsieur Alain ROUMILHAC, telle qu'elle résulte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce dont il a été donné lecture.

SIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la convention conclue avec Monsieur Bruno GROSSI, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

Conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la convention spécifique conclue avec Monsieur Bruno GROSSI, telle qu'elle résulte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce dont il a été donné lecture.

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 90 000 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au directoire en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010 dans sa cinquième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la société ;
- autorise le directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application des dispositions statutaires, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de réalisation de ces achats tel que calculé conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10% du capital, dans les conditions suivantes :
 - o Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 10 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat pourra s'élever à 15.864.944 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 mars 2011 et compte non tenu des actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la seizième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le directoire après avoir obtenu l'autorisation du conseil de surveillance, peut déléguer à son président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que les personnes désignées rendront compte au directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, constate que les mandats du cabinet ERNST & YOUNG et Autres, et du cabinet PERONNET et Associés SA, commissaires aux comptes titulaires, ainsi que les mandats de AUDITEX, et de FINEXSI AUDIT, commissaires aux comptes suppléants, arrivent à expiration lors de la présente Assemblée.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats du cabinet ERNST & YOUNG et Autres, et du cabinet PERONNET et Associés SA, commissaires aux comptes titulaires, ainsi que les mandats de AUDITEX, et de FINEXSI AUDIT, commissaires aux comptes suppléants, pour une durée de six (6) exercices qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DIXIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat de membre
du Conseil de surveillance de Monsieur Walter BUTLER)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Walter BUTLER, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir

dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ci-après.

A défaut d'adoption de la quatorzième résolution qui suit, l'Assemblée Générale, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

ONZIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat de membre
du Conseil de surveillance de Monsieur Laurent PARQUET)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent PARQUET, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ci-après.

A défaut d'adoption de la quatorzième résolution qui suit, l'Assemblée Générale, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DOUZIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat de membre
du Conseil de surveillance de la société WB FINANCES ET PARTENAIRES)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société WB FINANCE ET PARTENAIRES, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ci-après.

A défaut d'adoption de la quatorzième résolution qui suit, l'Assemblée Générale, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

TREIZIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en application des dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance, et après avoir pris connaissance des dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, décide de nommer Madame Karin Jacquemart Pernod, demeurant 68 rue de Lévis – 75017 Paris, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres du Conseil de surveillance actuellement en fonction, pour une durée de quatre (4) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ci-après.

A défaut d'adoption de la quatorzième résolution qui suit, l'Assemblée Générale, décide de nommer Madame Karin Jacquemart Pernod, demeurant 68 rue de Lévis – 75017 Paris, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

II : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATORZIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 16 des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, décide d'abaisser de 6 ans à 4 ans la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et décide en conséquence de modifier le premier alinéa du point 2 de l'article 16 des statuts sociaux ainsi qu'il suit :

«2. Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de quatre ans. »

Le reste de l'article 16 demeure inchangé.

QUINZIEME RESOLUTION

(Mise en conformité des statuts avec le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 relatif aux droits des actionnaires de sociétés cotées)

Afin de mettre les statuts sociaux en conformité avec le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 relatif aux droits des actionnaires de sociétés cotées, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, décide de modifier le quatrième alinéa du point 2 de l'article 22 des statuts sociaux, ainsi qu'il suit :

« 2.

*La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi qu'au BALO, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée sur première convocation et **dix jours** d'avance sur convocation suivante à défaut de quorum et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis. Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, l'insertion pourra être remplacée par une convocation faite dans le même délai, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire. »*

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation pour le directoire de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la huitième résolution ci-avant, autorise le directoire à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la huitième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance conformément aux dispositions statutaires, dans la limite de 10% du capital social au jour où le directoire prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale du 10 juin 2010.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation pour le directoire de réduire le capital social de la société par voie de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le directoire, dans le cadre des dispositions des articles L.225-204, L.225-205 et L.225-207 du Code de commerce, à réaliser, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application des dispositions statutaires, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, en une ou plusieurs fois, une réduction de capital d'un montant nominal maximum de 1 585 000 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation, de 1 585 000 actions de la société, pour un prix maximum d'achat de 10 euros l'action (hors frais d'acquisition), soit un prix global maximum de 15 850 000 euros.

Les actions ainsi rachetées ne donneront pas droit aux dividendes pour lesquels le coupon sera détaché après leur rachat par la société.

Les actions seront annulées un mois au plus tard après l'expiration du délai accordé aux actionnaires bénéficiaires pour procéder à leur cession.

- délègue au directoire, avec faculté de délégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet :
 - o d'arrêter le prix unitaire définitif de rachat des actions ;
 - o de mettre en œuvre une offre publique de rachat conformément à la réglementation en vigueur ;
 - o en cas d'opposition des créanciers, de prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement des créances ;
 - o d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital au vu des résultats de l'offre publique de rachat d'actions, de procéder pour chaque actionnaire vendeur à la réduction proportionnelle du nombre d'actions présentées excédant la limite du montant de la réduction de capital, ou de réduire le capital à due concurrence des actions achetées, conformément aux dispositions de l'article R.225-155 du Code de commerce ;
 - o de procéder aux imputations sur comptes de primes et/ou réserves corrélatives à l'opération ;
 - o d'accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
 - o modifier les statuts de la société en conséquence ;
 - o et, plus généralement, faire le nécessaire.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de catégories de bénéficiaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129, L225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2010, dans sa douzième résolution ;
- délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application des dispositions statutaires, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces valeurs mobilières au profit des catégories de bénéficiaires suivantes : les membres des organes sociaux et les principaux cadres de la société et de ses filiales ;
- décide que le nombre global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 000;
- décide que le prix d'émission des valeurs mobilières émises dans le cadre de la présente délégation sera fixé sur la base du rapport établi par un expert indépendant;
- décide que le directoire, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi, notamment à l'effet de :
 - décider l'augmentation de capital,
 - arrêter les caractéristiques, nature, montant et modalités de toute émission ainsi que des valeurs mobilières émises, leurs conditions de souscription ou d'exercice,
 - arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories de bénéficiaires susmentionnés et le nombre de valeurs mobilières à attribuer à chacun d'eux ;
 - décider du montant de l'augmentation de capital, sur la base du rapport établi par un expert indépendant,
 - déterminer les dates et modalités de l'émission des valeurs mobilières,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au président ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs de ses membres, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Limitation globale des autorisations)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, et comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de fixer à 12 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les neuvième, dixième, onzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'assemblée générale du 10 juin 2010 et de la délégation conférée par la dix-huitième résolution qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

VINGTIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire établi en application des articles L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial des commissaires aux comptes, et des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- autorise le directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le directoire par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le directoire qui ne pourra porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du directoire de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital ;

- délègue tous pouvoirs au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- décide que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale constate que la présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard de la délégation consentie par la dix-huitième résolution qui précède.

III : Pouvoirs

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, la date d'enregistrement est fixée au 6 juin 2011, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

B – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission :
 - pour l'actionnaire nominatif : auprès de CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3 allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise
 - pour l'actionnaire au porteur : auprès de son intermédiaire gestionnaire de son compte titres.
2. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
 - Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'assemblée générale,
 - Voter par correspondance,
 - Donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou un autre actionnaire, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues à l'article L 225-106-1 du code de commerce.

Les actionnaires pourront demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 3 juin 2011 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CM-CIC Securities, à l'adresse ci-dessus mentionnée, 3 jours avant la date de l'assemblée, soit le 6 juin 2011, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

3. Conformément aux dispositions de l'article R 225-79 du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

– **pour les actionnaires nominatifs** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : MANDATS-AG@cm-cic-titres.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

– **pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : MANDATS-AG@cm-cic-titres.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de la tenue de l'Assemblée générale pourront être prises en compte.

4. Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

5. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

6. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

C – Points et projets de résolutions et questions écrites des actionnaires

1. Conformément aux dispositions de l'article R 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Directoire. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : info@osiatiss.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 3 juin 2011. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

2. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

info@osiatis.com et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant l'assemblée générale, soit le 15 mai 2011. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

D – Documents d'information pré-assemblée

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la société, 1 rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay, dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.osiatis.com

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise

9 TABLE DE CONCORDANCE

9.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

	Paragraphe (*)
1.PERSONNES RESPONSABLES	1
2.CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	1.3 et 5.1
3.INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	Intro et 3.1
4.FACTEURS DE RISQUE	2.10
5.INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la société	2.5.1
5.1.1 Raison sociale	4.1.1
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	4.1.8
5.1.3 Date de constitution et la durée de vie	4.1.2 et 4.1.4
5.1.4 Siège social	4.1.3
5.1.5 Événements importants	3.1.3
5.2 Investissements	2.5.2
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	2.2
6.2 Principaux marchés	2.1
6.3 Événements exceptionnels	N/A
6.4 Dépendance (brevets, commerciaux et autres)	2.10
6.5 Position concurrentielle	2.1
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Groupe	2.4
7.2 Filiales	2.6 et 6.6.2 (Annexe n ° 1 - comptes consolidés) et 5.2
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	2.7
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	Intro, 3.1
9.2 Résultat d'exploitation	-
9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	3.1.1
9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	3.1.1

9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influ sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	3.1.3
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Capitaux	4.2
10.2 Flux de trésorerie	3 (Annexe n°1 - comptes consolidés)
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	2.10.1 et 6.9 (Annexe n°1 - comptes consolidés)
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5 Sources de financement attendues	N/A
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
	3.2
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
	3.1.2 et 3.1.3
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.1 6.1.1 et 6.1.2 et 6.1.3
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1 Rémunérations et avantages en nature	6.3 et 6.8.11.1 (Annexe n°1 - comptes consolidés)
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs	6.3
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Mandat actuel	6.1.1
16.2 Contrats de service	6.1.3
16.3 Comités	N/A
16.4 Gouvernement d'entreprise	6
17. SALARIES	
17.1 Nombre de salariés	2.8.2
17.2 Participations et stock options	4.2.6
17.3 Participations des salariés dans le capital	2.8.9 et 4.2.6
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Franchissement de seuils	4.2.2
18.2 Existence de droits de vote différents	4.2.4
18.3 Contrôle des principaux	4.2.2.2

actionnaires	
18.4 Existence d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	5.5
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1 Informations financières historiques	Intro + 5.2 + 5.3
20.2 Informations financières	Intro
20.3 Etats financiers	5.2 et 5.3
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	5.2.1 et 5.3.1
20.5 Date des dernières informations financières	7
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	4.1.10 et 4.4
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.12
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3.1.3
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1 Capital social	4.2
21.1.1 Informations relatives à chaque catégorie d'actions	4.2.1
21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 Actions propres	4.2.4.3
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	4.2.5 et 4.2.6
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.2.5
21.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel portant sur le capital d'un membre du Groupe	N/A
21.1.7 Historique du capital social	4.2.2.2
21.2 Acte constitutif et statuts	4.1
21.2.1 Objet social	4.1.7
21.2.2 Disposition relative aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.17
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.12 et 4.1.13
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	4.1.11
21.2.5 Modalités de convocation des Assemblées Générales	4.1.11
21.2.6 Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7 Seuil de participation	4.1.15
21.2.8 Modifications du capital	4.2.2
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	4.1.16
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	2.6 et 5.1 ;11 (Annexe n°2 - comptes sociaux)
26. INFORMATIONS NON FINANCIERES	N/A
27. HONORAIRES DES CAC	6.10 (Annexe 1 – Comptes consolidés)
28. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	7

(*) La mention d'un paragraphe vaut également pour tous les sous-paragraphe qu'il contient

9.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

COMPTES SOCIAUX ET COMPTES CONSOLIDES	Annexe 1 (Comptes consolidés) et 5.2 Annexe 2 (Comptes sociaux) et 5.3
RAPPORT DE GESTION	
1. EVOLUTION GENERALE DE L'ACTIVITE	
1.1. ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	3.1.1.1
1.2. ACQUISITIONS ET CESSIONS	3.1.1.2
1.3. STRUCTURES DU GROUPE	3.1.1.3
2. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE	3.1.1.4
3. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	4.2.2.2
4. ACTIONNARIAT DES SALARIES	4.2.4.7
5. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	4.2.4.8
6. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE	2.6
7. RISQUES & CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	2.9 et 2.10
8. LES RESULTATS 2010 DE LA SOCIETE (COMPTES SOCIAUX)	
8.1. DONNEES GENERALES	5.3.1
8.2. AFFECTATION DU RESULTAT	4.4
8.3. PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES DURANT L'EXERCICE	2.5.2.2
8.4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE	3.1.3
8.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3.1.3
8.6. PERSPECTIVES D'AVENIR	3.1.2
8.7. ACTIVITE EN MATIERE DE	3.2

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	
8.8. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	5.3.2
8.9. CONVENTIONS REGLEMENTEES	5.5
9. LES RESULTATS CONSOLIDES 2010 DU GROUPE OSIATIS	
9.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE	3.1.1.4
9.2. PRINCIPES COMPTABLES	5.2.1
9.3. LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5.2.2
9.4. LE BILAN	5.2.3
9.5. EVOLUTION ET RESULTAT SOCIAL DES FILIALES CONSOLIDEES SUR L'EXERCICE 2010	5.2.4
9.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3.1.3
10. RESSOURCES HUMAINES	
	2.8
11. REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE	
	6.3
12. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
12.1. DIRECTOIRE	6.1.1.1
12.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE	6.1.1.2
13. ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	
13.1. RAPPORT DU PRESIDENT	6.2.1
13.2. LISTE RECAPITULATIVE DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	4.2.3
13.3. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	4.2.4.5
13.4. RAPPORT SPECIAL SUR LES STOCKS OPTIONS ET LES ACTIONS GRATUITES	6.4
13.5. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	5.4
13.6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2010 (EN K€)	I.9 de l'annexe comptes sociaux
DECLARATION DES RESPONSABLES	
	1.2
RAPPORTS DES CACS (comptes sociaux et consolidés)	6.11 Annexe 1 (Comptes consolidés) 7 Annexe 2 (Comptes sociaux)



ANNEXE 1 : COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE

- Comptes consolidés
- Notes et annexes aux comptes consolidés

1	BILAN	4
2	COMPTE DE RESULTAT	5
3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
5	ETAT DU RESULTAT GLOBAL – PART DU GROUPE	8
6	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	8
6.1	Informations relatives à l'entreprise	8
6.2	Principes Comptables	8
6.2.1	Référentiel comptable	8
6.2.2	Base d'évaluation	10
6.2.3	Utilisation d'estimations et hypothèses	10
6.2.4	Principes de consolidation	10
6.2.5	Méthodes de valorisation	11
6.2.6	IFRS 8 – Secteurs opérationnels	15
6.3	Événements significatifs de l'exercice 2010	15
6.3.1	Acquisitions fusions de sociétés	15
6.3.2	Remboursement des ORAN SCAF	16
6.3.3	Dividendes	16
6.3.4	Capital	16
6.3.5	Traitement comptable de la Contribution Economique et Territoriale	16
6.3.6	Bons de souscriptions d'actions	17
6.4	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	17
6.4.1	Acquisition	17
6.5	Actionnariat	18
6.5.1	Actions propres	18
6.5.2	Principaux actionnaires	18
6.6	Périmètre de consolidation	19
6.6.1	Variation de périmètre	19
6.6.2	Identification des entreprises consolidées	19
6.7	Notes sur le bilan	20
6.7.1	Écarts d'acquisition	20
6.7.2	Autres actifs non courants	21
6.7.3	Actif courant	22
6.7.4	Dettes non courantes	23
6.7.5	Dettes courantes	25
6.8	Notes sur le compte de résultat	26
6.8.1	Frais de personnel et effectif	26
6.8.2	Dotations nettes aux amortissements	26
6.8.3	Dotations nettes sur provisions d'exploitation	26
6.8.4	Autres charges	26
6.8.5	Autres produits et charges opérationnels	27
6.8.6	Autres produits et charges financiers	27

6.8.7	Charge d'impôt sur le résultat	27
6.8.8	Information opérationnelle	28
6.8.9	Transactions avec les parties liées	29
6.8.10	Hors Bilan	29
6.8.11	Administration et gestion de la société	30
6.9	Informations complémentaires sur les instruments financiers (IFRS 7)	31
6.9.1	Valeur comptable des instruments financiers par catégorie	31
6.9.2	Actifs financiers	31
6.9.3	Risque de crédit	32
6.9.4	Risques de liquidités	32
6.9.5	Risques de taux d'intérêts	36
6.9.6	Risque de taux de change	37
6.9.7	Risques actions	37
6.10	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	37
6.11	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	38

1 BILAN

Bilan en K€	Notes	31-déc-10	31-déc-09
Actif non courant			
Écarts d'acquisition nets	6.7.1	57 043	54 148
Autres immobilisations incorporelles	6.7.2	1 633	825
Immobilisations corporelles	6.7.2	3 229	3 316
Actifs financiers	6.7.2	834	819
Impôts différés actifs	6.7.2	2 107	4 435
Total actif non courant		64 846	63 543
Actif courant			
Stocks	6.7.3	2 331	2 220
Clients	6.7.3	57 484	51 531
Autres créances	6.7.3	24 101	23 739
Actifs financiers à court terme	6.3.2		2 556
Liquidités et quasi-liquidités	6.7.3	17 692	20 827
Total actif courant		101 608	100 873
TOTAL ACTIF		166 454	164 416
Capitaux propres			
Capital	4	15 865	15 864
Réserves	4	39 667	40 835
Résultat	4	9 491	7 841
Intérêts minoritaires	4	317	316
Total capitaux propres	4	65 340	64 856
Dettes non courantes			
Provisions pour risques et charges	6.7.4	1 303	2 554
Provisions pour pensions et retraites	6.7.4	3 832	3 033
Dettes financières à long terme	6.7.4	18 368	19 015
Total dettes non courantes		23 503	24 602
Dettes courantes			
Dettes fournisseurs	6.7.5	16 613	14 239
Dettes fiscales et sociales	6.7.5	49 818	44 280
Autres dettes	6.7.5	8 200	10 400
Emprunts et autres financements courants	6.7.5	2 980	6 039
Total dettes courantes		77 611	74 958
TOTAL PASSIF		166 454	164 416

2 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat en K€	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires		243 627	232 819
Achats et sous-traitance		-37 966	-35 470
Frais de personnel	6.8.1	-146 148	-143 040
Impôts et taxes		-3 408	-5 506
Dotations nettes aux amortissements	6.8.2	-1 698	-1 741
Dotations nettes aux provisions	6.8.3	-390	-569
Autres charges	6.8.4	-37 356	-33 794
Marge opérationnelle (1)		16 661	12 699
Coûts des actions gratuites & stocks options	6.8.1		-39
Dotations aux amortissements des relations clients	6.8.2		
Résultat opérationnel courant		16 661	12 660
Autres produits et charges opérationnels	6.8.5	-1 016	-2 118
Résultat opérationnel		15 645	10 542
Produits de trésorerie		187	375
Coût de l'endettement financier brut		-699	-837
Coût de l'endettement financier net		-512	-462
Autres produits et charges financiers	6.8.6	825	504
Résultat financier		313	42
Charge d'impôt sur le résultat	6.8.7	-6 394	-2 674
Résultat net d'impôt		9 564	7 910
Résultat des minoritaires		-73	-68
Résultat net part du Groupe		9 491	7 842
Quantité moyenne d'actions non diluée (2)		14 675 511	15 644 566
Résultat par action en euros		0,65	0,50
Quantité moyenne d'actions diluée (2)		14 675 891	16 316 085
Résultat dilué par action en euros		0,65	0,48

(1) La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.

(2) En cas d'absence de remboursement en numéraire à horizon 2012 les ORAN représentent une dilution potentielle de 1 333 400 actions avec un prix d'exercice de 7,5 € par action.

3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	2010	2009
Résultat net consolidé	9 491	7 842
Résultat des minoritaires	73	68
Résultat net consolidé y compris intérêts minoritaires	9 564	7 910
Dotations nettes aux amortissements et provisions	441	317
+ / - Charges et produits calculés liés aux actions gratuites		39
- / + Plus ou moins values de cession		-36
- / + Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers	-752	-781
- / + Autres mouvements	13	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	9 266	7 449
+ Coûts de l'endettement financier net	512	462
+ / - Produits / charge d'impôts (y compris impôts différés)	6 394	2 674
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	16 172	10 585
- / + Impôt versé / encaissé	-2 956	-502
+ / - Variation de BFR lié à l'activité	-1 338	- 3
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 878	10 080
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 434	- 1 214
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	50
- Cotisations versées sur un fonds pour les indemnités de départ en retraite		- 1 824
+ / - Incidence de variation de périmètre cf. 6.3.1	- 2 913	-350
+ / - Variations des prêts et avances	4	182
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 334	- 3 156
- Décaissements liés aux acquisitions de titres d'autocontrôle	-552	-98
- Augmentation de capital & primes d'émission & versement de dividendes	-4 509	
- Nouveaux emprunts & utilisation factor & avance financière	1 695	5 993
- Remboursement d'emprunts et factor	- 5 645	- 2 136
- Intérêts financiers net versés	- 477	-485
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-9 488	3 274
Variation de la trésorerie nette	-2 944	10 198
Trésorerie d'ouverture (*)	20 364	10 166
Trésorerie de clôture (*)	17 420	20 364

(*) Correspond aux liquidités et quasi liquidités moins les concours bancaires courants.

4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat consolidés	Autres résultats	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2008	15 818	-327	38 284	2 938	56 713	248	56 961
Résultat au 31 décembre 2009			7 841		7 841	68	7 909
Stocks options & Actions gratuites				39	39		39
Affectation des écarts actuariels sur I.D.R. net d'impôts			91		91		91
Évolution de la valeur comptable des titres auto-détenus (1)		-137	137		0		0
Utilisation de fonds pour l'acquisition de titres auto-détenus (2)		-98			-98		-98
Impôts lié aux opérations d'achats et ventes sur titres auto-détenus			-46		-46		-46
Augmentation de capital par intégration de réserves	46		-46		0		0
Capitaux propres au 31/12/2009	15 864	-562	46 261	2 977	64 540	316	64 856
Résultat au 31 décembre 2010			9 491		9 491	73	9 564
Augmentation de capital	1		5		6		6
Versement de dividendes			-4 442		-4 442	-72	-4 514
Affectation des écarts actuariels sur I.D.R. net d'impôts			-537		-537		-537
Évolution de la valeur comptable des titres auto-détenus (1)		-325	325				
Utilisation de fonds pour l'acquisition de titres auto-détenus (2)		-552			-552		-552
Impôts lié aux opérations d'achats et ventes sur titres auto-détenus			-110		-110		-110
Titre d'autocontrôle récupéré suite au débouclage des Oran SCAF		-3 384			-3 384		-3 384
Divers			11		11		11
Capitaux propres au 31/12/2010	15 865	-4 823	51 004	2 977	65 023	317	65 340

Osiatis applique l'amendement d'IAS 19 relatif à la comptabilisation en dehors du résultat de tous les profits et pertes actuariels au cours de la période dans laquelle ils surviennent, et doit à ce titre présenter un tableau des produits et des charges comptabilisés. Osiatis a opté pour la présentation de toutes les informations requises dans le tableau de variation des capitaux propres.

(1) Les achats et ventes de titres auto-détenus opérés dans le cadre du contrat d'animation de marché conduisent mécaniquement à une diminution de la valeur brute du portefeuille de titres d'autocontrôles porté en diminution des capitaux propres consolidés (colonne titre auto-détenus) et à une reprise des dépréciations historiquement constatées à due concurrence (colonne réserves et résultats consolidés).

(2) Utilisation des fonds mis à disposition dans le cadre du contrat d'animation de marché.

5 ETAT DU RESULTAT GLOBAL – PART DU GROUPE

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du groupe	2010	2009
Résultat net part du Groupe	9 491	7 841
Ecart actuariel sur I. D. R. net d'impôts	-537	91
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres – part du groupe	8 954	7 932

6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

6.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Le directoire a arrêté le 10 mars 2011 les états financiers consolidés d'Osiatis pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces derniers seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. Osiatis est une société anonyme cotée immatriculée en France dont les activités principales sont décrites dans le rapport de gestion.

6.2 PRINCIPES COMPTABLES

6.2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

Normes	Date d'application		Impacts Groupe
	UE	Groupe	
IAS 27 Amendée - Etats financiers consolidés et individuels)	01/07/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 3R - Regroupements d'entreprises	01/07/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IAS 39 - Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture	01/07/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 1 – réorganisée	01/01/2010	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 12 - Accords de concession de services	29/03/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 15 - Contrats de construction de biens immobiliers	31/12/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	01/07/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Améliorations aux IFRS 2008 – Amendement d'IFRS 5	01/07/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Amendement d'IFRS 2– Transactions intragroupe dont	01/01/2010	01/01/2010	Sans incidence sur les

<i>le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie</i>			comptes du Groupe
IFRIC 17 – <i>Distributions d'actifs non-monétaires aux propriétaires</i>	01/07/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 18 – <i>Transferts d'actifs provenant de clients</i>	01/07/2009	01/01/2010	Sans incidence sur les comptes du Groupe

La décomposition du chiffre d'affaires a été modifiée en 2009 comme suit :

- L'activité Étranger a été identifiée séparément de l'activité Infogérance de transformation France (auparavant regroupées) ;
- Les secteurs opérationnels sont constitués de regroupements de contrats de même nature, indépendamment des entités juridiques porteuses de ces contrats (auparavant les secteurs d'activités étaient constitués d'entités juridiques)

La présentation des comptes consolidés adoptée par Osiatis est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009-R03 du 2 juillet 2009 :

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe ;
- L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ("État du résultat global – part du groupe") est présenté séparément du compte de résultat.

Afin d'améliorer la compréhension des comptes et la comparabilité avec les autres sociétés de services informatiques, il a été ajouté dans le compte de résultat un solde intermédiaire intitulé « Marge opérationnelle » qui correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application anticipée est permise :

Normes	Date d'application prévue		Commentaires
	Publié par l'IASB	Adoptée par l'U.E.	
Amendement IAS 32 – classement des émissions de droits	01/02/2010	01/02/2010	Non anticipée
Améliorations aux IFRS – mai 2010	01/07/2010	En cours d'adoption	Non appliquée de manière anticipée
IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	01/07/2010	En cours d'adoption	Non appliquée de manière anticipée
Amendement d'IFRS 1 – <i>Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS7 pour les premiers adoptants</i>	01/01/2011	01/07/2010	(*)
IAS 24 – related parties disclosure	01/01/2011	En cours d'adoption	(*)
IFRS 9 – financial instruments	01/01/2013	En cours d'adoption	(*)
<i>IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées</i>	01/01/2011	19/07/2010	(*)
Amendements d'IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal	01/01/2011	En cours d'adoption	(*)

(*) Le groupe n'a pas appliqué ces normes par anticipation et ne devrait pas être impacté par leur mise en vigueur.

6.2.2 BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût amorti, à l'exception des actifs financiers hors « actifs détenus jusqu'à l'échéance », qui ont été évalués à leur juste valeur.

6.2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers implique qu'Osiatis procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- L'évaluation des engagements de retraite.

La présentation de ces hypothèses et de leurs incidences s'établit au paragraphe :

- 6.7.1 pour les écarts d'acquisition ;
- 6.7.4 pour la dette non courante.

6.2.4 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Osiatis n'ayant que des filiales (sociétés détenues sous contrôle exclusif), ces sociétés sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

6.2.4.1 Éliminations

Les transactions internes au groupe, les comptes réciproques au bilan ainsi que les résultats distribués par les sociétés consolidées sont éliminés.

6.2.4.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* -. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. La différence existant entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En 2010 il a été réalisé l'acquisition du fonds de commerce Astek pour un coût total de 2 895 K€, aucun coût d'acquisition n'a été activé.

6.2.4.3 Conversion des états financiers et des transactions en devises

Toutes les sociétés du groupe sont situées dans la zone euro et établissent par conséquent leurs comptes en euros.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

6.2.4.4 Impositions différées

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et des passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable dans un délai raisonnablement déterminable.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés ont été calculés au taux de 33,9%.

6.2.5 METHODES DE VALORISATION

6.2.5.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises majoré des coûts externes annexes, et la part du groupe dans la valeur de l'actif net à la date de la prise de participation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué à la clôture de chaque année. La valeur recouvrable est définie comme le plus haut de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats. Elle correspond à l'activité de chacun des pays et de chacun des métiers dans lesquels Osiatiss est implanté, compte tenu des synergies existantes dans chaque pays entre les différents métiers du groupe.

Dans le contexte de la poursuite des activités du groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par Osiatiss. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Osiatiss à la date d'évaluation.

La dépréciation irréversible des écarts d'acquisition est inscrite en autres produits et charges opérationnels.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont immédiatement inscrits en autres produits et charges opérationnels.

6.2.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels, brevets, licences et marques. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, ils sont reconnus de manière séparée du goodwill s'ils sont

identifiables, contrôlés par l'entreprise, susceptibles de générer des avantages économiques futurs et que leur juste valeur est déterminable de façon fiable.

Elles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation telle que définie ci-après, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation qui est révisée chaque année :
 - Les logiciels sont amortis entre un an et trois ans en fonction de leur durée d'utilisation prévue.
 - Les licences sont amorties entre un an et cinq ans en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

6.2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Installations générales et Agencements : 5 à 10 ans
- Mobilier et Matériels de bureau : 5 à 10 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Matériels et outillage : 5 ans

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs car il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

6.2.5.4 Immobilisations en location financement

Les immobilisations financées par des contrats de location financement dont la valeur d'achat est significative figurent à l'actif, la dette correspondante figurant au passif. Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue et de leur nature, telles que définies au paragraphe précédent.

Il n'existe pas à ce jour de contrat de location financement significatif dans le Groupe, aucun retraitement n'est donc effectué à ce titre dans les comptes consolidés.

6.2.5.5 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

- Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie : la valeur des immobilisations significatives est examinée à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de perte de valeur. Si de tels indices existent la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.
- Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : elles sont soumises à un test de perte de valeur au niveau du groupement d'unités génératrices de trésorerie selon la méthode présentée au paragraphe « 6.2.5.1 Écarts d'acquisition ».

6.2.5.6 Stocks

Les stocks de matériels et de pièces de rechange sont valorisés au prix d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré. Si la valeur réalisable d'un article est inférieure à sa valeur calculée selon la méthode du coût moyen pondéré, une provision est constituée pour la différence. De manière générale, les stocks sont dépréciés en tenant compte d'une durée de consommation moyenne de trois ans.

6.2.5.7 Actifs et passifs financiers

- Les obligations remboursables en actions ou en numéraire (O.R.A.N.) émises par la SCAF et souscrites par Osatis France sont comptabilisées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat cf. détail en 6.9.2.1.
- Les dépôts et cautionnements constituent des actifs détenus jusqu'à leur échéance (actifs acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date). Ces actifs sont évalués à leur coût initial et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.
- Les liquidités et quasi-liquidités comprennent les liquidités et les placements financiers à court terme réalisés par les sociétés du groupe correspondant essentiellement à des SICAV de trésorerie. Ces actifs constituent des actifs financiers de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat. La juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché à la date de clôture de l'exercice.
- Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale et ne font pas l'objet d'actualisation, Osatis n'accordant pas de conditions de paiement différés ou exceptionnelles. A chaque exercice, les créances clients font l'objet d'une estimation sur la base d'une revue faite individuellement pour les créances significatives. Une provision pour dépréciation des créances clients est comptabilisée afin de tenir compte des éventuels risques de non-recouvrement.
- Les créances cédées au factor à des fins de financement sont présentées dans la rubrique « clients » et les tirages nets des fonds de garanties liés sont assimilés à des dettes financières. Les créances cédées au factor dans le cadre de la gestion du recouvrement et ne faisant pas l'objet de préfinancement sont présentées en autres créances.
- Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les dettes d'exploitation. Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif ("TIE").
- Instruments composés : certains instruments financiers comprennent à la fois une composante dette financière et une composante capitaux propres. La composante "capitaux propres" est déterminée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la dette.
- Le groupe n'utilise pas à ce jour d'instruments financiers dérivés ni d'opérations de couverture.

6.2.5.8 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance et/ou le montant sont incertains, découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés et que les sorties futures de trésorerie corrélatives peuvent être estimées de manière fiable.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est partie fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

6.2.5.9 Engagements envers le personnel

- Réserve Spéciale de Participation

Ces avantages sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer.

Ces montants sont provisionnés dans les comptes sur une base non actualisée, car ils sont externalisés à un organisme financier dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

- Droit individuel à la formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucune provision, mais mention est faite dans l'annexe des comptes annuels du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demande des salariés.

- Avantages postérieurs à l'emploi (engagements de retraite)

Les engagements du groupe, résultant de régimes à prestations définies, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées telle que définie dans la norme IAS 19. Ces régimes étant partiellement financés, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis conformément aux dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions pour risques et charges. Les écarts actuariels résultent principalement de modifications d'hypothèses et sont comptabilisés immédiatement en réserves. Ces engagements font l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants.

6.2.5.10 Paiements en actions

Il n'existe plus de plans d'attribution d'actions gratuites et de stocks options.

6.2.5.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon le type de prestation contractuelle ci-dessous :

Les contrats au forfait : Les affaires significatives sont découpées en phase et le chiffre d'affaires correspondant aux prestations de services de chaque phase est reconnu au fur et à mesure de leur avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Les contrats en régie : les prestations de service en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées en prix de vente.

6.2.5.12 Résultat par action

Osiatis présente un résultat par action et un résultat dilué par action. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période incluant les bons de souscription d'actions émis préalablement au rapprochement et les stocks options Osiatis. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

6.2.6 IFRS 8 – SECTEURS OPERATIONNELS

Cette norme a pour principe de refléter la vue du management de l'entreprise et, en conséquence, être établie sur la base de ses données internes de gestion.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ; dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'activité du Groupe Osiatis est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions en 4 Segments Stratégiques. Ceux-ci se caractérisent par un modèle économique très homogène, notamment en termes de produits et services offerts, d'organisation opérationnelle, de typologie de clients, de facteurs clefs de succès et de critères d'appréciation de la performance.

Ce sont :

- Les Services aux Infrastructures France : activités d'infogérance de transformation opérées par les sociétés françaises du Groupe ;
 - Les Services aux Infrastructures hors France : activités d'infogérance de transformation opérées par les sociétés étrangères du Groupe (*) ;
 - Le Développement Nouvelles Technologie France ; activités de services aux infrastructures opérées par les sociétés françaises du Groupe ;
- (*) Les activités des filiales Osiatis Belgique, Osiatis Autriche et Osiatis Espagne sont regroupées pour les besoins du reporting interne et de la prise de décision.

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe Osiatis), portent principalement sur les deux agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle, tels qu'ils figurent dans le reporting financier mensuel du Groupe.

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, est présentée en note 6.8.8

Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

6.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2010

6.3.1 ACQUISITIONS FUSIONS DE SOCIÉTÉS

Osiatis Systems a acquis pour un prix de 2,9 M€ à la société Astek un fonds de commerce de Gestion d'Infrastructures en Ile de France avec date d'effet au 1er août 2010. Une centaine de personnes sont concernées par cette opération. Le chiffre d'affaires acquis réalisé en 2010 au sein d'Osiatis est de 3M€.

6.3.2 REMBOURSEMENT DES ORAN SCAF

Les ORAN SCAF souscrites par Osiatis France en 2005 dans le cadre du rachat du Groupe Focal sont arrivées à échéance le 21 février 2010. La SCAF a remboursé sa dette en faisant transférer 900.000 actions Osiatis à Osiatis France. L'opération se trouve en conséquence complètement débouclée et plus aucune créance ne subsiste à ce titre.

6.3.3 DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2009, l'Assemblée Générale de 10 juin 2010 a approuvé le versement d'un dividende de 0,30 € effectué en numéraire pour un montant total de 4 711 680 correspondant à 15 705 600 actions.

La date de détachement du coupon a été effectuée le 25 juin 2010 et la date de paiement du dividende le 30 juin 2010.

6.3.4 CAPITAL

Au 31 décembre 2010, le capital de la société s'élevait à 15 864 944 €, il est divisé en 15 864 944 actions de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Osiatis détenait, au 31 décembre 2010, 1 188 672 de ses propres actions dont 900 000 titres détenus par Osiatis France.

6.3.5 TRAITEMENT COMPTABLE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET TERRITORIALE

Un nouvel impôt a été introduit en France par la loi de finance pour 2010 et dans un communiqué du 14 janvier 2010, le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a précisé les points suivants :

a) Concernant la composante Cotisation Foncière des Entreprises(CFE), le CNC constate que :

- la CFE présente des caractéristiques similaires à celle de la Taxe professionnelle tant en matière de bases que de plafonnement et,
- la Taxe professionnelle est généralement comptabilisée en charge opérationnelle.

En conséquence, le CNC ne s'attend pas à un changement de qualification de la CFE par rapport à celle de la Taxe professionnelle sauf dans des cas très particuliers dûment justifiés entraînant un retraitement de l'antériorité.

b) Concernant la composante CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), le CNC constate que la CVAE est assise sur la valeur ajoutée et que le manque de précision d'IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permet pas de la qualifier.

En conséquence, le CNC considère qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Les entreprises doivent fournir en annexe les informations nécessaires à une bonne compréhension de l'incidence de la qualification sur les états financiers au 31/12/2010 et notamment :

- les motifs justifiant la qualification en charge opérationnelle ou en impôt sur le résultat,
- le montant des impôts différés provisionnés par résultat, le cas échéant, au 31/12/2009.

6.3.5.1 Décision du Groupe, en liaison avec la prise de position du Syntec Informatique

En ce qui concerne la composante CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) de la CET

(Contribution Economique Territoriale), nouvel impôt introduit en France par la Loi de finances pour 2010, le Groupe a décidé de la qualifier d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

6.3.5.2 Fondement de la prise de position

- Cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.
- La base de calcul de la CVAE est conforme à la définition donnée par l'IFRIC pour qu'un impôt entre dans le champ d'application d'IAS 12 : elle est calculée sur un montant net de produit et de charge et ce montant net peut être différent du résultat net comptable.
- Cohérence avec le traitement reconnu par les US GAAP.

6.3.6 BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

6.3.6.1 Bons de souscription d'actions (cf. Communiqué de presse Osiatis du 10 novembre 2010)

- Lors de sa séance du 15 octobre 2010 le directoire a décidé de procéder à une émission de 1 585 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription ou à l'acquisition de titres Osiatis émis ou à émettre au bénéfice de membres appartenant au top management de la société.
- Le prix d'émission de ces BSA est de 0,29€, soit la valeur de marché estimé par un cabinet d'expert indépendant reconnu sur la place de Paris.
- La période de souscription était du 15 octobre 2010 au 24 février 2011.

6.3.6.2 Suivi de l'émission des BSA en 2011

- Pourcentage de suivi de l'émission : 96,85% soit 1 535 000 BSA Souscris
- Produit de l'émission : 445K€
- Montant potentiel de l'augmentation de capital réalisée prime d'émission incluse si la totalité des BSA émis sont exercés : 6 846 K€

6.4 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

6.4.1 ACQUISITION

Osiatis a acheté le 10 février 2011, au travers de sa filiale Osiatis Ingénierie spécialiste des Développements Nouvelles Technologies, 95,4% du capital d'Alcion Group, au prix de 2,147 euros par action. Fondée par M. Moïse Levy, la société Alcion Group est cotée au Marché Libre de NYSE Euronext Paris.

Spécialisée en développement applicatif notamment dans les domaines de la Business Intelligence et de l'architecture Web, Alcion Group a réalisé un chiffre d'affaires 2010 non audité de l'ordre de 8 millions d'euros et un résultat positif.

Les équipes d'Osiatis Ingénierie en Ile de France se verront ainsi renforcées de 80 ingénieurs et consultants dont une quinzaine de sous-traitants.

La consolidation d'Alcion Group dans les comptes d'Osiatis sera effective à compter du 1er février 2011.

Osiatis projette, dans le cadre de l'intégration opérationnelle d'Alcion Group au sein d'Osiatis Ingénierie, de procéder à un retrait des actions d'Alcion Group de la cote du Marché Libre de NYSE Euronext Paris à l'issue d'une offre de rachat volontaire sur le solde du capital d'Alcion Group, soit 4,6 %, au prix de 2,15 euros par action

6.5 ACTIONNARIAT

6.5.1 ACTIONS PROPRES

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a autorisé le Directoire à acheter des actions de la Société dans certaines conditions et dans la limite de 10 % du capital social de la Société au jour de ladite assemblée.

Osiatis détient au 31 décembre 2010, 1 188 672 de ses propres actions dont 900 000 titres détenus par Osiatis France. Ces titres d'autocontrôle sont éliminés en contrepartie des capitaux propres consolidés. La valeur nette comptable de ces titres dans les comptes sociaux du Groupe Osiatis est de 4 822 K€.

Ces 1 188 672 titres d'autocontrôle se décomposent en ;

- 55 000 titres détenus dans le cadre du contrat de liquidités (102 340 détenues au 31/12/2009) ;
- 70 012 titres détenus dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions qui s'est terminé le 31 décembre 2009 ;
- 143 660 titres détenus dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions qui s'est terminé le 31 décembre 2010 ;
- 20 000 titres nantis dans le cadre des ORAN et dont l'échéance est en 2012 ces titres sont nantis depuis l'origine de la créance ;
- 900 000 titres détenus par Osiatis France, titres transférés dans le cadre du débouclage des ORAN SCAF (cf. 6.3.2 Remboursement des ORAN SCAF).

6.5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société :

Principaux Actionnaires au 31/12/2009							
	Total Actions	% Actions	Actions sans droits de vote	Actions à vote simple	Actions à vote double	Total droits de vote	% voix
<i>Groupe Walter BUTLER</i>	7 040 138	44,38%		394 104	6 646 034	13 686 172	54,31%
<i>Salariés et management</i>	965 094	6,08%		200 886	764 208	1 729 302	6,86%
<i>Autres actionnaires au nominatif</i>	3 429 133	21,62%		1 308 717	2 120 416	5 549 549	22,02%
Total Actionnaires au nominatif	11 434 365	72,08%		1 903 707	9 530 658	20 965 023	83,19%
Actionnaires au porteur (public)	4 237 085	26,71%		4 237 085		4 237 085	16,81%
Total nominatif & porteurs	15 671 450	98,79%		6 140 792	9 530 658	25 202 108	100,00%
Autocontrôle au nominatif	90 012	0,57%	90 012				
Autocontrôle au porteur	102 340	0,65%	102 340				
Total 31/12/2009	15 863 802	100,00%	192 352				

Principaux Actionnaires au 31/12/2010							
	Total Actions	% Actions	Actions sans droits de vote	Actions à vote simple	Actions à vote double	Total droits de vote	% voix
<i>Groupe Walter BUTLER</i>	7 146 248	45,04%	719 063	312 343	6 114 842	12 542 027	53,41%
<i>Salariés et management</i>	907 252	5,72%		3 650	903 602	1 810 854	7,71%
<i>Autres actionnaires au nominatif</i>	2 556 786	16,12%		49 117	2 507 669	5064 455	21,57%
Total Actionnaires au nominatif	10 610 286	66,88%	719 063	365 110	9 526 113	19 417 336	82,69%
Actionnaires au porteur (public)	4 065 986	25,63%		4 065 986		4 065 986	17,31%
Total nominatif & porteurs	14 676 272	92,51%	719 063	4 431 096	9 526 113	23 483 322	100,00%
Autocontrôle au nominatif	1 133 672	7,15%	1 133 672				
Autocontrôle au porteur	55 000	0,35%	55 000				
Total 31/12/2010	15 864 944	100,00%	1 907 735				

6.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.6.1 VARIATION DE PERIMETRE

cf. 6.3.1 Acquisitions fusions de sociétés

6.6.2 IDENTIFICATION DES ENTREPRISES CONSOLIDEES

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle		Méthode de consolidation
Osiatis France	100,0	100,0	(1)	Intégration globale
Osiatis Ingénierie	100,0	100,0	(1)	Intégration globale
Osiatis Systems	100,0	100,0	(1)	Intégration globale
Osiatis Gmbh (Autriche)	100,0	100,0		Intégration globale
Osiatis S.A. / N.V. (Belgique)	100,0	100,0		Intégration globale
Osiatis S.A. (Espagne)	95,09	100,0		Intégration globale

(1) Société fiscalement intégrée dans Osiatis

Les sociétés Osiatis Slovaquie et Osiatis Hongrie ne sont pas consolidées car elles n'ont pas d'activité et la société Osiatis Nederland créée en 2010 n'a pas encore été intégrée dans la consolidation, car la majorité de ses flux en 2010 sont effectués avec Osiatis Belgique (Intra-Groupe).

6.7 NOTES SUR LE BILAN

6.7.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous détaille l'analyse de la variation des écarts d'acquisition par UGT :

	France		International		Total
	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	
Au 1er janvier 2009	41 503	12 295	0	0	53 798
Acquisitions	350				350
Cessions					
Autres variations					
Dépréciation					
Au 31 décembre 2009	41 853	12 295	0	0	54 148
Acquisitions	2 895				2 895
Cessions					
Autres variations					
Dépréciation					
Au 31 décembre 2010	44 748	12 295	0	0	57 043

Les acquisitions de l'exercice (cf. 6.2.4.2) correspondent à l'acquisition d'une branche d'activité d'un fonds de commerce d'une société de services correspondant à son activité de Gestion d'Infrastructures en Ile de France, pour un coût d'acquisition total de 2,9 M€. Dans le cadre de l'allocation du coût d'acquisition aux actifs acquis et passifs assumés, aucun actif incorporel n'a été déterminé.

Les acquisitions 2009 correspondent à l'acquisition d'une branche du fonds de commerce de la société Thales Services, pour un coût d'acquisition total de 0,35 M€. Dans le cadre de l'allocation du coût d'acquisition aux actifs acquis et passifs assumés, aucun actif incorporel n'a été déterminé.

Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le groupe pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition est décrite en § 6.2.5.1.

La valeur d'utilité calculée pour les UGT France correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'elles génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers établis pour 2011 et sur une extrapolation pour les quatre années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du chiffre d'affaires, du taux de marge opérationnelle, du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement.

Hypothèses clés utilisées dans le calcul des valeurs d'utilité

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT « Services aux Infrastructures France » et « Développement Nouvelles Technologie France » est sensible aux hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation des flux ;
- Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée ;
- Taux de marge opérationnelle.

- *Taux d'actualisation* – Le taux d'actualisation correspond au Coût Moyen Pondéré du Capital affecté d'un coefficient de risque. Il est calculé à partir d'information issues de la comptabilité (endettement, coût de la dette), de l'environnement de marché (capitalisation boursière), du taux sans risque, de la prime de risque de place et du bêta (β). Il est de 8,30% après impôt contre 9,05% en 2009 sous les effets conjugués de la baisse des taux sans risque, et du beta.
- *Taux de croissance* – Les hypothèses de croissance sont établies par la Direction en fonction de la connaissance qu'elle a de ses clients, du marché et des études sectorielles dont elle peut avoir connaissance. A partir de 2011, les taux de croissances annuels s'établissent entre 3 et 5,7% selon les activités et les années. Au-delà de cinq ans, une extrapolation des flux est faite en utilisant un taux de 2,5%, identique à celui de 2009, correspondant à une approche prudente du taux de croissance à moyen et long terme du secteur.
- *Taux de Marge opérationnelle* – Les marges opérationnelles sont déterminées sur la base des marges moyennes constatées au titre des années précédant le début de la période budgétée. Ces marges s'apprécient en fonction des gains de productivité attendus.

La valeur d'utilité ainsi calculée étant supérieure aux écarts d'acquisition, aucune dépréciation de ces derniers n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2010.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

- *Sensibilité raisonnable au taux d'actualisation* : Une variation de plus ou moins 1% du taux d'actualisation paraît réaliste compte tenu de l'historique de celui-ci hors période de crise.
- *Sensibilité raisonnable au Taux de croissance des flux*: Dans une vision pessimiste, le taux de croissance sur l'ensemble de la période au delà du budget 2011 pourrait être limité à 1,5%.
- *Sensibilité raisonnable au Taux de Marge opérationnelle* : Les analyses sont réalisées sur la base du budget 2011 et d'une extrapolation sur les 4 années suivantes. Dans une vision pessimiste, le taux de marge resterait stable sur l'ensemble de la période au delà du budget 2011.
 - En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité des secteurs « **Services aux Infrastructures France** » et « **Développement Nouvelles Technologie France** », aucun des trois tests de sensibilité mené sur ces changements raisonnablement possibles dans les hypothèses clés n'aurait pour conséquence de porter la valeur comptable du secteur à un montant supérieur à sa valeur d'utilité.

6.7.2 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Variation des autres actifs non courants (valeurs brutes)	Montant en début d'exercice	Augmentation (1)	Diminution (2)	Autres mouvements (3)	Montant en fin d'exercice
Écarts d'acquisition	54 148	2 895			57 043
Immobilisations incorporelles	4 410	1 288	-144		5 554
Immobilisations corporelles	13 016	1 145	-657		13 504
Autres actifs financiers non courants	836	44	-31		849
Actifs financiers non courants	836	44	-31		849
Impôts différés	4 435		-2 523	195	2 107
Total autres actifs non courants (valeurs brutes)	76 845	5 372	-3 355	195	79 057
Total amortissements et dépréciation	-13 302	-1 701	792		-14 211
Total autres actifs non courants (valeurs nettes)	63 543	3 671	-2 563	195	64 846

(1) Les augmentations des immobilisations ;

- Incorporelle correspondent principalement à la mise en place, du Cloud Computing (licences qui permettent d'administrer un environnement « Cloud ») et dans le cadre de services hébergés pour le compte de nos clients, d'acquisition de logiciels de supervision automatisée;

- Corporelles correspondent à des équipements informatiques, Serveurs, switches, baies en liaison avec l'offre de Cloud Computing et de Supervision automatisée.
- (2) diminutions correspondent principalement à des sorties de matériel obsolète.
- (3) Correspond principalement aux impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Variation des amortissements & dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immobilisations incorporelles	3 585	480	-144		3 921
Amortissements des immobilisations corporelles	9 700	1 221	-646		10 275
Dépréciations des actifs financiers	17		-2		15
Total amortissements & dépréciations	13 302	1 701	-792		14 211

Décomposition des impôts différés actifs nets	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements (2)	Montant en fin d'exercice
Impôts différés sur provision pour indemnités de départ à la retraite	784	8	195	987
Impôts différés sur pertes fiscales reportables (1)	2 738	-2 009		729
Impôts différés sur perte de valeur des ORAN SCAF	815	-815		
Impôts différés sur provisions réglementées	-57	-12		-69
Impôts différés sur retraitement des emprunts	-60	26		-34
Impôts différés sur retraitement des amortissements	-43			-43
Impôts différés sur différences temporaires	372	260		632
Impôts différés sur autres retraitements de consolidation	-114	19		-95
Total Impôts différés actifs nets	4 435	-2 523	195	2 107

(1) Utilisation des reports déficitaires.

(2) Correspond principalement aux impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres.

6.7.3 ACTIF COURANT

Stocks	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Pièces de rechange	11 856	307		12 163
Provision pour dépréciation	-9 636	-196		-9 832
Stocks net	2 220	111		2 331

Clients	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Clients & effets à recevoir	17 889	-1 261		16 628
Clients facturés	12 469	7 239		19 708
Clients facturés factures subrogées fin d'exercice (1)	9 847	-382		9 465
Clients facturés non finançables (2)	2 735	-1 091		1 644
Produits à recevoir – Factures à émettre	9 145	1 591		10 736
Total brut	52 085	6 096		58 181
Provisions pour dépréciation	-554	-143		-697
Total net	51 531	5 953		57 484

(1) Factures de fin d'exercice reçues par le factor mais n'ayant pas encore été comptabilisées par celui-ci, ces factures sont finançables à 100%.

(2) Le poste clients facturés non finançable correspond à la période non finançable des factures dont le terme est à échoir.

Autres créances	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs avances et acomptes	160	-74		86
Personnels et organismes sociaux	482	222		704
Impôts et taxes	3 061	176		3 237
Factor – Compte courant (1)	16 715	-331		16 384
Charges constatées d'avance	3 030	97	90	3 217
Autres débiteurs divers	291	182		473
Total brut	23 739	272	90	24 101
Provisions pour dépréciation				
Total net	23 739	272	90	24 101

(1) Le compte courant de l'affacturage représente les soldes finançables des créances clients remises.

Actifs financiers courants	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
ORAN (1)	2 556	-2 556		0
Total	2 556	-2 556		0

(1) Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire émises par la SCAF.

Les ORAN SCAF souscrites par Osiatis France en 2005 dans le cadre du rachat du Groupe Focal sont arrivées à échéance le 21 février 2010. La SCAF a remboursé sa dette en faisant transférer 900.000 actions Osiatis à Osiatis France. L'opération se trouve en conséquence complètement débloquée et plus aucune créance ne subsiste à ce titre.

Liquidités et quasi-liquidités	Montant au début d'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Sicav de trésorerie				
Soldes de banques et caisses	20 827	-3 135		17 692
Total	20 827	-3 135		17 692

6.7.4 DETTES NON COURANTES

Provisions pour risques et charges	Indemnités de départ à la retraite (1)	Autres provisions pour risques et charges (2)	Total
Solde au 1^{er} janvier 2010	3 033	2 554	5 587
Écarts actuariels sur I.D.R. affectés en réserves	732		732
Autres mouvements	-15		-15
Dotations de l'exercice	690	550	1 240
Reprises relatives à des consommations	-608	-1 801	-2 409
Solde au 31 décembre 2010	3 832	1 303	5 135
Externalisation partielle de la provision retraite	5 531		
Dette actuarielle au 31/12/2010	9 363		

(1) Au 31 décembre 2010 la dette actuarielle des engagements de retraite et pensions pour la France a été estimée suivant la norme IAS 19 en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,6 % (4,9% en 2009), en France correspond au taux « iBoxx € Corporates AA 10+ » du 01 décembre 2010, en Belgique le taux s'élève à 4,5% (4,9% en 2009) et correspond au taux du 30 novembre construit et publié par Merrill Lynch, en Autriche le taux s'élève à 5,0% (5,75% en 2009).
- Taux d'inflation : 2 % (2% en 2009)
- Modalités de départ à la retraite : départ volontaire

Les cotisations cumulées versées s'élèvent à 5 531 K€ au 31 décembre 2010. Le groupe ayant opté pour la comptabilisation immédiate de l'ensemble des écarts actuariels générés dans l'exercice en contrepartie des réserves, la constatation en 2010 d'écarts actuariels a un impact négatif sur les capitaux propres au 31 décembre 2010 de 537 K€ compte tenu d'un effet impôt de 195 K€.

Les actifs détenus en couverture des engagements sont pour la France à hauteur de 4,4 M€ investis sur un Fonds Général d'assurance d'une grande compagnie d'assurance française. Ce fonds se décompose essentiellement en obligations, avec une part importante d'obligations garanties par l'Etat, du fait de son objectif sécuritaire. Ce Fonds Général contient également des liquidités, des titres de créances négociables, des prêts et avances ainsi qu'une part, limitée, d'immobilier et d'actions. Par ailleurs, ce fonds bénéficie d'une garantie par l'assureur (filiale à 100% d'une grande banque française) en capital et d'une garantie de rendement ne pouvant être inférieure à l'équivalent mensuel du plus bas des deux taux suivants : 3.5% ou 60% du TME(Taux moyen des emprunts d'Etats). Pour le solde de ces engagements il concerne l'Autriche et il est placé auprès d'une grande compagnie d'assurance.

- (2) Les autres provisions pour risques et charges se rapportent à des coûts de licenciements individuels et de litiges prud'homaux à hauteur de 1,0 M€, les reprises correspondent principalement à un litige avec un organisme social de 0,9 M€ dont le pourvoi en recours amiable formulée par Osiatis France a été rejeté en juillet 2010. Osiatis France a payé la somme réclamée afin de lever l'inscription du privilège du trésor sur le fonds de commerce qui avait été effectué. La provision a donc été entièrement reprise sur le deuxième semestre 2010. Osiatis a entamé une procédure juridique contre cet organisme.

Impact sur le résultat de l'exercice de la provision retraites	2010	2009
Coût des services	991	984
Prestations ou cotisations payées au cours de l'exercice	- 700	-1 089
Rendement attendu des fonds	-209	-112
Variation nette	82	- 217

Evolution de la juste valeur des actifs en couverture des plans	2010	2009
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture	5 355	3 446
Rendements attendus des actifs du régime	209	123
Cotisations payées		2 487
Prestations servies		-665
Ecarts actuariel sur les actifs du régime	-33	-36
Juste valeurs des actifs du régime à la clôture	5 531	5 355

Dettes financières à long terme (à plus d'un an)	Montant en début d'exercice	Diminution	Augmentation	Autres mouvements (*)	Montant en fin d'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 225	-2 715	2 018		3 528
Dettes in fine	4 842			24	4 866
O.R.A.N.	9 948			26	9 974
Total	19 015	-2 715	2 018	50	18 368

L'ensemble de la dette bancaire renégociée de Groupe Focal n'ayant pas été conclu à des conditions de marché, sa juste valeur a été recalculée.

Les O.R.A.N. ont été comptabilisées intégralement en dettes financières, la composante "capitaux propres" de ces instruments composés étant nulle, Osiatis contrôlant les modalités de remboursement en actions, remboursement considéré comme improbable à ce jour.

(*) Correspond à l'effet de la désactualisation 2010 des ORAN et de la dette in fine.

Échéancier des dettes financières	Montant en fin d'exercice	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit à + 1an	8 394	8 394	
O.R.A.N.	9 974	9 974	
Total	18 368	18 368	

6.7.4.1 État des dettes et des emprunts à court et moyen termes

Dettes in fine	Nominal au 31/12/2010	Taux 2010	Taux 2011 & 2012	Couverture	Échéance
ORAN (Obligation remboursable en action ou en numéraire)	10M€	Euribor 6 mois + 1%	+ 1,2%	NON	31/12/2012
Emprunt in fine (DLMTR)	5M€	Euribor 6 mois + 0,75%	+ 0,95%	NON	31/12/2012

Dettes amortissables	Total au 31/12/2010	Taux	Couverture	Fin des remboursements
Emprunts	0,8M€	Taux fixe 4,97%	NON	2013
Emprunts	2,5M€	Taux fixe 3,7%	NON	2012
Emprunts	0,2M€	Taux variable	NON	2014
Emprunts	0,4M€	Taux fixe 3,8%	NON	2011
Emprunts	2,3M€	Taux fixe 5%	NON	2012
Emprunts	1,0M€	Taux fixe 3,85%	NON	2015
Emprunts	1,0M€	Taux fixe 3,5%	NON	2015

6.7.5 DETTES COURANTES

Dettes courantes	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Dettes fournisseurs	14 239	2 374		16 613
Dettes fiscales (Tva, Impôts)	16 932	1 665		18 597
Dettes sociales	27 348	3 873		31 221
<i>Avances et acomptes reçus</i>	650	-344		306
<i>Autres dettes</i>	724	-127		597
<i>Produits constatés d'avance</i>	9 026	-1 729		7 297
Total autres dettes	10 400	-2 200		8 200
<i>Concours bancaires courants (1)</i>	463	-191		272
<i>Utilisation Factor</i>	3 370	-3 370		
<i>Intérêts courus non échus</i>	180	35		215
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit à -1 an</i>	2 026	440	27	2 493
Total emprunts et autres financements à court terme courants	6 039	-3 086	27	2 980
Total	74 958	2 626	27	77 611

(1) Les concours bancaires courants correspondent à des découverts liés à l'émission de règlements effectués en fin de mois et non encore débités en banque.

6.8 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.8.1 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIF

Frais de personnel	2010	2009
Salaires bruts	- 100 926	-98 992
Charges sociales	-45 222	-44 048
Sous total	-146 148	-143 040
Coûts des actions gratuites & stocks options		-39
Total	-146 148	-143 079
Effectif moyen	3 008	3 011

6.8.2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

Dotations nettes aux amortissements	2010	2009
Sur immobilisations incorporelles	-480	-487
Sur immobilisations corporelles	-1 218	-1 254
Sous total	- 1 698	-1 741
Dotations aux amortissements des relations clients		
Total	-1 698	-1 741

6.8.3 DOTATIONS NETTES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION

Dotations nettes sur provisions d'exploitation	2010	2009
Dotations aux provisions sur stocks	-2 471	-2 723
Reprises de provisions sur stocks	2 275	1 711
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	-689	-729
Reprises de provisions pour engagements de retraite	608	946
Dotations aux provisions pour actifs circulants (1)	-155	-99
Reprises de provisions pour actifs circulants (1)	11	64
Dotations aux provisions pour risques et charges	-241	-241
Reprises de provisions pour risques et charges	272	502
Total	-390	-569

(1) Concernent principalement les provisions clients.

6.8.4 AUTRES CHARGES

Autres charges, principaux postes	2010	2009
Intérim (1)	-12 685	-8 620
Frais de déplacements & Location de voitures	-8 340	-8 832
Locations et charges (hors location de voitures)	- 3 558	-3 897
Autres sous-traitances générales	-2 281	-2 435
Honoraires (2)	-2 360	-1 745
Transports sur achats	-1 825	-1 795
Téléphone & Affranchissement	-1 729	-1 924
Formation professionnelle (coûts externes)	-1 242	- 1 162
Autres	-3 336	-3 384
Total	-37 356	-33 794

(1) L'augmentation du poste Intérim est liée à l'augmentation de l'activité en 2010

(2) L'augmentation des honoraires est principalement liée, en Belgique à une commission d'apport d'affaires et en France aux coûts, de due diligence et d'émission des BSA.

6.8.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Autres produits et charges opérationnels	2010	2009
Coûts nets des opérations de restructuration et de regroupement (1)	- 981	-1 132
Autres produits opérationnels		
Autres (charges) opérationnelles (2)	-35	-986
Divers produits / (charges)		
Total	-1 016	-2 118

(1) Ce poste représente principalement des coûts de restructuration et de licenciements encourus

(2) Ces charges en 2009 représentent essentiellement un litige avec un organisme social.

6.8.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Autres produits et charges financiers	2010	2009
Dépréciation des ORAN SCAF (1)	828	855
Autres produits (+) et charges (-)	-3	-351
Autres produits et charges financiers	825	504

(1) Correspond en 2010 à la reprise de provision liée à l'évolution du cours de l'action Osiatis entre le 31 décembre 2009 et le 11 mars 2010 date à laquelle les 900 000 titres Osiatis ont été transférés à Osiatis France cf.6.3.2.. En 2009 la reprise de provision correspond à l'évolution du titre sur l'année.

6.8.7 CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT

Charge d'impôt sur le résultat	2010	2009
Impôts exigibles	-1 612	-620
Impôts différés	-2 524	-2 054
Impôts sur le résultat	-4 136	-2 674
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) (*)	-2 258	
Impôts total	-6 394	-2 674

(*) cf.6.3.5 ci-dessus Traitement comptable de la Contribution Economique et Territoriale

Rationalisation de l'impôt	2010	2009
Résultat net	9 564	7 910
Impôts (impôts différés & impôts courants)	4 136	2 674
Résultat avant impôts	13 700	10 584
Impôts théoriques (33,9%)	4 644	3 588
Impôts différés sur filiales non activés	-300	-655
Différences permanentes	46	61
Impôts différés sur CVAE	-41	
Crédits impôts	-154	
Stocks options et actions gratuites sans effet impôts		13
Activation d'impôts différés sur une filiale (1)		-306
Écart de taux et autres éléments	-59	-27
Total	4 136	2 674

(1) Les activations d'impôts différés en 2010 concernent principalement la filiale Belge qui a un résultat positif depuis plus de trois ans. Les impôts différés ont été activés à hauteur des perspectives des résultats futurs.

Cumul des impôts différés non comptabilisés	31/12/10	31/12/09
Différences temporaires (1)	153	144
Déficits reportables (2)	946	1 426
Total	1 099	1 570

Correspondent principalement :

- (1) à des impôts non activés sur la provision retraite d'Osiatis Belgique
- (2) aux impôts différés liés principalement aux déficits reportables d'Osiatis Belgique

Le groupe Osiatis a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en France. Cette option concerne les sociétés françaises suivantes :

- Osiatis France
- Osiatis Ingénierie
- Osiatis Systems

6.8.8 INFORMATION OPERATIONNELLE

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du Groupe Osiatis (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- du chiffre d'affaires par activité : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- de la marge opérationnelle par activité : la marge opérationnelle correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts directement imputés sur affaires et des coûts indirects.
- Les actifs et passifs sont suivis globalement au niveau du Groupe et par entités juridique, l'information par secteurs opérationnel est jugée non pertinente et de ce fait n'est pas disponible.

	Chiffre d'affaires			Marge opérationnelle		
	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	Total	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	Total
France						
2009	165 760	33 169	198 929	7 305	1 397	8 702
2010	178 703	30 159	208 862	11 280	1 003	12 283

Filiales hors France						
2009	33 890		33 890	3 997		3 997
2010	34 765		34 765	4 378		4 378

Total						
2009	199 650	33 169	232 819	11 302	1 397	12 699
2010	213 468	30 159	243 627	15 658	1 003	16 661

Dans le secteur des Services aux infrastructures, aucun client ne fait plus de 10% du chiffre d'affaires de ce secteur, concernant le secteur Développements nouvelles technologies le client le plus important représente 30% du chiffre d'affaires.

6.8.9 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées en 2009 et 2010 :

Ventes / achats aux parties liées		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
	31/12/2009		0		0
	31/12/2010				

6.8.10 HORS BILAN

6.8.10.1 Cautions & Garanties bancaires données / reçues

Cautions bancaires		31/12/10	31/12/09
Garanties bancaires données par Osiatis France	Avances clients	-76	-76
Garanties bancaires données par Osiatis Espagne	Contrats clients	- 984	- 1 249
Garanties bancaires données par Osiatis Belgique	Locations	-81	-71
Garanties bancaires données par Osiatis Autriche	Locations	-93	-67
Total		-1 234	- 1 463

6.8.10.2 Tableau récapitulatif des obligations et engagements

	Total	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Contrats de bail	4 407	1 890	2 517	

6.8.10.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Droit individuel à la formation (DIF)	Volume d'heures	
	De la part ouverte des droits	N'ayant pas fait l'objet de demande des salariés
France	183 908	182 062

6.8.10.4 Nantissements donnés

Nantissements d'immobilisations financières au 31 décembre 2010						
Date de départ	Titres de participation	Bénéficiaires	Montants des emprunts garantis	Date d'échéance	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti
21 février 2005	Osiatis Ingénierie	Lyonnaise de Banque	0,5M€	2012	10 375	4,90%
	Osiatis Ingénierie	Société Générale – Lyonnaise de Banque – WBF – N. S. M. Entreprises	6,7M€	2012	63 504	30,02%
	Osiatis Systems			2012	2 500	51,14%
	Osiatis Systems	Société Générale	1,1M€	2012	600	12,27%
			2M€	2012	476	9,74%
	Osiatis (autocontrôle)	Caisse d'épargne	2,4M€	2012	490	10,02%
				2012	20 000	0,13%

6.8.11 ADMINISTRATION ET GESTION DE LA SOCIETE

Président du Conseil de surveillance : M. Walter BUTLER

Co-Président / Président du Directoire : M. Jean Maurice FRITSCH

Co-Président / Directeur Général : M. Bruno GROSSI

6.8.11.1 Avantages accordés aux principaux dirigeants

Le montant des rémunérations, y compris les avantages en nature, allouées en 2010 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 801K€, l'évolution par rapport à 2009 correspond principalement aux indemnités de départ de Monsieur Alain Roumillac.

6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 7)

6.9.1 VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

En K€	Rubriques du Bilan	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instrument			
				Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres actifs financiers non courants	Actifs Financiers non courants	834	834	834			
Clients	Clients	57 484	57 484			57 484	
Autres créances	Autres créances	24 101	24 101			24 101	
O.R.A.N.	Actifs financiers courants						
Sicav de trésorerie	Liquidités et quasi liquidités						
Soldes de banques et caisses		17 692	17 692	17 692			
ACTIFS		100 111	100 111	18 526		81 585	
Emprunts auprès des établissements de crédit à + 1an	Dettes financières à long terme	8 394	8 394				8 394
O.R.A.N.		9 974	9 974				9 974
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	Dettes fournisseurs	16 613	16 613				16 613
Autres dettes	Autres dettes	8 200	8 200				8 200
Financement Factor							
Concours bancaires courants	Emprunts et autres financements courants	272	272				272
Intérêts courus non échus		215	215				215
Autres dettes financières							
Emprunts auprès des établissements de crédit à -1 an		2 493	2 493				2 493
PASSIFS			46 161	46 161			

L'ensemble des actifs et passifs financiers sont valorisés dans les comptes pour leur juste valeur à l'exception des ORAN et des emprunts bancaires qui sont valorisés au coût amorti. Compte tenu des perspectives actuelles de remboursement de ces passifs financiers il n'y a pas d'écart significatif entre la juste valeur et le coût amorti de ces passifs.

6.9.2 ACTIFS FINANCIERS

6.9.2.1 ORAN SCAF

Les ORAN SCAF souscrites par Osiatis France en 2005 dans le cadre du rachat du Groupe Focal sont arrivées à échéance le 21 février 2010. La SCAF a remboursé sa dette en faisant transférer 900.000 actions Osiatis à Osiatis France. L'opération se trouve en conséquence complètement débloquée et plus aucune créance ne subsiste à ce titre.

6.9.3 RISQUE DE CREDIT

	En K€	Total	Echu à plus de 3 mois	Echu à plus de 6 mois
Clients		57 484	517	102
Autres créances		17 692		

Le Groupe Osiatis intervient auprès d'une clientèle grand comptes, permettant de garantir une certaine récurrence de l'activité.

Le premier client ne représente que 6,6 % du chiffre d'affaires actuel (il représentait 6,8% du chiffre d'affaires 2009), soit 16,2 M€ et les dix premiers 26,7% de ce chiffre d'affaires (25,0% en 2009). La majeure partie de l'activité du Groupe Osiatis n'est donc pas générée par un ou quelques clients prédominants dont la perte pourrait engendrer des difficultés insurmontables.

D'autre part, la diversité sectorielle des activités du Groupe Osiatis témoigne d'une faible dépendance vis-à-vis de secteurs industriels particuliers.

Le délai moyen d'encaissement des créances client en France (date de facture moins date d'encaissement) est d'environ 62 jours (63 jours en 2009). Comme toutes les entreprises, le groupe Osiatis ne peut écarter le risque d'impayés. Cependant la solidité financière des grands et moyens comptes constituant l'essentiel de son chiffre d'affaires limite sensiblement ce risque.

6.9.4 RISQUES DE LIQUIDITES

Les banques du Groupe sont notoirement connues et ne présentent, à notre connaissance, aucun risque de solvabilité à ce jour.

6.9.4.1 Les emprunts

6.9.4.1.1 Dettes bancaires des sociétés de l'ancien Groupe Focal

Aux termes d'un protocole en date du 7 décembre 2004, l'ensemble des dettes bancaires des sociétés faisant partie de l'ancien Groupe Focal a été réaménagé.

Ce réaménagement a été scindé en trois parties :

- **Partie 1** : 14 890 439 € correspondant à l'endettement objet des accords de décembre 2003, étant précisé que WB Finance & Partenaires a racheté les créances que la Banque San Paolo détenait à l'encontre de Ex Groupe Focal, soit 1 379 663 €, (depuis, WB Finance & Partenaires est considérée à ce titre comme un créancier normal) ;
- **Partie 2** : elle était de 1 299 578 € et correspondait à de la dette moyen et long terme. Cette dette a été intégralement remboursée début 2008 conformément aux dispositions prévues lors du réaménagement de la dette ;
- **Partie 3** : elle était de 3 812 963 € et correspondait à des crédits court terme. Cette dette a été intégralement remboursée fin juin 2007 conformément aux dispositions prévues lors du réaménagement de la dette ;

Partie 1

a) A la date de réalisation des opérations de fusion, une première partie de la dette moyen et long terme a été convertie en 1 333 400 Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire (ORAN), pour un montant de 10 000 500 €, lesdites ORAN ayant été intégralement souscrites par les créanciers au titre de cette dette remboursée. Le solde de cette dette moyen et long terme est réaménagé en une dette remboursable in fine d'un montant de 4 889 939 €.

Les principales caractéristiques des ORAN sont les suivantes :

- maturité en 2012 ;
- à l'échéance, remboursement en numéraire ou en actions Osiatis avec un prix d'exercice de 7,5 € par action, sans pénalités ;

- tout ou partie des ORAN pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents porteurs d'ORAN ;
- les ORAN portent intérêt annuellement au taux Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux sera évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,75 % l'an à l'Euribor 6 mois + 1,2 % l'an. En outre, si, à l'échéance des ORAN, la société décide d'un remboursement en numéraire du solde restant dû en principal au titre des ORAN et si le cours de bourse des actions Osiatis est supérieur à 5 €, la Société versera un intérêt complémentaire assurant au montant du remboursement à l'échéance une rémunération égale au taux Euribor 6 mois, augmentée d'une marge de 1,30 % l'an, pour la période courant du 1er janvier 2007 à la date d'échéance.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les ORAN peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires d'ORAN de chaque émission, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble des ORAN égal à : $(10\,000\,500 / 14\,890\,439) * 50\%$ des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

- le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,06 la condition est donc atteinte.
- le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,19 la condition est donc atteinte.
- le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/2010, ce montant post remboursement anticipé s'élève à 1,9 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteintes au 31 décembre 2010 aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2011 au titre des ORAN.

Une clause de rendez-vous a été prévue avec les titulaires des ORAN dans l'hypothèse d'opérations d'acquisition par Osiatis conduisant à un accroissement d'au moins 50 % de son chiffre d'affaires consolidé.

Un retrait non obligatoire et définitif de la cotation sur un marché réglementé des actions Osiatis, à la demande de cette dernière, constituera un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble des ORAN.

b) Le solde de cette partie de la dette moyen et long terme, soit la somme de 4 889 939 €, a été réaménagé en une dette remboursable intégralement in fine au 31 décembre 2012. Cette dette porte intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux sera évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,50 % l'an à l'Euribor 6 mois + 0,95 % l'an.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les DLMT peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble de la DLMT égal à : $(4\,889\,939 / 14\,890\,439) * 30\%$ des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

- le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,06 la condition est donc atteinte.
- le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,19 la condition est donc atteinte.

- le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/2010, ce montant post remboursement anticipé s'élève à 1,9 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteintes au 31 décembre 2010 aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2011 au titre de la DLMT.

Tout ou partie du solde de cette partie de la dette moyen et long terme pourra faire l'objet, à l'initiative d'Osiatis, d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents créanciers.

c) Dispositions communes aux ORAN et au solde de la première partie de la dette résiduelle moyen et long terme.

Toute cession de titres Osiatis, conduisant WB Finance & Partenaires, ou toute société ou entité dans laquelle Monsieur Walter BUTLER ou un fonds géré par WB Finance & Partenaires, exerce le contrôle, à détenir moins de 34 % des droits de vote constituera un cas d'exigibilité anticipée des ORAN et du solde de la première partie de la dette moyen et long terme.

6.9.4.1.2 *Détail des éléments constituant les ratios utilisés pour les covenants de remboursement anticipé des ORAN et de la DLMTR.*

L'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

Les cash flows libres consolidés correspondent à la variation de la trésorerie nette hors nouveaux emprunts et assimilés, augmentation de capital et décaissements liés aux acquisitions de titres d'autocontrôle.

La dette financière nette consolidée correspond aux liquidités moins les dettes financières à long terme, et les emprunts et autres financement courants.

6.9.4.1.3 *Dettes bancaires d'Osiatis France*

○ Covenants sur emprunts Osiatis France :

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osiatis France (solde 1 078 K€ au 31/12/2010) seraient susceptibles d'être modifiées en cas de non respect des covenants bancaires ci-dessous ;

- Un rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. Celui-ci est de 0,04 au 31 décembre 2010 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la situation nette consolidée inférieur à 1. Celui-ci est de 0,06 au 31 décembre 2010 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. Celui-ci est de 0,23 au 31 décembre 2010 ;

6.9.4.1.4 **Dettes bancaires d'Osiatis**

○ **Covenants sur emprunts Osiatis :**

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osiatis (solde 4 824 K€ au 31/12/2010) dont 3 211K€ seraient susceptibles d'être modifiées en cas de non respect des covenants bancaires ci-dessous ;

- Un rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. Celui-ci est de 0,04 au 31 décembre 2010 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la situation nette consolidée inférieur à 1,2. Celui-ci est de 0,06 au 31 décembre 2010 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. Celui-ci est de 0,23 au 31 décembre 2010 ;
- Covenants complémentaires :
 - Le non-respect du ratio Charge Financières Consolidées sur Excédent Brut d'Exploitation Consolidé et/ou du ratio Dettes Financières Consolidées sur Capacité d'Autofinancement Consolidée (cf. ci-dessus) entraînera une majoration de 100 points de base du Taux Fixe du Prêt et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ces ratios ;
 - Une majoration de 15 points de base sera appliquée si le rapport Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée est compris entre 1,01 et 1,09, celle ci sera portée à 25 points de base si ce même ratio est compris entre 1,10 et 1,19 et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ce ratio;
 - Un ratio Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée supérieur ou égal à 1,20 entraînera l'application de l'article exigibilité anticipé.

La société WB Finance & Partenaires, s'est engagée après introduction en bourse d'Osiatis, à maintenir le pourcentage des droits de vote afférents à sa participation indirecte dans le capital d'Osiatis France au minimum à 34% et, pour le cas où ce pourcentage de droits de vote serait amené en deçà de 34%, à en informer préalablement la Banque dans un délai de 30 jours Calendaires avant la date de l'opération envisagée afin d'obtenir l'accord écrit de la Banque.

6.9.4.2 **L'affacturage**

Les principales caractéristiques des contrats d'affacturage mis en place chez Osiatis France, Osiatis Ingénierie, et Osiatis Systems sont les suivantes :

- Cession non notifiée pour Osiatis Ingénierie et Osiatis Systems;
- Cession notifiée pour Osiatis France;
- Plafond de financement : 20 M€ en cumul pour les sociétés Osiatis Ingénierie et Osiatis Systems, et 15 M€ chez Osiatis France ;
- Droit de recours : l'adhérent demeure solidaire du paiement des créances mais, sur demande, bénéficie d'une garantie du factor sur une partie de l'encours.

Le taux de financement de ces contrats correspond à la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois plus une marge.

Les lignes accordées ne sont liées à aucune autre condition suspensive. Les contrats signés sont à durée indéterminée.

La capacité maximale de financement Factor s'élève à 29 M€ au 31 décembre 2010 et aucune utilisation de cette capacité n'a été effectuée à cette date, ni au cours de l'année 2010.

6.9.4.3 **La trésorerie**

La capacité brute d'endettement à court terme du Groupe est la suivante :

- Aucune autorisation de découvert bancaire n'a été négociée à ce jour ;

- La capacité maximale de financement du Factor est de 29 M€, le financement factor n'a pas été utilisée, au 31 décembre 2010, ni pendant l'année 2010.

La position de trésorerie et la dette nette sont suivies régulièrement et figurent dans le reporting mensuel.

La position de trésorerie brute était, au 31 décembre 2010 de + 17 420 K€ dont 0 K€ de SICAV de trésorerie et la position de trésorerie nette (disponibilité brute – découverts – financement factor) était de +17 420 K€ pour une position nette au 31 décembre 2009 de +16 994 K€.

6.9.4.4 Échéancier des actifs et passifs financiers

	Total	A moins de 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	De 1 ans à 5 ans	Au-delà
Passif financier	-21 348	-1 096	-615	-1 269	-18 368	
Actif financier	18 526	17 692			834	
Position nette avant gestion	-2 822	16 596	-615	-1 269	-17 534	
Hors Bilan						
Position nette après gestion						

Détail dans les postes du Bilan :

	A moins d'un an	De 1 ans à 5 ans	Au-delà
Passif financier à long terme		-18 368	
Passif financier à court terme	-2 980		
Actif financier courants(*)	17 692		
Actif financier non courants		834	
Position nette avant gestion	14 712	-17 534	

Les actifs financiers courants comprennent les liquidités à hauteur de 17 692 K€.

6.9.5 RISQUES DE TAUX D'INTERETS

Le niveau d'endettement du Groupe au 31 décembre 2010 s'élevait à 21,3 M€ dont 15,0 M€ à taux variable.

Bien que la part de son endettement bancaire à taux variable (70%) soit relativement importante, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de couvrir ce risque. Cette décision a été prise en tenant compte de l'évolution générale des taux d'intérêt et du coût d'une telle couverture.

Endettement à taux variable (en K€)	A 1 an au plus	+ 1 an et – 5 ans	Au-delà
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux variable	21	14 938	
Sicav monétaire			
Position nette avant gestion	21	14 938	
Hors bilan			
Position nette après gestion	21	14 938	

Simulation d'une surcharge financière liée à une augmentation de taux (en K€)

Endettement a taux variable au 31 décembre 2010	1 % de variation de taux	Durée moyenne en jours restant à courir jusqu'au 31/12/2011	Augmentation des charges financières	Impact en % sur le résultat 2010	Impact en % sur les capitaux propres au 31/12/2010
14 959	1%	365	150	1,56%	0,23%

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe adopte une politique prudente consistant à placer ses éventuels excédents en OPCVM de trésorerie ou produits équivalents.

6.9.6 RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Le groupe Osiatis exerçant la quasi-intégralité de ses activités dans la zone euro, l'essentiel de sa facturation et de ses encaissements se fait en Euro. Par ailleurs, le montant des achats en devises hors Euro a été jusqu'à présent peu significatif. Pour ces raisons, le risque de change est très faible.

6.9.7 RISQUES ACTIONS

Le groupe ne détient pas de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice 2010. Cependant, en cours d'année, le groupe place ses excédents de trésorerie en SICAV de trésorerie monétaire sans risque auprès de banques notoirement connues et ne présentant à notre connaissance aucun risque de solvabilité à ce jour ; l'intégralité des positions ayant vocation à être dénouées à la clôture.

Les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées selon les normes IFRS en déduction des capitaux propres, en conséquence, une variation du cours n'a aucun impact sur les résultats consolidés.

Au 31 décembre 2010, la valeur d'acquisition de ces titres s'élevait à 4 822 K€ et leur valeur de marché était de 6 390 K€. La valeur de marché est calculée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois précédant la clôture. La société détenait 1 188 672 actions propres au 31 décembre 2010, et 192 352 au 31 décembre 2009.

6.10 HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernst & Young et autres				Péronnet et Associés				Fiduciaire Lyonnaise			
	Montant (HT) en k€		%		Montant (HT) en k€		%		Montant (HT) en k€		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit												
OSIATIS SA	70,0	56,2	39%	35%	62,6	54,4	67%	67%	0,0	25,7	0%	45%
FILIALES	109,1	105,8	61%	65%	24,1	26,5	33%	33%	32,3	31,3	100%	55%
Total Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	179,1	162,0	100%	100%	86,7	80,9	100%	100%	32,3	57,0	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Sous-total	179,1	162,0	100%	100%	86,7	80,9	100%	100%	32,3	57,0	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Sous-total	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	0%	0	0,0	0%	0%
Total	179,1	162,0	100%	100%	86,7	80,9	100%	100%	32,3	57,0	100%	100%

6.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

PERONNET ET ASSOCIES
21-23, avenue Pierre-1er-de-Serbie
75116 Paris
S.A. au capital de € 240.085
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Osiatis
Exercice clos le 31 décembre 2010
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société Osiatis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 6.2.3 « Utilisation d'estimations et d'hypothèses » précise le recours à des estimations et des hypothèses pour procéder notamment à l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et à l'évaluation des engagements de retraite. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de l'ensemble des estimations et des hypothèses retenues, ainsi que de leur correct traitement dans les comptes, et en particulier :

- la note 6.2.5.1 « Ecart d'acquisition » précise les modalités d'évaluation et de suivi de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition. Nous avons revu ces différents éléments. Nous nous sommes également assurés du bien-fondé de la méthode et du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour le suivi de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition ;
- la note 6.2.5.9 « Engagements envers le personnel » précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que les calculs effectués. Nous nous sommes également assurés du bien-fondé du traitement retenu par votre société et de la présentation qui en est faite dans la note 6.7.4 « Dettes non courantes ».

Les notes 6.2.5.7. « Actifs et passifs financiers » et 6.9.2.1. « ORAN SCAF » précisent le traitement comptable et les modalités de valorisation des obligations remboursables en actions ou en numéraire émises par la SCAF et souscrites par la société Osiatis France. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement comptable et de la méthode de valorisation retenue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

Olivier Péronnet
PERONNET ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne
ERNST & YOUNG et Autres



**ANNEXE 2 :
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE
AU 31/12/2010**

- Comptes sociaux**
- Notes et annexes aux comptes sociaux**

1) BILAN EN K€	3
2) COMPTE DE RESULTAT	4
3) ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2010	5
I.1 AUGMENTATION DE CAPITAL	5
I.2 BONS DE SOUSCRIPTIONS, ACTIONS GRATUITES & STOCKS OPTIONS	5
I.2.1 <i>Bons de souscriptions</i>	5
I.2.2 <i>Stocks options & Actions gratuites</i>	5
I.3 ACTIONS PROPRES.....	5
4) PRINCIPES COMPTABLES	6
I.4 INTEGRATION FISCALE	6
I.5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6
I.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION.....	6
I.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	6
5) NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT	7
I.8 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7
I.9 TITRES DE PARTICIPATIONS	8
I.10 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	8
I.11 CREANCES D'EXPLOITATION.....	8
I.12 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - ACTIONS PROPRES - DISPONIBILITES	9
I.13 CAPITAUX PROPRES.....	9
I.14 DETTES FINANCIERES	9
I.15 DETAIL DES EMPRUNTS	10
I.16 DETTES D'EXPLOITATION.....	12
I.17 RESULTAT FINANCIER	12
I.18 RESULTAT EXCEPTIONNEL	13
I.19 ACTIVITE, DETTES ET CREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	13
I.20 IMPOTS SUR LES SOCIETES.....	13
I.21 EFFECTIF.....	13
I.22 HORS BILAN	14
I.22.1 <i>Nantissements</i>	14
6) AUTRES INFORMATIONS	14
I.23 ADMINISTRATION ET GESTION DE LA SOCIETE	14
I.24 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
7) RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	14

1) Bilan en K€

BILAN – ACTIF	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles & Corporelles				
Titres de participation	84 179	30 350	53 829	54 964
Prêts et créances				
Autres immobilisations financières	1 858		1 858	859
Actif immobilisé	86 037	30 350	55 687	55 823
Avances & acomptes versés				120
Clients et comptes rattachés	191		191	64
Autres créances	17 009		17 009	4 476
VMP – Disponibilités	1 421		1 421	12 495
Actif circulant	18 621		18 621	17 155
Comptes de régularisation – Actif	10		10	44
TOTAL ACTIF	104 668	30 350	74 318	73 022
BILAN – PASSIF			31/12/2010	31/12/2009
Capital social			15 865	15 864
Primes			5 750	5 746
Réserve légale			1 263	895
Autres Réserves			18 287	18 287
Report à nouveau			5 804	3 517
Résultat de la période			5 325	7 366
Capitaux propres du Groupe			52 294	51 676
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières			19 925	20 724
Fournisseurs et comptes rattachés			858	609
Dettes fiscales et sociales			1 240	13
Autres dettes			1	
Dettes d'exploitation			2 099	622
TOTAL PASSIF			74 318	73 022

2) Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT EN K€	2010	2009
Chiffre d'affaires	1 608	977
Autres produits d'exploitation		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Produits d'exploitation	1 608	977
Achats et Sous-traitance		
Autres achats et charges externes	1 310	888
Charges de personnel		
Impôts et taxes	9	6
Charges de Personnel	208	
Autres charges d'exploitation	45	75
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges d'exploitation	1 572	969
Résultat d'exploitation	36	8
Résultat financier	4 026	6 162
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les sociétés	1 263	1 196
RESULTAT NET	5 325	7 366

3) Événements significatifs de l'exercice 2010

I.1 Augmentation de capital

Au 31 décembre 2010, le capital de la société s'élève à 15 864 944 €, suite à l'exercice de bons de souscription d'actions (1 142 actions). Il est divisé en 15 864 944 actions de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Osiatis détient, au 31 décembre 2010, 288 672 de ses propres actions.

I.2 Bons de souscriptions, actions gratuites & Stocks options

I.2.1 Bons de souscriptions

I.2.1.1 Bons de souscription d'actions (cf. Communiqué de presse Osiatis du 10 novembre 2010)

- Lors de sa séance du 11 octobre 2010 le directoire a décidé de procéder à une émission de 1 585 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription ou à l'acquisition de titres Osiatis émis ou à émettre pour des bénéficiaires du top management de la société.
- Le prix d'émission de ces BSA est de 0,29€, soit la valeur de marché estimé par un cabinet d'expert indépendant reconnu sur la place de Paris.
- La période de souscription était du 15 octobre 2010 au 24 février 2011

I.2.1.2 Suivi de l'émission des BSA en 2011

- Pourcentage de suivi de l'émission : 96,85% soit 1 535 000 BSA souscrit
- Produit de l'émission : 445K€
- Montant potentiel de l'augmentation de capital réalisée y compris la prime d'émission si la totalité des BSA émis sont exercés : 6 846 K€

I.2.2 Stocks options & Actions gratuites

Il n'existe plus de plan de stock options et d'actions gratuites.

I.3 Actions propres

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a autorisé le Directoire à acheter des actions de la Société dans certaines conditions et dans la limite de 10 % du capital social de la Société au jour de ladite assemblée.

Osiatis détient au 31 décembre 2010, 288 672 de ses propres actions. La valeur nette comptable de ces titres dans les comptes sociaux est de 1 438 K€.

Ces 288 672 titres d'autocontrôle se décomposent en ;

- 55 000 titres détenus dans le cadre du contrat de liquidités (102 340 détenues au 31/12/2009) ;
- 70 012 titres détenus dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions qui s'est terminé le 31 décembre 2009 ;
- 143 660 titres détenus dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions qui s'est terminé le 31 décembre 2010 ;
- 20 000 titres nantis dans le cadre des ORAN et dont l'échéance est en 2012 ces titres sont nantis depuis l'origine de la créance.

4) Principes comptables

Les comptes annuels d'Osiatis sont établis selon les normes comptables définies par l'arrêté du 22 juin 1999. Conformément à la législation en vigueur, la société applique à compter du 1er janvier 2005 le règlement CRC 2002-10 relatif aux actifs. OSIATIS est la société consolidante.

I.4 Intégration fiscale

Conformément à la législation, le groupe Osiatis a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en France, pour une période de cinq ans ouverte le 1er janvier 1992, option renouvelée périodiquement à son échéance pour la même durée.

L'intégration fiscale concerne, au 31 décembre 2010, trois filiales :

- Osiatis Ingénierie
- Osiatis Systems
- Osiatis France

Le résultat fiscal d'OSIATIS comprend un produit d'impôt lié à l'intégration, de 2 334 K€.

I.5 Immobilisations financières

La société a retenu comme appréciation de la valeur d'utilité des sociétés filiales, l'évaluation par les flux de trésorerie futurs actualisés. Cette modalité de calcul a été appliquée à compter de l'exercice 2003. Les flux de trésorerie actualisés sont déterminés sur la base d'hypothèses économiques et de conditions d'exploitation prévisionnelles pour chaque filiale.

I.6 Créances et dettes d'exploitation

Les créances et les dettes d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en cas d'incertitude sur l'échéance de leur recouvrement.

I.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée.

5) Notes sur le bilan et sur le compte de résultat

I.8 Immobilisations financières

Valeurs brutes	31/12/09	Augment.	Diminutions	Autres	31/12/10
Titres de participation	84 161	18			84 179
Autres immobilisations financières (1)	859	2 236	1 999	762	1 858
Total	85 020	2 254	1 999	762	86 037

Provisions	31/12/09	Dotations	Reprises	Autres	31/12/10
Titres de participation (2)	29 196	2 322	1 168		30 350
Autres immobilisations financières	0				
Total	29 196	2 322	1 168		30 350

Valeurs nettes	31/12/09				31/12/10
Titres de participation	54 964				53 829
Autres immobilisations financières	859				1 858
Total	55 823				55 687

(1) Autres immobilisations financières en valeurs brutes

Augmentations / Diminutions :

- Correspondent aux achats et ventes effectués dans le cadre du programme de rachat d'action.

Autres mouvements :

- Sont les versements sur le compte « espèces » du programme de rachat d'actions, pour 762 K€. Le solde non utilisé au 31 décembre 2010 s'élève à 420 K€, il s'élevait à 296 K€ au 31 décembre 2009.

Le solde se décompose en :

- Compte Espèces du programme de rachat d'actions : 420 K€
- Valeurs nette comptable des actions détenues : 1 438 K€

(2) Provisions sur titres de participation

Suite aux tests d'impairments :

- une dotation aux provisions a été effectuée sur les titres de la société Osiatis Ingénierie pour 2 322K€ le montant total de la provision s'élève à 17 806K€ et la valeur nette des titres est de 19 704K€
- une reprise de provision a été effectuée sur les titres de la société Osiatis Systems pour 1 168K€ le montant total de la provision s'élève à 12 537K€ et la valeur nette des titres est de 29 265K€

I.9 Titres de participations

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2010 (EN K€)

Filiales et participations	Capital	Capital, Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la sté non remboursés	Caution s et avals donnés par OSIATIS	Chiffre d'affaires HT	Résultat	Dividendes reçus
				Brute	Nette					
Osiatis France	3 675	13 131	100	4 825	4 825	3 701		154 849	5 148	2 205
Osiatis Gmbh (Autriche)	1 948	1 613	100	3	3			8 444	350	
OSIATIS SA/NV (Belgique)	140	1 773	99,99	0,0002	0,0002			11 325	1 911	1 500
Osiatis SA (Espagne)	61	4 777	95,1	3	3			16 067	1 619	1 387
Osiatis Ingénierie	3 172	18 320	100	37 510	19 704	8 550		33 004	544	
Osiatis Systems	2 212	13 775	100	41 803	29 265	3 779		75 897	1 819	
Osiatis Nederland	18	18	100	18	18			0	0	
Osiatis Slovaquie	18	18	51	9	9			0	0	

I.10 Autres immobilisations financières

Conformément aux autorisations le permettant, la société a réalisé lors des années précédentes des opérations en Bourse sur ses propres actions, en vue de réguler son marché et remettre les titres en paiement ou échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

La société détient au 31 décembre 2010, 288 672 de ses propres actions, elle en détenait 192 352 au 31 décembre 2009. La valeur brute de ces titres est déterminée selon la méthode FIFO. Le cours moyen de clôture de décembre s'établissant à 5,376€, aucune provision pour dépréciation des actions propres, n'a été constatée.

I.11 Créances d'exploitation

Créances d'exploitation	31/12/10	31/12/09
Créances clients & comptes rattachés (Groupe)	191	64
Fournisseurs, avances et acomptes	0	120
Avances en comptes courants (1)	16 030	4 044
Débiteurs divers(2)	855	347
Autres (TVA)	124	85
Total brut	17 200	4 660
Provisions pour dépréciation des comptes courants		

Total net	17 200	4 660
------------------	---------------	--------------

- (1) Avances en comptes courants :
Osiatis France 3 701 K€, Osiatis Systems 3 779 K€, Osiatis Ingénierie 8 550 K€.
- (2) Débiteurs divers
Correspond à l'IS net des acomptes dus par Osiatis France (251K€) et Osiatis Systems (604K€)

Les créances d'exploitation sont à moins d'un an.

I.12 Valeurs mobilières de placement - Actions propres - Disponibilités

VMP – Disponibilités	31/12/10	31/12/09
Soldes de banques et Caisses	1 421	12 495
Total	1 421	12 495

I.13 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres							
	Capital	Report à nouveau	Réserves	Primes	Dividendes	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31/12/09	15 864	3 518	19 182	5 746		7 366	51 676
Affectation du résultat 2009		2 286	368		4712	-7 366	
Augmentation de capital cf. I.1	1			4			5
Dividendes					-4 712		-4 712
Résultat de l'exercice						5 325	5 325
Situation au 31/12/10	15 864	5 804	19 550	5 750	0	5 325	52 294

I.14 Dettes financières

État des emprunts et dettes financières	Solde au 31/12/10	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
ORAN	10 000		10 000	
Emprunts in fine	4 889		4 889	
Emprunt souscrit en 2007	1 514	849	665	
Emprunt souscrit en 2009	2 343	1 032	1 311	
Emprunt souscrit en 2010	969	187	782	
Découverts bancaires				
Intérêts courus non échus	208	35	173	
Total	19 923	2 103	17 820	

I.15 Détail des emprunts

Dettes in fine	Total au 31/12/2010	Taux 2010	Taux 2011 & 2012	Couverture	Échéance
ORAN	10 M€	+ 1%	Euribor 6 mois + 1,2%	NON	31/12/2012
Emprunt in fine (DLMTR)	4,9M€	+ 0,75%	Euribor 6 mois + 0,95%	NON	31/12/2012

Emprunt moyen terme	Total au 31/12/2010	Taux	Couverture	Fin des remboursements
Emprunt (2010)	1 M€	3.5% Fixe	NON	2015
Emprunt (2009)	0,6 M€	4,97% Fixe	NON	2013
Emprunt (2009)	1,7 M€	3,7% Fixe	NON	2012
Emprunt (2007)	1,5 M€	5% Fixe	NON	2012

Aux termes d'un protocole en date du 7 décembre 2004, l'ensemble des dettes bancaires des sociétés faisant partie de l'ancien Groupe Focal a été réaménagé.

A la date de réalisation des opérations de fusion, une première partie de la dette moyen et long terme a été convertie en 1 333 400 Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire (ORAN), pour un montant de 10 000 500 €, lesdites ORAN ayant été intégralement souscrites par les créanciers au titre de cette dette remboursée. Le solde de cette dette moyen et long terme est réaménagé en une dette remboursable in fine d'un montant de 4 889 939 €.

ORAN

Les principales caractéristiques des ORAN sont les suivantes :

- maturité en 2012 ;
- à l'échéance, remboursement en numéraire ou en actions Osiatis avec un prix d'exercice de 7,5 € par action, sans pénalités ;
- tout ou partie des ORAN pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents porteurs d'ORAN ;
- les ORAN portent intérêt annuellement au taux Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux est évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,75 % l'an à l'Euribor 6 mois + 1,2 % l'an. En outre, si, à l'échéance des ORAN, la société décide d'un remboursement en numéraire du solde restant dû en principal au titre des ORAN et si le cours de bourse des actions Osiatis est supérieur à 5 €, la Société versera un intérêt complémentaire assurant au montant du remboursement à l'échéance une rémunération égale au taux Euribor 6 mois, augmentée d'une marge de 1,30 % l'an, pour la période courant du 1er janvier 2007 à la date d'échéance.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les ORAN peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires d'ORAN de chaque émission, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble des ORAN égal à : $(10\ 000\ 500 / 14\ 890\ 439) * 50\ %$ des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

- le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,06, la condition est donc atteinte.
- le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,19, la condition est donc atteinte.
- le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/2010, ce montant s'élève à 1,9 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteintes au 31 décembre 2010, aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2011 au titre des ORAN.

Une clause de rendez-vous a été prévue avec les titulaires des ORAN dans l'hypothèse d'opérations d'acquisition par Osiatis conduisant à un accroissement d'au moins 50 % de son chiffre d'affaires consolidé.

Un retrait non obligatoire et définitif de la cotation sur un marché réglementé des actions Osiatis, à la demande de cette dernière, constituera un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble des ORAN.

Emprunt in fine (DLMTR)

Le solde de cette partie de la dette moyen et long terme, soit la somme de 4 889 939 €, a été réaménagé en une dette remboursable intégralement in fine au 31 décembre 2012. Cette dette porte intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux sera évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,50 % l'an à l'Euribor 6 mois + 0,95 % l'an.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les DLMT peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble de la DLMT égal à : $(4\,889\,939 / 14\,890\,439) * 30\%$ des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

- le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,06, la condition est donc atteinte.
- le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 0,19, la condition est donc atteinte.
- le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/2010, ce montant s'élève à 1,9 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteintes au 31 décembre 2010, aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2011.

Tout ou partie du solde de cette partie de la dette moyen et long terme pourra faire l'objet, à l'initiative d'Osiatis, d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents créanciers.

Dispositions communes aux ORAN et au solde de la première partie de la dette résiduelle moyen et long terme. Toute cession de titres Osiatis, conduisant WB Finance & Partenaires, ou toute société ou entité dans laquelle Monsieur Walter BUTLER ou un fonds géré par WB Finance & Partenaires, exerce le contrôle, à détenir moins de 34 % des droits de vote constituera un cas d'exigibilité anticipée des ORAN et du solde de la première partie de la dette moyen et long terme.

Emprunts Osiatis :

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osiatis (solde 4 824K€ au 31/12/2010) dont 3 211 K€ seraient susceptibles d'être modifiées en cas de non respect des covenants bancaires ci-dessous ;

- Un rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. Celui-ci est de 0,04 au 31 décembre 2010 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la situation nette consolidée inférieur à 1,2 sur 1,7M€). Celui-ci est de 0,06 au 31 décembre 2010 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. Celui-ci est de 0,23 au 31 décembre 2010 ;
- Covenants complémentaires :
 - Le non-respect du ratio Charge Financières Consolidées sur Excédent Brut d'Exploitation Consolidé et/ou du ratio Dettes Financières Consolidées sur Capacité d'Autofinancement Consolidée entraînera une majoration de 100 points de base du Taux Fixe du Prêt et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ces ratios ;
 - Une majoration de 15 points de base sera appliquée si le rapport Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée est compris entre 1,01 et 1,09, celle ci sera portée à 25 points de base si ce même ratio est compris entre 1,10 et 1,19 et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ce ratio;
 - Un ratio Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée supérieur ou égal à 1,20 entraînera l'application de l'article exigibilité anticipée.

La société WB Finance & Partenaires, s'est engagée après introduction en bourse d'Osiatis, à maintenir le pourcentage des droits de vote afférents à sa participation indirecte dans le capital d'Osiatis France au minimum à 34% et, pour le cas où ce pourcentage de droits de vote serait amené en deçà de 34%, à en informer préalablement la Banque dans un délai de 30 jours calendaires avant la date de l'opération envisagée afin d'obtenir l'accord écrit de la Banque.

I.16 Dettes d'exploitation

Etat des dettes d'exploitation au 31/12/2010	Solde	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes fournisseurs	858	858	
Dettes fiscales (IS et TVA)	1 240	1 240	
Autres dettes	1	1	
Total	2 099	2 099	

Le montant de l'IS à payer au titre des résultats 2010 s'élève à 1 071 K€.

I.17 Résultat financier

Résultat financier	31/12/10	31/12/09
Intérêts sur ORAN, emprunts & découverts	-552	-682
Dividendes reçus des filiales	5 092	150
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'autocontrôle		0
Reprises de provisions pour dépréciation des titres d'autocontrôle (1)		105
Reprise de provisions pour dépréciation des comptes courants (2)		288
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation (3)	-2 322	-8
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation (3)	1 168	5 504
Charges et produits financiers divers (4)	371	115
Charges financières sur comptes courants		-11
Produits financiers sur comptes courants	269	701
Total	4 026	6 162

(1) Suite à l'évolution du cours de bourse fin 2009, il a été constaté une reprise intégrale de la provision constituée au 31 décembre 2008

(2) En 2009 La reprise de provisions pour dépréciation des comptes courants est effectuée sur la base de la situation nette des filiales concernées.

(3) Suite aux tests d'impairments :

- une dotation aux provisions a été effectuée sur les titres de la société Osiatis Ingénierie pour 2 322K€ le montant total de la provision s'élève à 17 806K€ et la valeur nette des titres est de 19 704K€
- une reprise de provision a été effectuée sur les titres de la société Osiatis Systems pour 1 168K€ le montant total de la provision s'élève à 12 537K€ et la valeur nette des titres est de 29 265K€

(4) En 2010 les produits financiers correspondent à hauteur de 325 K€ au plus values sur cessions de titres d'autocontrôle.

I.18 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	31/12/10	31/12/09
Néant		
Total	0	0

I.19 Activité, dettes et créances concernant les entreprises liées

Activité, dettes et créances concernant des entreprises liées	Débit / Actif	Crédit / Passif
Chiffre d'affaires		1 608
Achats	56	
Charges et Produits financiers (dont dividendes)		5 361
Titres de participations nets	53 828	
Compte courants	16 030	
Clients et Autres créances	191	
Fournisseurs & autres dettes		855

I.20 Impôts sur les sociétés

Tableau de répartition de l'impôt sur les sociétés	2010	2009
Impôts sur les bénéfices	- 1 071	
Produits d'impôts liés à l'intégration fiscale	2 334	1 196
Total (+ produits / - charges)	1 263	1 196

I.21 Effectif

	2010	2009
Effectif moyen	0,5	0

I.22 Hors bilan

I.22.1 Nantissements

Nantissements d'immobilisations financières au 31 décembre 2010						
Date de départ	Titres de participation	Bénéficiaires	Montants des emprunts garantis	Date d'échéance	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti
21 février 2005	Osiatis Ingénierie	Lyonnaise de Banque	0,5M€	2012	10 375	8,59%
	Osiatis Ingénierie	Société Générale – Lyonnaise de Banque – WBFP – N. S. M. Entreprises	6,7M€	2012	63 504	52,55%
	Osiatis Systems			2012	2 500	51,14%
	Osiatis Systems	Société Générale	1,1M€	2012	600	12,27%
		Caisse d'épargne	2M€	2012	476	9,74%
	Osiatis (autocontrôle)	Caisse d'épargne	1,6M€	2012	490	10,02%
				2012	20 000	0,13%

6) Autres informations

I.23 Administration et gestion de la société

Président du Conseil de Surveillance :

M. Walter BUTLER

Co-Président / Président du Directoire :

M. Jean-Maurice FRITSCH

Co-Président / Directeur Général

M. Bruno GROSSI

I.24 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni car cette information est incluse dans les annexes aux comptes consolidées du Groupe Osiatis.

7) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PERONNET ET ASSOCIES
21-23, avenue Pierre-1er-de-Serbie
75116 Paris
S.A. au capital de € 240.085
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Osiatis

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Osiatis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation.

Notre appréciation de la valeur d'inventaire des titres s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques de perte de valeur de ses filiales, ainsi que sur l'examen du caractère raisonnable des estimations retenues par la direction pour le suivi des valeurs d'utilité des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Péronnet

Pierre Jouanne